



# Legs coloniaux et formation de l'Etat dans le monde chinois

Françoise Mengin

► **To cite this version:**

| Françoise Mengin. Legs coloniaux et formation de l'Etat dans le monde chinois. 2005. <hal-01065616>

**HAL Id: hal-01065616**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01065616>**

Submitted on 18 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Françoise Mengin

## **Legs coloniaux et formation de l'Etat dans le monde chinois**

« La Chine des Han, contemporaine de l'Empire romain, lui est assez comparable par son envergure et ses accomplissements. Le règne de la dynastie mandchoue en Chine de 1644 à 1912, en particulier, peut être comparé à celui de la dynastie mogole en Inde de 1526 à 1858, au shogunat Tokugawa du Japon entre 1600 et 1868, ou bien à la dynastie Romanov en Russie de 1613 à 1917. On pourrait encore le comparer à l'Empire ottoman entre le début du XIIIème siècle et le XVème », écrit John Fairbank<sup>1</sup>.

Pour autant, qualifier la Chine d'empire ne va pas de soi. Certes, la Chine n'a pas été exempte de tentations expansionnistes, mais la grande majorité de ses habitants a toujours été de langue et de culture chinoises<sup>2</sup> et c'est avant tout l'assimilation qui caractérise la Chine. S'il y a un impérialisme chinois, « c'est moins un impérialisme brutal de domination guerrière qu'un impérialisme d'assimilation progressive »<sup>3</sup>. De surcroît, à l'époque moderne, sous la dynastie mandchoue, l'Empire n'était pas à proprement parler chinois. Politiquement, pour

---

<sup>1</sup> John K. Fairbank, *La grande révolution chinoise, 1800-1985*, Paris, Flammarion, 1989, p. 25, traduction française de *The Great Chinese Revolution, 1800-1985*, New York, Harper and Row, 1986.

<sup>2</sup> « (...) sauf exceptions, l'espace des Empires chinois n'a guère dépassé les limites des dix-huit provinces qui formaient sous les Mandchous la Chine proprement dite. » Jacques Gernet, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », in Maurice Duverger, *Le concept d'empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, p. 407.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

John Fairbank, c'était en réalité un empire « sino-barbare »<sup>4</sup>. D'où l'avènement tardif du nationalisme chinois : « (...) la domination étrangère en Chine, avec ses traditions et ses institutions, constitue un élément essentiel pour comprendre l'éclosion si tardive du nationalisme chinois et de la révolution moderne. »<sup>5</sup>

Mais il reste que les deux institutions centrales de l'Empire du Milieu – l'élite dirigeante et le système d'écriture<sup>6</sup> – ont perduré, en se soutenant mutuellement, pendant trois mille ans. Et surtout, la centralisation absolue et la forte dépersonnalisation du pouvoir<sup>7</sup> se sont traduites par une limitation des interventions directes du politique et un encadrement administratif lâche : « c'est ici sans doute que se trouve le mieux justifié ce nom d'empire qui a été donné au système politique chinois depuis la fin de l'Antiquité. »<sup>8</sup> Le legs de ce système impérial en termes de gouvernance contemporaine a été magistralement analysé par Yves Chevrier<sup>9</sup>. La présente étude portera, elle, sur l'articulation entre la pénétration des puissances impérialistes occidentales et la formation de l'Etat chinois contemporain.

---

<sup>4</sup> Fairbank, *La grande révolution chinoise*, op. cit., p. 43. « Le monde extérieur s'est laissé abuser par le fait qu'à l'intérieur de la Grande Muraille l'agriculture avait longtemps nourri une population nombreuse d'environ 100 millions de personnes – laquelle atteignait en réalité 400 millions vers 1830 – alors que l'Asie centrale tout entière abritait à peine plus de 15 ou 20 millions d'habitants. Sur le plan politique et militaire cette image déséquilibrée était trompeuse. L'Asie centrale avait longtemps fourni les chevaux et les archers montés grâce auxquels se gagnaient des batailles en Chine. Mieux encore, de là venaient des guerriers et des chefs qui détenaient toutes les qualités tribales et dynastiques d'un petit groupe minoritaire. (...) Autrement dit, un Mandchou occupait le trône à Pékin parce que, tout au long de l'histoire de la Chine, les envahisseurs d'Asie centrale avaient constamment tenu un rôle dans la structure politique du gouvernement chinois. (...) Les empereurs mandchous (...) devaient être à la fois chinois et mandchous : suffisamment chinois pour que les lettrés de la classe dirigeante – une dizaine de millions au total – les acceptent comme de vrais empereurs confucéens, et suffisamment mandchous pour conserver emprise et autorité sur leurs deux ou trois millions de compatriotes. Ils s'acquittèrent si bien de ce double exploit culturel que les Chinois les acceptèrent comme empereurs de la Chine. Les Européens également. Aujourd'hui encore, certains historiens politiques persistent dans cette vision, par méconnaissance de l'histoire ancienne de la Chine. » *Ibidem*, pp. 43 et 44.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 44. C'est moi qui souligne.

<sup>6</sup> Doublé d'une uniformisation systématique des lois, des mesures de longueur et de capacité, etc.

<sup>7</sup> « S'il existe une inspiration générale à l'ensemble de ces institutions, c'est la volonté d'imposer une centralisation absolue et d'éviter, par tout un ensemble de dispositifs, que ne se constituent des puissances indépendantes du pouvoir central » in Gernet, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », chapitre cité, p. 400.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 409. « Le pouvoir central apparaît aux gens du peuple comme une réalité lointaine (...). Le pouvoir central de l'organisation étatique qui s'étend à l'ensemble de l'Empire, les communautés locales, villages, cantons, quartiers urbains, mènent une vie quasiment indépendante. Chacun se considère avant tout de son pays natal et quiconque y est venu d'une autre région de la Chine y fait plus ou moins figure d'étranger. » *Ibidem*.

<sup>9</sup> Yves Chevrier, « L'empire distendu: esquisse du politique en Chine des Qing à Deng Xiaoping », in Jean-François Bayart (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996, pp. 262-395.

Les historiographies, dominante en Chine, courante en Occident, accréditent l'hypothèse d'une agression économique perpétrée au XIX<sup>e</sup> siècle par les puissances impériales<sup>10</sup> ayant paralysé le développement de la Chine et durablement humilié la « civilisation centrale » (*zhonghua*). Certes, le traumatisme provoqué par les impérialismes européens puis japonais repose sur la conjonction de trois diagnostics. La Chine a été contrainte de devenir une nation parmi d'autres sur la base de l'égalité diplomatique et des échanges réciproques. Ensuite, si la Chine n'a pas été entièrement jetée en pâture au partage colonial, la « course aux concessions » en a fait une « hypo-colonie » (Sun Yat-sen). Enfin, au-delà des enclaves semi-coloniales sur le continent, les marches insulaires de la Chine – Hong Kong, Macao et Taiwan – ont été cédées aux colonisateurs britannique, portugais et japonais. Mais un tel bilan en termes de domination coloniale occulte les processus complexes dont il résulte et qui, eux-mêmes, ont dû s'accommoder d'une guerre civile (la révolte Taiping), de la révolution républicaine de 1911 et de la montée du communisme.

Partant de la spécificité de l'Empire du Milieu, le système tributaire, cette étude montrera comment les impérialismes occidentaux ont dû composer avec les structures de l'Empire, tout en concourant à les métamorphoser – il ne s'agit pas de souscrire au paradigme de la « réponse à l'occident » –, puis comment, au lendemain des soubresauts de la révolution de 1949, l'entreprise de restauration de la Chine dans ses frontières impériales informe sur le renouvellement des modes contemporains de gouvernement dans la Chine dite des réformes.

## **L'accommodation réciproque des impérialismes occidentaux et de l'autocratie impériale chinoise**

Jusqu'à la Première guerre de l'opium, Canton était le seul port ouvert au commerce étranger et l'Empire interdisait aux étrangers tout contact avec la population chinoise, y compris les fonctionnaires. Les compagnies de commerce occidentales, britanniques principalement, étaient donc contraintes de négocier avec une corporation de marchands, la guilde du Co-hong, seule habilitée par la bureaucratie impériale à gérer la présence étrangère dans le grand port méridional de la Chine.

---

<sup>10</sup> La Chine a dû affronter cinq guerres d'agression étrangères entre la Première guerre de l'opium anglo-chinoise de 1839-1842 et les huit années d'invasion japonaise de 1937 à 1945.

Au lendemain de la Première guerre de l'opium, la Chine accepte aux termes du traité de Nankin de 1842 d'ouvrir cinq ports (Canton, Amoy, Fuzhou, Shanghai et Ningbo) au libre commerce étranger, de limiter à 5% ses tarifs douaniers et de céder à l'Angleterre l'île de Hong Kong. En outre, autorisés à résider dans les ports ouverts dans des quartiers spécialement désignés à cet effet, les étrangers sont doublement soustraits à l'autorité chinoise : administrativement, les quartiers résidentiels dépendent des communautés marchandes placées sous le contrôle des consuls ; juridiquement, les résidents étrangers ne relèvent pas du droit commun chinois, mais de tribunaux présidés par leurs consuls (privilège de l'exterritorialité). Enfin, privilège obtenu l'année suivante par la France, la Chine tolère l'activité des missionnaires, interdite depuis le XVIIIème siècle. Avec le traité de Tianjin en 1858, signé au lendemain de la Seconde guerre de l'opium, la Chine accepte d'entretenir avec les pays occidentaux des relations diplomatiques, créant à cet effet un ministère des Affaires étrangères et laissant s'installer à Pékin des légations occidentales, tandis que les missionnaires sont autorisés à résider dans l'intérieur du pays.

Parallèlement, les empiètements à la souveraineté chinoise s'étendent : onze nouveaux ports sont ouverts au commerce occidental et les flottilles militaires étrangères ayant le droit de remonter les eaux intérieures chinoises protègent désormais les intérêts des maisons de commerce occidentales (politique de la canonnière). De son côté, la Russie a fait ratifier par le gouvernement mandchou l'occupation de vastes territoires chinois au nord et à l'est de la Mandchourie. La diminution de souveraineté est non moins nette en matière financière : non seulement les droits de douane sont limités à 5%, mais, à partir de 1859, ils sont collectés pour le compte de Pékin par une administration spéciale, les Douanes impériales de Chine, dont le personnel dirigeant est entièrement étranger, son chef disposant de fait d'une autorité très étendue. Le « système des traités »<sup>11</sup> est désormais en place et va régir pendant près d'un siècle les relations internationales de la Chine. Les empiètements à la souveraineté de la Chine sont donc tout à la fois administratifs avec les concessions, juridiques avec le privilège d'exterritorialité, et financiers avec la limitation des droits de douane puis leur gestion par un personnel étranger.

---

<sup>11</sup> John K. Fairbank, « The Creation of the Treaty System », in Denis Twitchett et John K. Fairbank (dir.), *The Cambridge History of China*, volume 10, *Late Ch'ing China 1800-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, pp. 216-217.

### ***Système tributaire versus système westphalien : un malentendu opératoire***

La spécificité de l'Empire du Milieu réside essentiellement dans l'absence de distinction entre métropole et outremer : les relations entre la Chine et les « barbares » (*yongmin*) reposent donc sur un système d'échanges de dons impliquant protection d'un côté, soumission de l'autre. Mais dans son essence, le système du tribut vise *in fine* à la perpétuation de la civilisation (*hua*), les barbares « hors civilisation » (*huawai*) étant appelés à se siniser par adoption des coutumes et rites chinois et, à défaut, strictement circonscrits aux confins de l'Empire afin de ne pas entrer en contact avec la population chinoise. Dans la pratique toutefois, le système du tribut a servi de support au développement du commerce extérieur de l'Empire, les marchands chinois installés outremer tirant parti de tarifs préférentiels sous couvert d'un tribut versé par le souverain de leur pays d'accueil.

A la veille de la Première guerre de l'opium, si un commerce substantiel lie par conséquent la Chine à l'Asie du Sud-Est et même à l'Angleterre, il est ignoré par la Cour dont les préoccupations stratégiques sont tout entières centrées sur ses voisins septentrionaux. « La seule expérience des Ch'ing dans le domaine diplomatique était celle des relations qu'ils entretenaient avec les Russes, sur la frontière avec l'Asie centrale, et aussi à Pékin. Depuis deux cents ans, les relations avec les Russes étaient maintenues à l'intérieur du système du tribut, mais occupaient une place plus importante dans les registres des Ch'ing que les relations provinciales cantonaises avec les Britanniques et autres puissances maritimes. La Russie comptait dans la grande stratégie des Ch'ing concernant l'Asie centrale. Mais pas la Grande-Bretagne. »<sup>12</sup>

Or, le négoce pratiqué par les maisons de commerce britanniques *via* Canton répond parfaitement aux impératifs du système tributaire. L'intermédiation de la guilde du Co-hong vise à strictement maintenir les marchands étrangers à la périphérie de l'Empire. Point de départ de « l'ouverture de la Chine », le traité de Nankin préfigure certainement tout le système des traités. Mais si celui-ci fait de l'Empire du Milieu une nation parmi les autres en théorie, mais la vassale de toutes les autres en pratique, la négociation même du traité de Nankin ne peut s'analyser en ces termes, sinon à procéder à une reconstruction *ex post* qui biaise l'analyse de la pénétration occidentale en Chine. A cette date, en effet, les occidentaux

<sup>12</sup> Fairbank, *La grande révolution chinoise, op. cit.*, pp. 131 et 132.

cherchent à jeter les bases de l'établissement de relations commerciales et diplomatiques conformes à celles qui régissent le concert des nations. Pour les Chinois, les concessions faites aux Britanniques s'analysent comme une perpétuation du système tributaire tel qu'il venait notamment d'être appliqué en Asie centrale à l'occasion de l'accord passé avec Kokand au Turkestan en 1835. Il s'agissait simplement d'assurer la stabilité des frontières en faisant des concessions commerciales locales et, par le privilège de l'exterritorialité, de circonscrire l'activité des maisons de commerce étrangères (*hong*). C'est sur ce malentendu opératoire que va progressivement se développer le *break-up of China*, le démembrement de l'Empire.

En outre, les quartiers dans lesquels les étrangers ont reçu le droit de s'installer ne répondent pas initialement à la définition de la concession en droit international<sup>13</sup> dans la mesure où le gouvernement chinois n'a pas concédé de terrains à ses homologues étrangers<sup>14</sup>. Les traités accordant simplement un droit de résidence aux étrangers, c'est aux autorités locales qu'il incombera de préciser leur mode d'installation car la perspective toute tributaire qui prévaut alors éloigne encore le gouvernement central de ces contingences. « Les concessions naissent donc d'accords locaux qui, à l'origine, définissent les procédures de transfert des biens immobiliers. Par la suite, ces arrangements *ad hoc* serviront de fondement au développement de véritables enclaves coloniales. »<sup>15</sup>

Ainsi, à Shanghai, c'est l'intendant Gong Mujiu qui rédige en 1845 les *Land Regulations* : non seulement les transactions se font à titre individuel, entre négociants étrangers et propriétaires chinois, mais si les premiers peuvent conclure des baux perpétuels, ils doivent verser une taxe annuelle, dite loyer, qui matérialise le droit de propriété conservé par la Chine. Dans la pratique cependant peu de transactions mettent face à face étrangers et chinois : « les marchands britanniques, découragés par les obstacles de la langue et des procédures, préfèrent s'en remettre à leur consul pour traiter avec l'administration chinoise, agissant elle-même au nom des paysans propriétaires. »<sup>16</sup> Mais il n'en reste pas moins que les baux ont été conclus entre particuliers. La terminologie chinoise pour désigner les concessions est significative à cet égard : *zujie*, littéralement « territoire loué ».

<sup>13</sup> Voir, entre autres, Nguyen Quoc Dinh, Patrick Dailler et Alain Pellet, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 1994, pp. 466 et 467.

<sup>14</sup> Dans une perspective sino-centrée le terme « homologue » est certainement encore anachronique !

<sup>15</sup> Marie-Claire Bergère, *Shanghai*, Paris, Fayard, 2002, p. 35.

<sup>16</sup> *Ibidem*, pp. 36 et 37.

### *L'affrontement sino-mandchou et la transformation de la Chine en hypo-colonie*

Au-delà du malentendu initial, ce sont les rébellions chinoises remettant en cause la domination mandchoue pendant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et la défaillance de la bureaucratie impériale qui en a résulté, qui ont précipité le *break-up of China*. Seul le soulèvement des Taiping (1851-1864) est d'envergure nationale, mais il entraîne dans son sillage des insurrections plus locales, celle des Petits Couteaux à Shanghai (1853-1855) en particulier. Avant même que la présence impérialiste occidentale en Chine ait pu nourrir le nationalisme chinois, celui-ci trouve sa toute première forme d'expression dans ces différents affrontements sino-mandchous. Les Petits Couteaux se rattachent aux Triades de la Chine du Sud et sont fortement imprégnés de l'idéologie Taiping : même répertoire emprunté à la chrétienté<sup>17</sup> et même projet de renverser la dynastie mandchoue.

Dans un premier temps, ces mouvements insurrectionnels révèlent les profondes divisions de la communauté étrangère et par là même l'absence de tout projet impérial occidental sinon une course individuelle au profit. Mais dans un second temps, le rétablissement de l'ordre passe par le renforcement des privilèges dont jouissent les occidentaux en Chine. Dans la communauté étrangère de Shanghai, et sur fond de neutralité affichée, les initiatives les plus diverses se manifestent face à l'occupation de la ville chinoise par les Petits Couteaux de septembre 1853 à février 1855. Des marchands américains organisent l'évasion de l'intendant de la ville, des mercenaires occidentaux s'engagent aussi bien du côté des Petits Couteaux que du côté des forces impériales qing, des négociants occidentaux ravitaillent en armes les rebelles assiégés, et c'est finalement l'assaut organisé par un officier français, le contre-amiral Laguerre, qui permet de mettre fin à l'insurrection. « Tout au long de ce dramatique épisode, on voit se faire jour de multiples fissures dans ce que l'on appelle l'impérialisme occidental. Marchands, consuls, officiers de marine, catholiques, protestants, Anglais, Américains, Français, autant de voix discordantes. »<sup>18</sup> Avec la reprise des attaques Taiping dans le bas-Yangzi à partir de 1860, la diplomatie reprend ses droits, non sans impliquer des revirements d'alliance. Après que les diplomates anglais eurent

<sup>17</sup> « La chrétienté Taiping disposait de tout un répertoire, moitié emprunté, moitié recréé pour l'usage chinois, de prières, d'hymnes et de rituels, et prêchait la fraternité et la sororité de l'humanité tout entière sous la paternité du seul et unique vrai Dieu. (...) La chrétienté Taiping offrait un amalgame unique d'idées et de pratiques orientales et occidentales, tournées vers l'action militante, et il fallut attendre plus d'un siècle pour retrouver son pareil, lorsque la Chine se mit à emprunter et 'siniser' le marxisme-léninisme » (Fairbank, *La grande révolution chinoise*, *op. cit.*, p. 117).

<sup>18</sup> Bergère, *Shanghai*, *op. cit.*, p. 49.



traité avec les Taiping comme avec un pouvoir *de facto* pour tenter de préserver le commerce du bas-Yangzi, la réorganisation des forces impériales en 1862 ouvre la voie à une véritable coopération entre étrangers et impériaux contre les Taiping<sup>19</sup>. Mais l'engagement des troupes occidentales, décisif dans l'écrasement des rebelles, n'est pas celui de puissances occupantes, mais bien celui d'étrangers servant la légalité impériale chinoise et plaçant leurs forces sous commandement chinois.

Pour autant, l'épisode des Taiping sera décisif dans le développement des privilèges des puissances impérialistes en Chine et la formation de véritables enclaves coloniales. La guerre civile a fait refluer vers les concessions de Shanghai de nombreux réfugiés chinois, un afflux qui ne fut pas découragé par la spéculation immobilière qui en résultait. Progressivement, les quartiers censés à l'origine cantonner l'activité des étrangers sur le sol chinois se transforment donc en quartiers sino-étrangers, faisant disparaître toute ségrégation entre populations et, par là même, l'un des fondements du système tributaire.

Parallèlement, à la faveur de la désorganisation de la bureaucratie locale pendant la guerre, les consuls anglais, français et américain élaborent dès 1854 de nouveaux règlements municipaux qui *de facto* métamorphosent les concessions, de simples zones de résidence, en véritables enclaves soustraites à la souveraineté chinoise. En effet, les *Land Regulations* de 1854 donnent au Shanghai Municipal Council – élu par l'assemblée des propriétaires fonciers étrangers – le droit de prélever une taxe sur tous les résidents – étrangers et chinois – destinée à financer une force de police et des travaux d'urbanisme, consacrant ainsi « la quasi-autonomie d'une communauté marchande »<sup>20</sup>. Après avoir perdu le droit d'imposer ses nationaux, le gouvernement chinois ne conserve qu'un droit de juridiction partiel puisque le magistrat impérial qui préside le Tribunal mixte créé en 1864 pour juger les résidents chinois est assisté d'assesseurs étrangers lorsque les affaires impliquent également des résidents étrangers, ce qui est généralement le cas.

Elaborés par les consuls, l'intendant Wu Jianzhang et les résidents, sans en référer ni aux capitales européennes et américaine, ni même chinoise, les *Land Regulations* de 1854 prévoyaient un régime commun aux trois concessions anglaise, américaine et française. Mais, tandis que Londres attendra vingt ans pour les ratifier, à une époque où les concessions

---

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 50.

<sup>20</sup> *Ibidem*, p. 131.

américaine et britannique avaient déjà fusionné pour former la concession internationale<sup>21</sup>, Paris s’y refusera et la concession française sera directement administrée par le consul et son budget financé par le Quai d’Orsay<sup>22</sup>. « Si le statut de la concession internationale se rapproche de celui d’un port franc, la concession française ressemble plutôt à une enclave coloniale, gérée sous l’autorité du gouvernement de Paris. »<sup>23</sup>

Enfin, c’est également à la faveur du vide juridique créé par les rébellions que l’administration impériale perd ses prérogatives douanières. Avec l’occupation de la ville chinoise de Shanghai par les Petits Couteaux, non seulement Wu Jianzhang surintendant des Douanes s’est évadé de la ville, mais, en 1854, les rebelles ont pillé et détruit le bâtiment des Douanes chinoises. Face à la décomposition de l’administration impériale, la réaction de la communauté étrangère est partagée. Aux maisons de commerce, appuyées par le consul de France, décidées à s’affranchir des clauses des traités en ne payant plus de droits de douane, voire à institutionnaliser ce vide juridique en transformant Shanghai en port franc, s’opposent le consul britannique et bien sûr l’intendant Wu Jianzhang, défendant tous deux la lettre des traités. S’il est aisé de comprendre la position du fonctionnaire impérial<sup>24</sup>, celle du diplomate britannique a directement été dictée par Londres, une position légaliste, mais non dépourvue peut-être d’arrière-pensées commerciales<sup>25</sup>. Cependant, le sauvetage du système des traités, donc des finances impériales, est un empiètement supplémentaire sur les droits souverains de la Chine puisque la nouvelle Inspection générale des Douanes maritimes, dont la compétence s’étendra à l’ensemble des ports ouverts, est gérée par des fonctionnaires étrangers nommés par les consuls. Cet épisode est une nouvelle illustration du système du tribut qui régit encore à cette époque les relations extérieures de la Chine. Le compromis reflète la large autonomie

<sup>21</sup> La fusion date de 1863. L’appellation, en chinois, de la concession internationale (*gonggong zujie*) laisse subsister « territoire loué » (*zujie*) pour « concession », tandis que le qualificatif « international » devient « public » (*gonggong*). Faut-il y voir une rémanence du système tributaire ?

<sup>22</sup> L’insuffisance de ce budget a contribué au développement des fumeries d’opium, des établissements de jeu et de prostitution dont les taxes alimentaient les finances de la municipalité. Sur l’organisation de la concession française, voir *ibidem*, pp. 128-134.

<sup>23</sup> *Ibidem*, p. 131.

<sup>24</sup> Au-delà du financement des dépenses administratives, Marie-Claire Bergère suggère que Wu finançait ses dépenses personnelles grâce aux recettes douanières : *ibidem*, p. 56.

<sup>25</sup> « Que deviendrait en effet ce port franc que les autorités chinoises isoleraient certainement des provinces intérieures par de multiples barrières tarifaires ? » : hypothèse émise par Marie-Claire Bergère (*ibidem*). Le ministre plénipotentiaire britannique, Sir John Bowring, s’exprimait pour sa part en ces termes : il ne pouvait « accepter ‘d’opiumiser’ un commerce d’une telle importance », in John K. Fairbank, *Trade and Diplomacy on the China Coast : The Opening of the Treaty Ports, 1842-1854*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1953, p. 455, cité par Bergère, *ibidem*, p. 88.

dont bénéficiaient les fonctionnaires impériaux chargés de gérer les transactions avec les « barbares » : l'intendant Wu Jianzhang avait en effet pu le conclure sans en référer à Pékin<sup>26</sup>.

Par la suite, avec le traité de Shimonoseki de 1895 qui signe la défaite de la Chine contre le Japon, le démembrement de l'Empire se généralise<sup>27</sup>. Il n'en reste pas moins que le système des traités ne résulte pas d'un véritable projet impérial occidental mais d'un malentendu opératoire initial. Les compromis négociés avec les différents consuls n'ont pas été élaborés à Londres, Paris ou Pékin, mais reflètent les intérêts des maisons de commerce occidentales, ceux de leurs intermédiaires chinois, des guildes et de la bureaucratie impériale locale soucieuse de recueillir les bénéfices fiscaux de la présence étrangère. Et dans un second temps, c'est la rivalité entre puissances qui prend le pas sur l'assujettissement et le partage colonial de la Chine.

***Chevauchement des sphères publique et privée chinoises : la confrontation des négociants étrangers avec un secteur marchand puissamment structuré et la naissance d'un capitalisme sino-étranger***

Le cliché d'un « Empire immobile » fait débiter l'histoire moderne de la Chine avec la Première guerre de l'opium alors que l'essor d'une économie marchande lui est bien antérieur. Dès lors, la pénétration étrangère, comme la renégociation des compromis initiaux qui en a résulté, reposent, au-delà de la politique de la canonnière, sur les interstices du secteur marchand chinois dans lesquels ont pu se couler les maisons de commerce occidentales.

Si la Cour s'est toujours efforcée de réguler certaines activités commerciales dont l'enjeu était national – tels le transport du grain du Sud vers le Nord ou le commerce du sel, véritable monopole impérial –, elle a autorisé le développement d'une économie privée

<sup>26</sup> Il n'en sera pas moins condamné comme traître, dès 1854, par Pékin et, par la suite, par les historiens (*ibidem*, p. 57).

<sup>27</sup> Territoires à bail (bases militaires, dépôts de charbon, mouillages, pôles industriels) comme ceux de Jiaozhou (concedé à l'Allemagne puis au Japon après 1915) et de Port Arthur (concedé à la Russie puis au Japon après 1905) ; concessions minières et ferroviaires ; droits réservés sur certaines zones dites d'influence ; mainmise financière accrue par le biais des indemnités et des prêts gérés par des établissements bancaires comme la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation, la Banque d'Indochine, la Banque russo-chinoise, la Yokohama Specie Bank ; implantation industrielle dans les concessions des ports ouverts. En outre, avec le Protocole des Boxeurs de 1901 la Chine doit payer une énorme indemnité et accepter la présence de troupes étrangères à Pékin et la tutelle du corps diplomatique sur l'action de son gouvernement.

reposant sur des marchés locaux, indispensable toutefois à la survie de l'Etat. Ce secteur marchand s'est structuré autour de puissantes guildes professionnelles (*gongsuo*) servant, tout à la fois, de relais pour les voyageurs, d'enceintes pour la célébration des cultes et rites traditionnels et d'intermédiaires entre les marchands et les officiels.

Or, dès le XVIème siècle sous les Ming, une sphère dite publique (*gong*) se constitue à partir de la participation de membres de l'élite marchande à des activités de la sphère officielle (*guan*), le statut de ceux-ci étant conforté par l'acquisition de plus en plus fréquente de diplômes impériaux<sup>28</sup>. D'une manière générale, les guildes étaient en quête de patronage officiel : ainsi, il n'était pas rare qu'une guildes choisisse pour figure tutélaire, non une divinité, mais un notable local.

Parallèlement, le déclin de la Cour s'est traduit par un glissement progressif du pouvoir de la sphère officielle vers la sphère privée (*si*) : les restrictions à la participation des lettrés et des officiels aux activités marchandes ont été levées et cette participation, en retour, a contribué à la légitimation de celles-ci. Zone d'intermédiation entre l'Etat et la société, la sphère publique (*gong*) chevauche donc les sphères privée (*si*) et officielle (*guan*) et conduit à la formation d'une nouvelle classe sociale, celle des « gentry-merchants » (*shenshang*)<sup>29</sup>. Ainsi, même si les relations entre la sphère marchande et la sphère officielle ont été fluides, un modèle dual – *a Janus-faced pattern*<sup>30</sup> – fondé à la fois sur des éléments d'autonomie constitutifs du dynamisme du secteur marchand et des éléments de contrôle et de supervision du pouvoir central prévalait au moment de l'arrivée des occidentaux en Chine.

Au-delà de cette alliance avec les officiels, la puissance des guildes se mesure également à l'étendue de leurs activités et à leur assise matérielle. Hostellerie pour les marchands de passage, une guildes pouvait aussi abriter une école pour la préparation des examens mandarinaux, voire une scène d'opéra, tandis que ses activités philanthropiques allaient du secours aux indigents à la construction d'infrastructures publiques (ponts, routes). Financés par les cotisations de leurs membres, leurs budgets étaient également alimentés par les revenus que les guildes tiraient de leurs investissements dans l'immobilier, notamment les

<sup>28</sup> Le système des examens n'a été aboli qu'en 1905.

<sup>29</sup> Le terme *gentry* désigne chez les historiens de la Chine la classe dominante la société traditionnelle et composée des propriétaires terriens et des lettrés.

<sup>30</sup> Margaret M. Pearson, *China's New Business Elite: The Political Consequences of Economic Reform*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1997, pp. 44-52.

échoppes qu'elles louaient aux boutiquiers. La puissance des guildes leur permettait, dès lors, de réglementer l'ensemble du commerce au niveau local – fixation des prix et des salaires et arbitrage des conflits –, l'arme de dernier recours étant celle du boycottage, mais aussi de prendre en charge des services municipaux, voire de concourir à la défense locale en levant des milices. En outre, face à l'ampleur de l'évasion fiscale, les bureaucrates locaux, à partir des années 1860, confient aux marchands la perception de la principale taxe commerciale sur le transport des marchandises – le *lijin* – ce qui aboutit, de fait, à conférer aux guildes un quasi-monopole, *via* cette « ferme », sur les activités économiques locales<sup>31</sup>.

C'est donc avec un secteur économique dominé par les marchands privés regroupés en guildes – non officiellement reconnues tout en étant enchâssées dans la sphère officielle – que les occidentaux doivent composer lorsqu'ils arrivent en Chine. « Les Occidentaux qui débarquent (...) vont avoir du mal à comprendre le fonctionnement de cette société et de cette bureaucratie. Ils seront tentés de s'allier avec la première (...), sans jamais cesser de rechercher l'appui de la seconde. »<sup>32</sup> Aussitôt, du moins, les marchands anglais de Shanghai se fondent-ils dans la nomenclature chinoise, puisqu'ils se regroupent dans la Guilde britannique (*Yingguo huiguan*)<sup>33</sup>.

Si la politique de la canonnière permet aux étrangers de contrôler le commerce extérieur, les guildes conservent le contrôle du commerce intérieur. Et le chevauchement des sphères officielle et privée rend plus difficile encore la pénétration des marchands étrangers dans l'intérieur du pays. Entre 1860 et 1890, les conflits entre grands *hong* et guildes, fortes de leur pouvoir monopolistiques, sont nombreux. « L'un des plus violents oppose, en 1877, la compagnie britannique Jardine et Matheson à la guilde shanghaienne de la soie qui veut empêcher les étrangers d'acheter directement les cocons dans les districts producteurs du Zhejiang. »<sup>34</sup> Mais entre ces deux circuits séparés, s'interposent de nouveaux acteurs portés par « l'ouverture de la Chine » : les compradores (*maiban*)<sup>35</sup>. A l'origine, lorsque Canton était

<sup>31</sup> Bryna Goodman, *Native Place, City and Nation : Regional Networks and Identity in Shanghai, 1853-1937*, Berkeley, University of California Press, 1995, pp. 129-133.

<sup>32</sup> Bergère, *Shanghai, op. cit.*, p. 35.

<sup>33</sup> Lynda C. Johnson, *Shanghai : From Market Town to Treaty Port, 1074-1949*, Stanford, Stanford University Press, 1995, p. 206.

<sup>34</sup> Bergère, *Shanghai, op. cit.*, p. 78.

<sup>35</sup> « Sous le nom portugais de *compradores* on désignait, à l'origine, les domestiques chinois des premiers commerçants étrangers de Canton et de Macao qui allaient sur le marché troquer les marchandises de leurs maîtres contre divers approvisionnements », in Marie-Claire Bergère, *L'âge d'or de la bourgeoisie chinoise 1911-1937*, Paris, Flammarion, 1986, p. 46.

le seul port ouvert au commerce étranger, les compradores se recrutent dans la société cantonaise. Mais, après le traité de Nankin, les compradores sont présents dans tous les ports ouverts où se sont installées les maisons de commerce étrangères. Non seulement leur recrutement s'est diversifié sur le plan géographique – les compradores du Zhejiang et du Jiangsu, spécialistes de la soie et de la banque, concurrençant les Cantonais à l'origine simple intermédiaires chargé d'approvisionner les bateaux étrangers –, mais leurs fonctions se sont étendues. « Leur statut est des plus ambigus : salariés des hong étrangers, ils sont également des intermédiaires payés à la commission et parfois des brokers indépendants agissant à leur propre compte »<sup>36</sup>.

Pour les guildes comme pour la bureaucratie locale, ces *outsiders* (Bergère), futurs « chiens courants de l'impérialisme » dans la rhétorique nationaliste, sont les éléments les plus déstabilisateurs. Non seulement le compradore emprunte un style de vie « à l'occidental » alors que traditionnellement le marchand chinois aspire à se fondre dans la classe des lettrés et des officiels, mais il est encouragé, par la protection que lui assurent les négociants étrangers, à remettre en cause réglementations et monopoles. Ainsi, l'exemption des droits de *lijin* dont bénéficient les étrangers en vertu des traités a été étendue aux compradores, puis aux actionnaires chinois des entreprises étrangères et, enfin, à toute la chaîne des donneurs d'ordre, négociants et exécutants gravitant autour de celles-ci. Plus généralement, les marchands chinois ont largement tourné à leur avantage les dispositions des traités en créant des sociétés prête-noms leur faisant bénéficier de laissez-passer pour développer leur négoce dans l'arrière-pays chinois. Surtout, pour soustraire leurs compradores aux pressions des guildes et de la bureaucratie chinoise, les étrangers n'hésitent pas à faire jouer la clause d'extraterritorialité : en 1882, la compagnie américaine Frazer refuse ainsi de livrer son compradore, Wang Keming, frappé d'un mandat d'arrêt<sup>37</sup>. Mais Marie-Claire Bergère va plus loin : « On peut même se demander si les marchands étrangers n'ont pas été simplement utilisés par ceux qui, à l'intérieur de la société chinoise, s'opposaient au système commercial établi et prétendaient profiter des avantages de l'ouverture sans se soumettre à l'autorité ni aux exactions des guildes et de leur alliés, les fonctionnaires locaux.»<sup>38</sup>

---

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 82.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 85.

<sup>38</sup> *Ibidem*, p. 80.

De fait, l'opposition entre marchands traditionnels et compradores s'estompe progressivement. Parmi les premiers, nombre profitent, à un titre ou à un autre, des possibilités d'enrichissement fournies par l'ouverture<sup>39</sup>. La fortune amassée par les seconds – dont le nombre est passé de quelques centaines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 20000 environ au début du XX<sup>e</sup> – les a rapidement hissés au rang de notables locaux, voire à la tête des principales guildes professionnelles<sup>40</sup>. Dès lors, la pénétration occidentale en Chine a tout à la fois contribué à remodeler les relations de pouvoir au sein de la sphère économique chinoise, certains entrepreneurs chinois pouvant ainsi se soustraire à l'autorité des guildes monopolistiques et à celle d'une bureaucratie corrompue, mais elle n'a pas érodé le modèle dual dont procède la sphère publique chinoise, les nouveaux acteurs portés par l'ouverture venant aussitôt, fortune faite, rejoindre et conforter celle-ci.

Aucun projet politique ne préside à ce développement, induit par la seule recherche du profit. Mais, d'une part, il est ponctuellement encouragé par la conjoncture internationale – la guerre russo-japonaise par exemple contribue, *via* les besoins en ravitaillement des belligérants, au développement d'une industrie agro-alimentaire – et, d'autre part, il entraîne une violation toujours croissante de la souveraineté chinoise, telle l'ouverture des voies fluviales aux vapeurs étrangers. Surtout, il repose sur l'association de multiples acteurs étrangers et chinois – donneurs d'ordre, intermédiaires ou exécutants – qui, à terme, aboutit à la formation d'un capitalisme sino-étranger. Aux interprétations en termes de domination coloniale privilégiées notamment par l'historiographie nationaliste chinoise, répondent les interprétations en termes culturalistes : la modernité des villes côtières, telle Shanghai, résulterait d'un développement autochtone très antérieur à l'arrivée des impérialismes occidentaux<sup>41</sup>. Or ce sont bien les coopérations, les compromis entre Chinois et étrangers qui ont présidé à la naissance de cette Chine de l'ouverture.

<sup>39</sup> « Résidant dans les ports ouverts, ils disposent de réseaux de ramassage et de distribution et contrôlent le mouvement des marchandises dans l'intérieur. Quelques-uns sont de véritables négociants, achetant à leur compte des produits qu'ils essayent de revendre ensuite. Mais la plupart ne sont que des intermédiaires, des *brokers*, qui, sans investir beaucoup de capitaux personnels, opèrent en liaison directe avec des marchands de l'intérieur, et entre les mains de qui les stocks ne font que passer. Comme celles des compradores leurs activités sont subordonnées à l'entreprise étrangère. » *Ibidem*, p. 47.

<sup>40</sup> Voir Hao, Yen p'ing, *The Comprador in Nineteenth Century China : Bridge between East and West*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.

<sup>41</sup> Johnson, *Shanghai : From Market Town to Treaty Port*, *op. cit.*



Ainsi, après l'ouverture des voies fluviales de l'Empire aux vapeurs étrangers, les compagnies de navigation des grandes maisons de commerce occidentales sont aussitôt concurrencées par la Compagnie de navigation à vapeur des marchands chinois, entreprise semi-publique créée en 1873 sous l'égide du gouverneur général Li Hongzhang. De même, les participations prises par des entrepreneurs chinois dans des compagnies étrangères se multiplient rapidement. « Lorsqu'en 1862 la compagnie américaine Russell lance la Shanghai Steam Navigation Co, au capital d'un million de taëls, plus du tiers des actions est souscrit par des compradores de la maison. Jardine fait également appel à des capitaux chinois pour fonder la China Coast Steam Navigation. »<sup>42</sup> Progressivement, bien d'autres secteurs se développent grâce aux entreprises mixtes : banque, assurance, chantiers de réparation navale et, même, le secteur manufacturier<sup>43</sup>. « Même si leur enregistrement dans la concession internationale leur donne le statut d'entreprises étrangères, il s'agit en fait d'entreprises sino-étrangères. En dehors de tout contrôle gouvernemental chinois ou étranger, ces entreprises sont des lieux privilégiés de transfert de technologie tant pour la production que pour la gestion. Elles constituent le creuset de la modernisation économique dont les compradores sont les principaux agents, au côté des étrangers »<sup>44</sup>. Quels que soient les empiètements à la souveraineté de l'Empire apportés par le système des traités, leurs dispositions n'ont pas seulement servi les négociants étrangers, mais ont été largement tournées par les entrepreneurs chinois de la Chine de l'ouverture à leur propre avantage.

### **La formation paradoxale de Chines *offshore* dans les colonies européennes**

Il est communément admis que les communautés chinoises d'outremer représentent la quintessence de l'« esprit d'entreprise » propre au monde chinois, leur réussite étant portée par les principes de la doctrine confucéenne. Un tel diagnostic procède, là aussi, de reconstructions *a posteriori* fondées sur des approches culturalistes postulant un particularisme ethno-culturel transcendant les frontières nationales. Ce faisant, elles gommant l'historicité propre de chaque communauté, et en particulier les économies politiques des pays d'accueil comme celle de la Chine qui les ont produites. De fait, l'« éthos entrepreneurial » des Chinois d'outremer, lorsqu'il existe, résulte des politiques discriminatoires adoptées par les colonisateurs européens en Asie du Sud-Est et, incidemment, procède par destruction des

<sup>42</sup> Bergère, *Shanghai, op. cit.*, p. 83.

<sup>43</sup> Hao, *The Comprador in Nineteenth Century China, op. cit.*, pp. 122 et 123.

<sup>44</sup> Bergère, *Shanghai, op.cit.*, pp. 83 et 84.



valeurs prônées par la doctrine confucéenne. En outre, cette formation paradoxale des communautés marchandes outremer n'a pas été sans transformer en profondeur le rapport que l'Empire du Milieu entretenait avec ses émigrés : du statut de banni, le Chinois d'outremer est devenu l'un des instruments privilégiés pour moderniser la Chine et rivaliser avec les impérialismes occidentaux.

### ***Un legs de la colonisation européenne : la formation de communautés marchandes***

A la question récurrente de savoir pourquoi les Chinois se sont massivement tournés outremer vers le commerce, toute approche culturaliste ne peut que conduire à une impasse. Non seulement le commerce est peu valorisé dans la doctrine confucéenne – il est classé dernier dans la hiérarchie des activités en raison du déficit de légitimité dont sont frappées toutes celles générant des profits –, mais tout questionnement portant sur l'« esprit chinois du capitalisme » repose sur une surévaluation du rôle joué par un corpus fini de normes – telle la famille – et de valeurs – la frugalité, l'épargne ou l'ardeur au travail – auquel renvoie l'éthos entrepreneurial. Tout d'abord, ces normes et ces valeurs sont amplement partagées par nombre de minorités commerçantes issues de l'immigration et constituent, pour elles aussi, le *modus operandi* dans leur définition identitaire (marchands sikhs et tamouls en Asie du Sud-Est, Libanais en Afrique, etc.). Ensuite, elles n'ont rien d'ultimes : au cœur de la définition du groupe ethnique, elles circonscrivent des modes de vie qui valent comme référents identitaires relatifs et non absolus. Ainsi, s'agissant des Chinois d'outremer, et si l'on s'en tient au référent de l'esprit de famille<sup>45</sup>, il a été démontré que l'entreprise familiale est surtout caractéristique des familles chinoises en phase d'ascension économique et sociale ou de celles qui ont atteint un niveau de prospérité modéré. La petite entreprise familiale apparaît en effet comme la meilleure réponse face à l'insécurité et elle est donc une étape importante dans un processus d'intégration. Mais les hommes d'affaires qui ont le mieux réussi sont ceux qui ont su s'affranchir du cadre figé de la parenté pour associer à leur entreprise d'autres bailleurs de fonds, tandis que des formes de coopération considérées comme inhérentes à l'entreprise familiale chinoise (en fait tout aussi répandues sous d'autres latitudes), la tontine ou le lignage, débordent largement le cadre de la parenté. Enfin, et surtout, l'esprit capitaliste de la

---

<sup>45</sup> Pour une littérature valorisant l'entreprise familiale dans le développement économique des Chinois d'outremer, voir : Maurice Freedman (dir.), *Family and Kinship in Chinese Society*, Stanford, Stanford University Press, 1970, et Maurice Freedman, *The Study of Chinese Society : Essays Selected and introduced by G. William Skinner*, Stanford, Stanford University Press, 1979.

diaspora est bien davantage porté par un ethos de la notabilité que par un ethos du profit ce qui aboutit à la destruction des valeurs prônées par la doctrine confucéenne que sont la frugalité et l'obstination, supposées favorables à l'accumulation primitive. Dans les communautés marchandes, dans les Chinatowns en particulier, l'étalage de la richesse, la dépense de prestige et la consommation ostentatoire sont le vrai signe de la réussite. Il n'y a donc ni esprit *chinois* du capitalisme, ni essence *capitaliste* de l'esprit d'entreprise chinois.

Mais il n'en reste pas moins que c'est autour de l'ethos entrepreneurial que se joue le processus d'identification des communautés chinoises d'outremer, beaucoup plus qu'autour de pratiques religieuses et dialectales ou d'habitudes vestimentaires et alimentaires. Comme l'a magistralement démontré Bernard Formoso<sup>46</sup> à propos de la communauté sino-thaïe fortement acculturée : les Sino-Thaïs dont la famille poursuit une ou plusieurs activités commerciales s'identifient et sont identifiés aux Chinois, alors, qu'à l'inverse, les familles dont les membres ont renoncé au principe de la libre entreprise sont assimilés aux Thaïs. Ce raisonnement est d'ailleurs poussé si loin que les Thaïs en viennent à penser que ceux d'entre eux qui réussissent bien dans les affaires ont, par nécessité, du sang chinois.

Or, ce marqueur identitaire fort, pour construit qu'il soit, est l'un des legs de la colonisation européenne en Asie du Sud-Est. Certes, l'économie politique de la Chine impériale conduisait, *ipso facto*, les immigrants chinois à se tourner vers le secteur marchand dans leur nouvel environnement. Issus de provinces surpeuplées soumises à des famines périodiques, les immigrants chinois capitalisaient, par la force des choses, sur leur austérité besogneuse. Surtout, l'objectif des premiers immigrants étant de retourner en Chine, leurs investissements se sont orientés vers les activités qui non seulement nécessitaient peu de capital et de main-d'œuvre, mais, surtout, qui procuraient à la fois de l'argent liquide et des profits rapides, deux conditions que le commerce, en pleine expansion en Asie du Sud-Est depuis l'arrivée des puissances européennes, remplissait parfaitement. Mais, lorsque les politiques des colonisateurs ne les en ont pas dissuadés, nombre des descendants de ces immigrants de la première génération n'ont pas négligé d'autres voies d'ascension sociale.

---

<sup>46</sup> Bernard Formoso, *Identités en regard : Destins chinois en milieu bouddhiste thaï*, Paris, CNRS/MSH, 2000.

Le cas de la Thaïlande est à cet égard éclairant. Hormis les périodes de repli xénophobe, sous le règne de Rama VI (1910-1925) ou au lendemain du coup d'Etat de 1976, la communauté chinoise a toujours été étroitement associée au pouvoir, un héritage de la stratégie préventive de la Cour pour déjouer toute formation d'un contre-pouvoir nobiliaire. Dès le règne de Rama Ier qui marque l'apogée des relations commerciales et tributaires avec la Chine – indépendant depuis 1238, le royaume payait son tribut à l'Empire, moins par reconnaissance d'une quelconque suzeraineté que pour tirer profit de tarifs préférentiels dans son commerce avec la Chine –, ce sont des négociants chinois qui sont choisis pour gérer une part importante des revenus de la monarchie provenant des monopoles royaux. Et en contrepartie de leur fidélité à la Cour, les Chinois sont non seulement protégés dans leurs activités mais exemptés de certaines taxes, dont la corvée. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, si pour mieux résister aux visées colonialistes européennes, le royaume de Siam autorise les maisons de commerce occidentales à s'installer librement à Bangkok – c'est la fin des relations tributaires avec la Chine comme celle du monopole royal du commerce avec l'étranger – la communauté chinoise, augmentée de l'importation de nombreux coolies dont certains s'installent durablement dans le royaume, reconvertit doublement son pouvoir. Economiquement, la perte de sa position dominante dans le décorticage et l'exportation du riz – première richesse du pays – comme dans l'exploitation des mines d'étain et des forêts de tecks est compensée par son accession à de nouvelles activités, telles la culture des hévéas et la production de caoutchouc, mais surtout celle, lucrative, d'intermédiaire entre les maisons de commerce occidentales et la Cour. Politiquement, la défiance persistante de la Cour vis-à-vis de l'aristocratie la conduit à durablement encourager la stratégie d'accumulation des positions de pouvoir et d'enrichissement de la communauté chinoise : d'une part, elle poursuit une politique de cooptation, à quelques postes clefs, de Chinois qui, en retour, multiplient leurs gestes d'allégeance ; d'autre part, elle encourage des stratégies matrimoniales entre noblesse thaïe et grandes familles chinoises qui permettent aux premières de profiter de la richesse des seconds qui étendent par là même leur influence. Par la suite, de nombreux patriotes siamois seront d'origine chinoise, comme le sont la plupart des hommes politiques thaïlandais contemporains, dont l'actuel Premier ministre, Thaksin Shinawatra.

Dans les autres pays d'Asie du Sud-Est, la parenthèse coloniale a durablement freiné l'ascension sociale des Chinois comme l'assimilation réciproque des élites chinoises et locales. Au-delà des spécificités que présente chaque configuration coloniale, les Chinois ont à la fois perdu le pouvoir qu'ils avaient précédemment acquis, tout en s'affirmant en tant que

communautés à part entière. Au Vietnam, les Français excluent les Chinois de l'exploitation minière et de l'industrie (sauf les moulins à riz) pour cantonner strictement leurs activités aux secteurs du riz, de l'opium et des alcools, tout en accroissant considérablement leurs charges, certaines taxes pouvant être le double de celles pesant sur les Vietnamiens, telles les taxes professionnelles, voire multipliées par sept, tel l'impôt sur le revenu. Au Cambodge, les Chinois sont exclus de certains secteurs lucratifs dont ils détenaient le monopole, l'opium en particulier, comme de l'administration<sup>47</sup> – ouverte en revanche aux bureaucrates vietnamiens que les Français font venir en grand nombre –, et sont essentiellement cantonnés au rôle d'intermédiaires chargés de collecter l'impôt : les paysans khmers étant lourdement taxés, les Chinois s'installent donc comme prêteurs et usuriers. Les colonisations britannique et néerlandaise n'ont pas dérogé à ce schéma. Ainsi, dans les Etats malais fédérés, les Chinois ont-ils été exclus de la distribution des terres laissées en friche que les Britanniques s'étaient appropriés par ordonnances spéciales : elle se fit exclusivement au profit des planteurs malais et européens, sous réserve de cultiver l'hévéa, les seconds étant par ailleurs les seuls à bénéficier de facilités commerciales<sup>48</sup>. Aux Indes néerlandaises, les Chinois ont été plus lourdement taxés et leurs déplacements soumis à des autorisations spéciales. Les exemples pourraient être multipliés. D'une manière générale, la politique coloniale européenne à l'égard des Chinois visait à empêcher ces derniers de concurrencer, non seulement les intérêts européens, mais également ceux de la paysannerie et de l'élite locales. Dans ces conditions, les Chinois n'ont eu d'autre choix que de s'illustrer dans le négoce, du moins dans ceux de ses secteurs qui ne leur avaient pas été fermés.

Cantonnés dans leurs activités marchandes, les Chinois étaient par là même poussés au repli communautaire ; un repli d'autant plus significatif que la politique industrielle des colonisateurs fondée sur l'importation de nombreux coolies chinois, pour exploiter les mines et les plantations d'hévéas ou construire les chemins de fer, avait contribué substantiellement à la croissance de cette communauté<sup>49</sup>; et un repli indirectement encouragé par la politique administrative du colonisateur français qui systématise l'organisation des Chinois en

<sup>47</sup> Certains Chinois avaient pu détenir d'importants postes de responsabilité dans l'administration du royaume khmer, y compris celui de gouverneur de province. Voir W. E. Willmott, « History and Sociology of the Chinese in Cambodia prior to the French Protectorate », *Southeast Asian History*, 11 mai 1966, p. 32.

<sup>48</sup> Huang, Tseng Ming, *The Legal Status of Chinese Abroad*, Taipei, Cultural Service, 1954, pp. 170-175, cité in Carine Guerassimoff, *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 53.

<sup>49</sup> L'émigration n'étant plus exclusivement masculine permit de nombreux mariages entre Chinois. Voir Claudine Salmon, « Le rôle des femmes dans l'émigration chinoise en Insulinde », *Archipel*, n° 16, 1978, pp. 61-174. A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'émigration est fortement limitée dans les dominions britanniques et aux Etats-Unis et commence à se tarir en Asie du Sud-Est au début du XX<sup>e</sup> siècle.

congrégations, un système d'*indirect rule* fondé sur l'origine géo-dialectale des descendants d'immigrés chinois. Dès lors, les institutions chinoises se multiplient et se diversifient avec la construction de nombreuses écoles, hôpitaux, temples ou le lancement d'organes de presse en langue chinoise.

***L'Empire du Milieu et ses immigrés : du bannissement à l'instrumentalisation des communautés chinoises d'outremer***

Sous les Ming (1368-1644), comme sous les Qing, l'émigrant est celui qui abandonne sa terre et qui néglige ses obligations familiales : l'émigration est donc interdite, passible de la peine de mort<sup>50</sup> et la Cour peut demander l'extradition des Chinois installés durablement outremer. Dans les faits, la Cour s'est rarement préoccupée des émigrés, tandis que les fonctionnaires des provinces chargés d'appliquer la réglementation, ceux des provinces méridionales du littoral en particulier, ont avant tout cherché à tirer profit des flux commerciaux générés par les communautés d'outremer.

Mais, sous la double pression des puissances coloniales, française et britannique, et des fonctionnaires impériaux des provinces du sud de la Chine, l'Empire signe des conventions *ad hoc* autorisant l'importation de main-d'œuvre chinoise, puis lève officiellement l'interdiction d'émigrer en 1893. Pour les Français et les Anglais, il s'agissait non seulement de disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour développer leurs colonies, mais aussi, face à leurs opinions publiques, de substituer le principe de la libre circulation des hommes à une pratique perçue en termes d'esclavagisme. Les fonctionnaires impériaux quant à eux n'ont cessé d'attirer l'attention de la Cour sur les bénéfices – en termes de remises – qu'apportaient les Chinois d'outremer à leurs communautés d'origine.

Au-delà du libre commerce des coolies, la politique des colonisateurs européens va contribuer à renverser complètement le rapport de la Chine aux Chinois d'outremer (*huaqiao*). Ce faisant, c'est tout le rapport de la Chine à la codification juridique internationale et surtout la perception qu'elle a de sa propre entité qui se trouvent renversés. En définissant pour la

---

<sup>50</sup> En 1603 et en 1740, la Cour a approuvé les massacres de Chinois par les Espagnols aux Philippines et par les Néerlandais aux Indes orientales pour le motif que ses sujets avaient commis le crime de quitter la Chine. Voir, Yen, Ching-Hwang, *Coolies and Mandarins : China's Protection of Overseas Chinese in the Late Ch'ing Period (1851-1911)*, Singapour, Singapore University Press, 1985, p. 22.

première fois le ressortissant chinois, l'Empire retourne contre les puissances impérialistes l'arme de la légitimation par le droit dont elles s'étaient servies quelques années plus tôt pour ouvrir la Chine aux négociants étrangers ou importer librement la main-d'œuvre chinoise dans leurs colonies.

Avant 1909, aucun texte impérial ne définissait la nationalité chinoise. Or, si l'accroissement de l'émigration, voire le retour en Chine de *huaqiao*, rendaient l'absence de définition de plus en plus problématique, c'est la politique du colonisateur néerlandais qui a été la cause immédiate de la législation de 1909. Forcée de rentrer dans le concert des nations, l'Empire avait revendiqué l'ouverture de consulats dans les colonies européennes, une revendication considérée sans objet par les Néerlandais au double motif que les Chinois des Indes orientales étaient des ressortissants de la Couronne et qu'il n'existait pas de législation impériale définissant la nationalité chinoise. De l'adoption par les Néerlandais en 1907 du principe du *jus soli* et de la pétition de protestation adressée à Pékin par la communauté chinoise résulte donc directement la loi de 1909 par laquelle l'Empire se rallie au principe du *jus sanguinis*, tout en laissant ouverte la possibilité pour les *huaqiao* de renoncer à la nationalité chinoise<sup>51</sup>. Fort de cette législation, l'Empire devait être en mesure à la fois de protéger ses ressortissants des abus perpétrés par les puissances européennes dans leurs colonies, tout en limitant la protection des puissances étrangères dont des Chinois d'outremer pouvaient se prévaloir en Chine même. Si dans la pratique ces objectifs ne pouvaient alors être atteints, la loi de 1909 marque néanmoins l'amorce d'un double processus de modernisation de l'Etat chinois, d'une part, et, d'autre part, de reconstitution virtuelle d'un Empire fondé sur sa sinité qui allait être poursuivi sous la Chine des réformes à partir de 1978. Mais du point de vue de l'instrumentalisation des communautés chinoises d'outremer, c'est moins leur protection juridique – le principe du *jus sanguinis* étant d'ailleurs par la suite restreint dans sa portée dans une perspective toute diplomatique<sup>52</sup> – que l'appel à leurs capitaux qui allait s'avérer opératoire.

<sup>51</sup> Voir Chiu, Hungdah, « Nationality and International Law in Chinese Perspectives », *Chinese Yearbook of International Law and Affairs*, vol. 9, 1990, p. 30.

<sup>52</sup> Notamment lorsque, en marge de la conférence de Bandung en avril 1955, Zhou Enlai conclut le traité sino-indonésien obligeant les Chinois d'outremer à choisir entre la nationalité chinoise et celle de leur pays d'accueil afin qu'ils renoncent à toute activité subversive. La loi sur la nationalité de 1980 va également en ce sens.

A partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, les différents gouvernements chinois prennent en effet progressivement conscience de la réussite des communautés d'outremer et du potentiel qu'elles représentent pour la modernisation de la Chine<sup>53</sup>. Or, les mesures restrictives prises par les autorités coloniales européennes à l'encontre des communautés chinoises ne font que renforcer l'intérêt que leur portent les autorités chinoises : elles « ont contribué à forger dans l'esprit des dirigeants chinois l'image d'émigrés disponibles pour le pays car discriminés. »<sup>54</sup> Parallèlement, les politiques discriminatoires des autorités coloniales incitent les communautés chinoises à se tourner vers la mère patrie. S'il était traditionnel pour les immigrés de faire des dons à leurs villages d'origine, les donations tendent à s'étendre à l'ensemble de la région et à revêtir un caractère plus patriotique (*aiguo aixiang*). Ainsi, le refus du gouvernement anglais de laisser un Chinois contribuer à la création d'un département d'enseignement supérieur en langue chinoise au sein d'un collège fondé par des méthodistes américains à Singapour en 1918 fut-il directement à l'origine de la création, en 1921, de l'université de Xiamen (Amoy) dans la province du Fujian<sup>55</sup>. L'université de Xiamen est devenue et reste aujourd'hui l'un des hauts lieux de « resinisation » des Chinois d'outremer.

Parallèlement à leur contribution financière à la modernisation de l'économie chinoise, les Chinois d'outremer vont être politiquement instrumentalisés sur le plan externe comme sur le plan interne. Dans la résistance qu'oppose l'Empire déclinant aux puissances impérialistes en Chine, la Cour cherche ainsi à recouvrer sa souveraineté économique en substituant le capital des *huaqiao* aux prêts occidentaux<sup>56</sup>. Tentative vaine, mais qui sera reprise avec plus de succès par le gouvernement de Nankin qui élabore en 1929 une législation associant systématiquement les Chinois d'outremer à l'industrialisation du pays. Sur le plan interne, et face à l'autonomie croissante des provinces méridionales du littoral due en grande partie à l'importance des remises envoyées par leurs émigrés, certains auteurs avancent que le brusque revirement de la Cour vis-à-vis des *huaqiao* aurait également été motivé par une volonté de rééquilibrer les rapports entre le gouvernement central et ces puissants gouvernements

<sup>53</sup> « En 1876, le premier ambassadeur chinois, Guo Songtao, en route pour Londres, fait escale à Singapour. Dans la colonie britannique, il est reçu par Hu Yaji (Hoo Ah Kay), connu sous le nom de 'Whampoa'. Le luxe dans lequel vit ce Chinois ainsi que la renommée qu'il détient tant au sein de la communauté chinoise qu'auprès des Anglais l'impressionnent. » D'après Wen, Chung-chi, *The Nineteenth-Century Imperial Chinese Consulate in the Straits Settlements : Origins and Developments*, Singapour, National University of Singapore, M. A. Thesis, cité par Guerassimoff, *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, op. cit., p. 49.

<sup>54</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>55</sup> H. E. Wilson, « An Abortive Plan for an Anglo-Chinese College in Singapore », *Journal of Southeast Asian History*, vol. 11, n° 1, mars 1978, pp. 35-42.

<sup>56</sup> Michael R. Godley, *The Mandarin-Capitalists from Nanyang : Overseas Chinese Enterprise in the Modernization of China, 1893-1911*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 104.



provinciaux<sup>57</sup>. Enfin, et surtout, les communautés d'outremer ont été l'une des principales ressources, en termes financiers notamment, du nationalisme chinois, qu'il s'agisse de celui des réformateurs groupés autour de Kang You-wei ou de celui, révolutionnaire, de Sun Yat-sen qui en fit la base arrière de sa lutte contre les Mandchous. Mais dans cette course à l'allégeance politique, la Cour elle-même n'était pas en reste, comme en témoigne la vente de titres nobiliaires aux riches marchands chinois des colonies européennes<sup>58</sup>.

## **Impérialismes occidentaux et formation de la révolution chinoise**

Au-delà d'un embryon de modernisation de l'économie chinoise, les impérialismes occidentaux n'ont cessé de nourrir la transformation de l'Etat par la révolution. D'abord, et avant tout, en lui offrant son idéologie intrinsèque, l'anti-impérialisme. « L'idée même d'impérialisme fut, en fait, l'une des principales importations impérialistes en Chine »<sup>59</sup>. Mais les puissances impérialistes ont également accompagné la révolution, notamment en offrant aux révolutionnaires de confortables bases arrières dans leurs concessions.

### ***L'anti-impérialisme, idéologie intrinsèque des mouvements révolutionnaires chinois***

« Crise ou transition ? S'agissant de la révolution qui a jeté un demi-milliard d'hommes dans le communisme, la question peut sembler superflue : si tant est qu'une révolution tue son ancien régime, le meurtre de 1949 n'est pas moins parfait que ceux de 1789 et 1917. Mais il a duré plus longtemps. Une révolution si lente ne s'est pas impunément arrogé le privilège du temps long : elle a laissé à l'Ancien Régime le temps d'évoluer...tout en évoluant de concert avec lui. »<sup>60</sup>

Sans retracer l'évolution de la révolution, du renversement de la dynastie qing en 1911 à la proclamation de la République populaire de Chine (RPC) en 1949, on peut l'aborder, au-delà des ses multiples composantes et de son histoire tourmentée faite d'alliances et de ruptures, de scissions réformistes ou révolutionnaires, de retournements et de restaurations, par son élément fédérateur, l'anti-impérialisme.

<sup>57</sup> Wellington K. K. Chan, *Merchants, Mandarins and Modern Enterprise in Late Ch'ing China*, Cambridge, Harvard East Asian Monograph, monograph n° 79, 1977, pp. 127-212 ; Yen, Ching-Hwang, *Coolies and Mandarins*, *op. cit.*, p. 280.

<sup>58</sup> C'est du moins l'hypothèse défendue par R. M. Godley, « The Late Ch'ing Courtship of the Chinese in Southeast Asia », *Journal of Asian Studies*, vol. XXXIV, n° 2, février 1975, pp. 361-385, et par Yen, Ching-hwang, « Ch'ing Sale of Honours and the Chinese Leadership in Singapore and Malaya, 1899-1911 », *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 16, n° 3, pp. 347-425.

<sup>59</sup> Fairbank, *La grande révolution chinoise*, *op. cit.*, p. 76.

<sup>60</sup> Yves Chevrier, *La Chine moderne*, Paris, PUF, 1983, p. 5.



Que les deux grands mouvements révolutionnaires, celui de Sun Yat-sen et celui de Mao Zedong, aient été anti-impérialistes ne fait pas débat. Certes, le premier nationalisme de Sun, jusqu'à la révolution de 1911, est chinois, anti-mandchou, et Sun n'a pas hésité à rechercher l'alliance des occidentaux pour renverser la dynastie étrangère. Mais dès le début des années 1920, l'anti-impérialisme devient l'élément central de la théorie de la figure tutélaire du Parti nationaliste (*Guomindang*), les Trois principes du peuple (*Sanminzhuyi*)<sup>61</sup>. Et sa dénonciation de l'impérialisme est radicale : si la Chine n'a pas été colonisée en bonne et due forme par une puissance étrangère, elle n'est qu'une « semi-colonie » (*banzhimindi*). Mais pour Sun Yat-sen, cette forme de colonisation ravale la Chine à un rang inférieur à celui de toutes les colonies puisqu'elle est l'esclave de tous les pays : la Chine n'est qu'une « hypo-colonie » (*cizhimindi*). Quant au maoïsme, lorsque le Parti communiste chinois (*Zhongguo gongchandang*, PCC) est fondé en 1921, Marx commence à peine d'être traduit en chinois et l'influence décisive est alors celle de Lénine, celle de l'anti-impérialisme et de l'émancipation des peuples coloniaux par la révolution prolétarienne. De fait, il faudra attendre l'échec de 1927 – l'écrasement de la « Commune de Shanghai » et l'instauration de la terreur blanche – pour que le parti se tourne vers la révolution paysanne. Mais la prise du pouvoir par les communistes en 1949 se traduit aussitôt par la fermeture du pays pendant près de trois décennies : le « penchant du PCC pour l'autarcie, après 1949, relevait d'un profond sentiment anti-impérialiste. »<sup>62</sup>

Au-delà de l'idéologie anti-impérialiste des deux grands partis de la Chine moderne et contemporaine, c'est toute l'agitation récurrente qui secoue la Chine pendant son hypocolonisation qui se ramène *in fine* à une fièvre anti-impérialiste. Il y a certes les grands mouvements nationalistes orchestrés par le pouvoir central, impérial puis républicain. A l'insurrection des Boxeurs en 1900 fait pendant le Mouvement de Salut national des années 1930. Dirigée contre les étrangers et les missionnaires chrétiens, l'insurrection des Boxeurs aboutit, avec la complicité de la Cour, dont l'impératrice douairière Cixi, au siège des légations étrangères à Pékin, mais aussi à l'humiliante défaite de la Chine<sup>63</sup> nourrissant durablement à son tour l'anti-impérialisme. La dénonciation de l'indemnité dite des Boxeurs que la Chine a dû verser aux puissances est l'un, sinon le thème récurrent de l'historiographie

<sup>61</sup> Le principe du nationalisme (*minzuzhuyi*), le principe des droits du peuple (*minquanzhuyi*) et le principe du bien-être du peuple (*minshengzhuyi*). Ils ont été énoncés lors d'une série de conférences données par Sun Yat-sen à l'Ecole normale supérieure de Canton en 1924.

<sup>62</sup> Fairbank, *La grande révolution chinoise*, op. cit., p. 491.

nationaliste et communiste. Certes moins anti-impérialiste qu'anti-japonais<sup>64</sup>, le Mouvement de Salut national, mouvement nationaliste de masse, est à la fois orchestré par le Guomindang tout en étant désavoué en 1936 par Chiang Kai-shek, mais dont la politique d'apaisement avec le Japon cède aussitôt lorsqu'il doit se rallier à la politique de front uni entre nationalistes et communistes et à la résistance armée contre le Japon.

Entre ces deux mouvements orchestrés par les pouvoirs centraux, le mouvement dit du Quatre-Mai, reste l'un des événements fondateurs de l'histoire contemporaine chinoise. Né de la manifestation étudiante du 4 mai 1919 – le slogan « sauvons la patrie » (*jiuguo*) s'élève contre la décision de la conférence de Versailles de transférer au Japon les droits que l'Allemagne avait acquis dans la province du Shandong –, ce mouvement patriotique uni tout à la fois les étudiants et l'intelligentsia radicale, comme les marchands et les ouvriers. Mais, en 1919, « la lutte des classes n'est pas à l'ordre du jour. Le consensus se construit sur la revendication nationaliste. *Le militantisme ouvrier naît du patriotisme* – ou de la xénophobie – et de la solidarité sociale ; il ne se réfère pas à l'idéologie. »<sup>65</sup> Surtout, c'est cette manifestation patriotique qui donne naissance à l'iconoclasme occidentaliste dressé contre la tradition nationale afin d'adapter la Chine au monde moderne. « *L'hyperbole occidentaliste* obéit à l'impératif national qui avait déjà motivé les hardiesses plus sages de l'occidentalisation réformiste (...), il ne s'agit plus de sauver Confucius (...) mais de sauver la nation en abattant la tradition. L'occidentalisme renverse la perspective graduelle et mesurée de l'occidentalisation en portant à l'extrême la dissociation entre culture et nation amorcée par la génération antérieure. »<sup>66</sup>

En contrepoint à ces soulèvements nationalistes, de multiples mouvements de protestation anti-étrangère, plus ponctuels, contribuent et à la formation – par reconstruction – d'une économie nationale et à l'émergence de la question sociale. Sur le plan économique, les contestations puisent aussitôt dans le répertoire traditionnel chinois : le boycottage. Le boycottage était traditionnellement l'instrument utilisé par les guildes pour imposer leur politique aux marchands récalcitrants ou aux fonctionnaires corrompus. En 1905, le boycottage vise les Américains, en 1907, les Japonais, puis devient quasi ininterrompu à partir

<sup>63</sup> Après que la Cour a déclaré la guerre aux puissances, l'envoi d'un corps expéditionnaire international sous commandement allemand délivre les légations et la Cour s'enfuit à Xian.

<sup>64</sup> Les agressions japonaises se multiplient : en Mandchourie en 1931, à Shanghai en 1932, dans les provinces du Nord à partir de 1935.

<sup>65</sup> Bergère, *Shanghai, op.cit.*, p. 192. C'est moi qui souligne.

de 1919 et s'accompagne de campagnes en faveur des « produits patriotiques » (*aiguo huo*). Mais la généralisation de telles actions présupposait l'existence d'une industrie nationale à l'essor de laquelle les impérialistes avaient largement contribué. Il n'en reste pas moins que ces actions s'analysent *in fine* comme une stratégie de reconquête du marché national menée par les acteurs économiques et relayée, à partir de 1927, par le gouvernement nationaliste. C'est dans cette perspective également que doit s'analyser le mouvement pour le Retour des droits ferroviaires (1905-1907) lorsque la gentry des provinces du Jiangsu et du Zhejiang demande à Pékin d'annuler les concessions accordées aux étrangers en 1898 : elle venait en effet de créer ses propres compagnies ferroviaires dans lesquelles avaient investi nombre de *shenshang* (dirigeants des principales guildes et de la municipalité de Shanghai). « Le souci d'écarter la concurrence rejoint ici la volonté de préserver l'intégrité nationale. »<sup>67</sup>

Ce sont également des incidents nés de la présence des impérialistes qui contribuent à la formation d'une conscience ouvrière. Si le Mouvement du 30 mai 1925, d'ampleur national, débouche sur une remise en cause générale de la présence des étrangers en Chine, il résulte de la grève organisée le 7 mai dans la filature japonaise de Naigai dans la banlieue de Shanghai par les contremaîtres hostiles à la politique de recrutement direct par les cadres nippons, de l'extension de la grève à d'autres filatures du quartier, de la mort le 15 mai de l'un des ouvriers tué par un vigile, et de la mort de treize étudiants abattus par la police britannique de la concession internationale le 30 mai au cours d'une manifestation de soutien aux grévistes. Et parmi les revendications du Mouvement du 30 mai figure, en plus de la restitution du Tribunal mixte aux autorités chinoises et la représentation des Chinois au Shanghai Municipal Council, le droit de grève. Mais si seuls les deux premiers points seront satisfaits<sup>68</sup>, c'est bien que la « revendication nationaliste tire alors sa force du consensus patriotique qui rapproche bourgeoisie et monde ouvrier. »<sup>69</sup>

---

<sup>66</sup> Chevrier, *La Chine moderne, op. cit.*, pp. 54 et 55. Souligné dans le texte.

<sup>67</sup> Bergère, *Shanghai, op.cit.*, p. 148.

<sup>68</sup> Au mois d'août 1925, le Shanghai Municipal Council accepte la représentation en son sein des résidents chinois de la concession internationale et le principe du retour du Tribunal mixte à la souveraineté chinoise. *Ibidem*, p. 200.

### *Le rôle ambivalent des concessions étrangères*

Face à la mobilisation croissante d'oppositions, les étrangers ne prennent pas officiellement partie, mais peuvent être amenés, au gré des conjonctures, à soutenir ou, au contraire, à entraver leur développement. Tout d'abord, les différents mouvements et partis d'opposition se forment et se développent dans les métropoles où sont installées les puissances impérialistes. Le PCC est fondé par un congrès de treize délégués provinciaux réunis dans une école de la concession française à Shanghai du 23 au 31 juillet 1921. Plus généralement, c'est dans les concessions que se trouvent réunies les conditions favorables à l'activisme politique avec leurs cercles intellectuels, leurs presses et leurs imprimeries, leur bourgeoisie et prolétariat naissants<sup>70</sup>.

Mais les concessions offrent également un cadre juridique propice à toutes les activités d'opposition puisque le privilège d'exterritorialité dont bénéficient les étrangers a été partiellement étendu aux résidents chinois. Si cette extension a facilité le développement de la bourgeoisie compradoriale, elle a aussi protégé nombre de radicaux et de révolutionnaires. Ainsi, en 1903, le Tribunal mixte de la concession internationale de Shanghai, jugeant qu'un délit d'opinion ne peut être passible de la peine de mort, refuse de livrer Zou Rong et Zhang Binglin condamnés par la justice impériale pour la publication d'un pamphlet anti-mandchou<sup>71</sup>. En 1927, au lendemain de l'écrasement de la Commune de Shanghai par Chiang Kai-shek, Zhou Enlai et sa femme s'installent au Richard's Hotel dans la concession internationale. Les exemples pourraient être multipliés.

Au-delà de la position de principe, l'attitude des autorités étrangères des concessions est avant tout opportuniste. Un exemple patent est celui du soutien apporté à la Bande Verte dont le rôle sera central dans l'écrasement de la Commune de Shanghai. De prime abord, il faut noter que la présence de la Bande Verte à Shanghai est liée à la pénétration étrangère puisque cette secte bouddhiste<sup>72</sup> recrutait traditionnellement ses adeptes parmi les marins du Grand Canal. Mais avec l'ouverture de la Chine, le développement de la navigation côtière

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 199.

<sup>70</sup> « Shanghai, la plus 'étrangère' des villes chinoises, est aussi celle où la prise de conscience nationaliste et la mobilisation révolutionnaire des masses ont été les plus précoces. » *Ibidem*, p. 11.

<sup>71</sup> *Ibidem*, p. 145. Le pamphlet publié dans un journal du Jiangsu et intitulé « L'armée révolutionnaire » donne au nationalisme anti-mandchou ses fondements théoriques. Zou et Zhang seront surnommés par leurs contemporains les « Mazzini de la Chine ».

pousse nombre de marinières à se reconvertir dans le crime, en fournissant notamment aux industries shanghaiennes naissantes la main-d'œuvre ouvrière qu'ils contrôlent et rackettent. Si, dans un premier temps, la pègre contribue fortement aux mobilisations ouvrières et aux mouvements sporadiques de grèves, c'est elle qui prêterait un concours décisif dans l'écrasement de la Commune lors du coup de force de Chiang Kai-shek le 12 avril 1927. Or, afin de protéger les concessions de Shanghai des débordements des grèves révolutionnaires, les autorités étrangères recourent à une double tactique : l'appel de renforts militaires pour étayer les forces de police des concessions, mais aussi un rapprochement avec la Bande Verte, en particulier avec l'un de ses principaux chefs, Du Yuesheng. Si l'on a fait du consul général de France, René Naggiar, le principal acteur de ce rapprochement (les armes de la Bande Verte ont été fournies par les autorités de la concession française et au cours des années suivantes Du Yuesheng devait devenir le véritable détenteur du pouvoir dans cette concession), les autorités de la concession internationale n'ont pas été sans prêter leur concours, ne serait-ce que par l'autorisation donnée aux hommes de main de la Bande de traverser la concession le 12 avril<sup>73</sup>. Or, ce coup de force change le cours de l'histoire contemporaine chinoise : c'est la fin de la Commune de Shanghai et l'instauration de la terreur blanche<sup>74</sup>, la rupture du premier front uni entre nationalistes et communistes, l'arrivée de Chiang Kai-shek au pouvoir et la fin de la révolution urbaine, et, enfin, un recul sensible de la présence étrangère en Chine.

### *Cosmopolitisme et nationalisme*

La restauration autoritaire et conservatrice qui marque la décennie de Nankin (1927-1937) s'affirme, dans l'ordre idéologique, par le mouvement dit Vie nouvelle (*Xin sheng*), la « reconstruction nationale » (*jian guo*) devant s'opérer par une réappropriation de l'héritage confucéen. La réhabilitation des valeurs traditionnelles vise autant à s'opposer au radicalisme révolutionnaire qu'à donner une signification nationale à la modernisation du pays. Dès lors, la critique de la culture commerciale et cosmopolite qui s'est développée dans les enclaves étrangères devient l'une des cibles privilégiées de ce *revival* confucéen. En fait, cette critique

---

<sup>72</sup> « La Bande Verte est organisée comme une société secrète traditionnelle : elle a ses rites d'initiation, sa hiérarchie de maîtres et disciples, son réseau de loges plus ou moins autonomes » (*Ibidem*, p. 193).

<sup>73</sup> Dans la nuit du 11 au 12 avril, « Du Yuesheng reçoit la visite de Stirling Fessender, président américain du Shanghai Municipal Council. C'est le chef de la police française, le capitaine Fiori, qui a arrangé le rendez-vous au cours duquel l'accord a été conclu » (*Ibidem*, p. 209).

rejoint celle des lettrés détenteurs de la haute culture chinoise du fait notamment du déficit de légitimité dont pâtiennent les activités commerciales dans la doctrine confucéenne, mais aussi celle qui est au cœur de tous les discours anti-impérialistes, qu'il s'agisse des conservateurs xénophobes ou des intellectuels radicaux, des nationalistes ou des communistes. Or, non seulement la culture commerciale et cosmopolite qui s'est développée à la faveur de l'ouverture de la Chine par les puissances impérialistes ne peut s'analyser qu'en termes d'hybridité, mais les multiples détournements dont les campagnes pour la Vie nouvelle ont fait l'objet montrent bien le rapport ambivalent qu'entretiennent modernité et nationalisme.

Ainsi, le *Haipai*, ou « style de Shanghai », est-il l'expression de la culture commerciale et cosmopolite de la Chine moderne du littoral<sup>75</sup>. Mais si « l'occidentalisation de la culture shanghaienne va de pair avec sa commercialisation, le *Haipai* représente bien autre chose qu'une simple imitation des genres de vie et des modes d'expression venus d'ailleurs. Qu'il s'agisse de pratiques quotidiennes ou de disciplines artistiques et littéraires, aucune tendance ne s'impose si elle n'est avalisée par le public chinois. L'adoption de modèles étrangers s'accompagne de leur adaptation, que gouvernent les habitudes acquises tout autant que les contraintes et les aspirations nées d'un environnement urbain original. »<sup>76</sup>

Pour autant, les autorités de Nankin dénoncent la consommation de luxe comme une forme d'asservissement aux influences étrangères et déclenchent, entre autres, des campagnes radiophoniques contre l'idéologie consumériste. Mais les entrepreneurs leur emboîtent le pas, du moins à moitié, puisqu'ils se font aussitôt les défenseurs des « produits patriotiques » (*aiguo huo*) pour mieux relancer la consommation. « Condamnée au nom du patriotisme, la consommation est ainsi réhabilitée au nom de ce même patriotisme. La jeune élégante qui achète des soieries rue de Nankin travaille au renforcement de l'économie et donc de la nation chinoise. Fondée sur le désir d'une modernité inspirée de l'Occident, la culture commerciale qui prospère à Shanghai n'implique aucune renonciation à la fierté d'être chinois. »<sup>77</sup> Les marchandises nationales enrayent peut-être l'aliénation à l'étranger, mais non la fièvre consumériste.

<sup>74</sup> Cf, entre autres, André Malraux, *La Condition humaine*, Paris, Gallimard, 1933 et Harold Isaacs, *La Tragédie de la révolution chinoise*, Paris, Gallimard, 1967, traduction française de *The Tragedy of the Chinese Revolution*, London, Secker and Warburg, 1938.

<sup>75</sup> A l'origine, le terme désigne un genre d'opéra régional. Au début du XXème siècle, il prend un sens plus général et s'applique aussi bien aux pratiques de la vie quotidienne qu'aux formes d'expression littéraire ou artistique. Bergère, *Shanghai, op. cit.*, p. 255.

<sup>76</sup> *Ibidem*, pp. 255 et 256.

Et au-delà de la morale confucéenne, le « fascisme confucéen »<sup>78</sup> du régime de Nankin valorise, comme ses inspirateurs italien et allemand, le sport et la formation de corps athlétiques. « L'adhésion à l'idéal sportif – prétexte à montrer de jolies filles en maillot de bain – permet de contourner les interdictions, comme la défense de 'marchandises nationales' encourage les achats. »<sup>79</sup>

## **Les marches colonisées de l'Empire et la question de la démocratisation**

### *Les si faciles décolonisations de Hong Kong et de Macao*

Point d'ancrage des marchands britanniques, Hong Kong est d'emblée associée dans les historiographies occidentale et chinoise à l'expansion de l'empire colonial britannique. Certes, l'image du « rocher stérile » est venue occulter un parcours au cours duquel la pointe orientale du delta de la rivière des Perles avait déjà joué un rôle actif dans l'ouverture de la province du Guangdong. Néanmoins, c'est à l'issue de la Première guerre de l'opium seulement que la trajectoire de Hong Kong s'affirme dans sa singularité irréductible. Chacune des trois entités qui, en 1842, 1862 et 1898 respectivement, est venue former puis agrandir le territoire de Hong Kong est liée à une défaite de l'Empire mandchou : l'île de Hong Kong proprement dite (rebaptisée Victoria) et la péninsule de Kowloon aux Première et Seconde guerres de l'opium, la portion continentale plus vaste dite des Nouveaux Territoires, à la guerre sino-japonaise. Mais les deux premières ont été acquises à vie par la puissance britannique, la troisième, soit les neuf dixièmes de la superficie totale de la colonie, lui a été cédée à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans. Ce faisant, à chaque étape, la présence commerciale britannique dans la région a été renforcée, tandis qu'un simple port aux épices se transformait en un pays, aux dimensions certes réduites<sup>80</sup>, mais dont la démographie a rapidement été nourrie par les tribulations de la Chine, qu'elles aient été politiques (soulèvement des Taiping, entre 1851 et 1864, révolutions républicaine de 1911, communiste de 1949, culturelle de 1966) ou économiques (les nombreuses famines jusqu'à celle produite par le Grand Bond en avant entre 1958 et 1962).

<sup>77</sup> *Ibidem*, p. 268.

<sup>78</sup> Frederic Wakeman Jr, « A Revisionist View of the Nanjing Decade : Confucian Facism », *The China Quarterly*, n° 150, juin 1997, pp. 394-432.

<sup>79</sup> Bergère, *Shanghai, op. cit.*, p. 273.

<sup>80</sup> 640 km<sup>2</sup> au total.



D'un entrepôt de contrebande, Hong Kong est devenue un port franc mais c'est moins une intervention minimum de la puissance publique, qu'une gestion tout entière axée sur la protection des intérêts des maisons de commerce (*hong*) qui a caractérisé la politique du colonisateur britannique et façonné la morphologie sociologique et le développement économique de ce territoire. Ni colonie de peuplement, ni colonie de ressources, l'île de Hong Kong – dont la population au début du XIX<sup>ème</sup> siècle était estimée à moins de 5000 habitants – a été choisie en raison de son emplacement exceptionnel : une baie en eau profonde située à proximité de Canton, seule ville ouverte aux étrangers, tout en étant accessible de la haute mer. Après la cession de l'île de Hong Kong par l'Empire, les compradores travaillant pour la cinquantaine de maisons de commerce britanniques ont reçu du gouvernement colonial divers privilèges fonciers et économiques. Issus pour la plupart de la communauté paria des *Tankas*<sup>81</sup> et accusés d'avoir trahi l'Empire en aidant les Britanniques, ces compradores ont rapidement pu prendre la tête de la communauté chinoise de l'île, grâce à la fois aux divers privilèges que leur accordait le colonisateur et à la forte ségrégation opérée entre populations européennes et population chinoise. S'il y a bien eu « pacte colonial », et formation par cooptation d'une élite locale, celui-ci était tout entier conçu pour assurer la protection des *hong* britanniques.

Par la suite, malgré le développement d'un secteur industriel important dès les années 1920, ce sont les riches marchands qui ont été choisis par le gouvernement colonial pour représenter la communauté chinoise locale<sup>82</sup> dont les demandes, par là même, ont été formulées en fonction de l'intérêt des *hong* britanniques ce qui, *in fine*, a permis de renforcer la fonction d'entrepôt de Hong Kong. Et lorsque celle-ci fut grevée par la guerre de Corée, ce sont les industriels shanghaiens récemment immigrés dans le territoire, donc relativement dépourvus d'attaches locales, et non leurs homologues hongkongais qui ont bénéficié du soutien du gouvernement colonial.

Par ailleurs, dans les Nouveaux Territoires, seule partie de la colonie dans laquelle vivait une population substantielle avant l'arrivée des Britanniques, un processus classique et fortement conflictuel de colonisation a été engagé dès les premières années du XX<sup>ème</sup> siècle avec la mise en tutelle des détenteurs traditionnels de l'autorité. C'est par la force que les résistances à la colonisation, et elles furent nombreuses, ont été maîtrisées et que la *gentry*

---

<sup>81</sup> *Dengjia* en mandarin.

<sup>82</sup> Tak-Wing Ngo, « The Legend of a Colony: Political Rule and Historiography in Hong Kong », *China Information*, vol. XII, n° 1 et n° 2, été-automne 1997, p. 147.



locale a été dépossédée de son pouvoir par une réorganisation de la propriété foncière et du système fiscal.

Sur le plan économique également, la fonction commerciale de Hong Kong a été systématiquement favorisée au détriment de son industrialisation. Ainsi, les bénéfices dégagés par les *hong* ont été presque entièrement réinvestis dans des activités commerciales ou para-commerciales, comme les banques, les assurances ou le transport. Des travaux récents<sup>83</sup> montrent pourtant qu'un secteur industriel important, premier employeur de la colonie, s'était développé dans l'entre-deux-guerres, formé exclusivement à partir de capitaux chinois locaux. Mais sa croissance a été pénalisée par le maintien d'une politique libre-échangiste avantageant à la fois les intérêts britanniques dans la colonie et l'industrie métropolitaine. En outre, lorsque l'embargo sur le commerce avec la RPC décidé par les Nations unies dans le cadre de la guerre de Corée freina les activités commerciales de la colonie, le maintien du statut de port franc favorisa les industries exportatrices – industries légères employant une main-d'œuvre abondante, tels le textile, l'électroménager ou la petite électronique<sup>84</sup> –, autour desquelles le secteur commercial et financier pouvait continuer de prospérer, au détriment des industries à forte valeur ajoutée requérant des investissements à plus long terme.

Avec la hausse des coûts de production consécutive à la croissance économique et les ouvertures décidées par Deng Xiaoping à la fin des années 1970, cette industrie exportatrice a délocalisé ses activités dans la province du Guangdong et la colonie a retrouvé sa fonction d'interface avec la Chine, non plus seulement dans le domaine de la commercialisation, mais aussi dans celui des services, la place financière hongkongaise se classant rapidement au troisième rang mondial. Mais, ce faisant, c'est l'intégration de Hong Kong à la RPC qui était anticipée, les délocalisations arrimant durablement cette colonie, jusqu'alors tournée vers l'extérieur, à son arrière-pays chinois.

En outre, la suprématie des intérêts de l'élite commerciale et financière a été doublement entretenue par le maoïsme. Tout d'abord, la Guerre froide rendait le maintien du statut colonial de Hong Kong indispensable à l'économie chinoise – pour son approvisionnement en devises étrangères entre autres –, comme aux chancelleries occidentales – à leurs services secrets en particulier. Ensuite, l'affrontement idéologique entre

<sup>83</sup> Voir *ibidem* pp. 137-144 et la bibliographie donnée pp. 153-156.

<sup>84</sup> Au cours des années 1960 et 1970, le taux de croissance de Hong Kong a été de 9% en moyenne.

partis communiste et nationaliste dont les syndicats hongkongais étaient l'objet<sup>85</sup> a pendant longtemps désamorcé tout conflit susceptible de remettre en cause les privilèges de l'élite commerciale et financière : d'une part, parce que le clivage idéologique (vertical) venait dans une large mesure se substituer à tout clivage social (horizontal) et, d'autre part, pour ce qui concerne la centrale d'obédience communiste, parce que l'intérêt de la RPC commandait avant tout le maintien du *statu quo*.

C'est à partir de la seconde moitié des années 1960 seulement, au moment où l'industrialisation croissante du territoire posait de plus en plus ouvertement un certain nombre de problèmes sociaux et où la Chine s'enfonçait dans la révolution culturelle, que le clivage de la Guerre froide s'est articulé à la problématique coloniale. A la suite des soulèvements de Kowloon d'avril 1966 – une grève de la faim contre l'augmentation du prix du *Star Ferry*, bac reliant Hong Kong à Kowloon, se transforma en violentes émeutes dénonçant à la fois la corruption, les pratiques discriminatoires et plus généralement l'absence de législation sociale –, les manifestations de mai 1967 ont rapidement été liées à la révolution culturelle et à l'activisme des mouvements d'extrême-gauche dans la colonie. Et à partir de cette date, des groupes de défense d'intérêts catégoriels se sont formés, remettant en cause les modalités de la gestion coloniale. La réponse du colonisateur a été de réactiver le pacte colonial, surtout après l'arrivée en 1971 du gouverneur Sir Murray MacLehose, dans deux directions : par un vaste programme d'équipements publics – construction de HLM, de plusieurs villes nouvelles, d'écoles, d'hôpitaux, d'un métro, d'un tunnel sous la mer reliant Hong Kong à Kowloon – et par la consécration de quelques droits politiques et sociaux. Ceux-ci toutefois, à l'exception de la campagne d'envergure contre la corruption de la police et l'adoption du chinois (le dialecte cantonnais) comme langue officielle en 1974, ont été accordés au niveau local seulement, qu'il s'agisse de la création d'organismes de conciliation sur les lieux de travail et de résidence (les *Mutual Aid Committees*) ou de l'élection directe de la moitié des membres de l'*Urban Council*. Ainsi, et jusqu'au début des années 1980, c'est le gouverneur nommé par Londres qui désignait les membres du Conseil exécutif (*Exco*) et, surtout, ceux du Conseil législatif (*Legco*), simple chambre d'enregistrement. De même, la législation sociale hongkongaise est restée très embryonnaire, en termes de droit du travail ou de redistribution financière : lorsque les Britanniques se sont retirés en 1997, il n'y avait

---

<sup>85</sup> En particulier les deux grandes centrales syndicales, la *Hong Kong Federation of Trade Unions* (FTU) et la *Hong Kong and Kowloon Trade Unions Council*.

toujours pas de salaire minimum ou de protection du droit de grève, ni de système de couverture obligatoire contre les risques vieillesse ou maladie.

Dès lors, il y a eu méprise sur l'Etat de droit qui devait être préservé à la suite de la rétrocession de la colonie à la Chine. Il y a eu assimilation, dans l'historiographie dominante, entre le statut de port franc et le libre-échange, d'une part, et, d'autre part, la représentation qui sous-tend une forme de libéralisme, celui des philosophes du droit naturel ou, plus tard, celui d'un Benjamin Constant, centré sur l'individu dont les justes intérêts doivent être protégés. Pour autant, l'Etat de droit du colonisateur britannique ne renvoie pas à la notion de légalité dans laquelle la loi est l'expression de la volonté générale : à Hong Kong, la loi a toujours été imposée par le colonisateur. Il renvoie au cœur même de ce qui a été longtemps la conception anglaise de la *rule of law*, c'est-à-dire le règne du droit, d'un droit conforme à la *common law* qui est avant tout un système de garantie des libertés publiques. A la veille de la rétrocession, la spécificité de Hong Kong résidait donc dans la garantie des libertés fondamentales, sans toutefois qu'elle soit assortie de la reconnaissance de droits de créances et, *a fortiori*, d'un régime représentatif de la population locale.

C'est dans un troisième temps seulement, c'est-à-dire après que la rétrocession de Hong Kong à la Chine eut été décidée, que le colonisateur a cherché, et bien sur le plan politique cette fois, à légitimer sa présence. Les événements de Tiananmen en 1989 sont survenus alors que la rétrocession, le 1<sup>er</sup> juillet 1997, avait déjà été scellée par la déclaration conjointe signée par Londres et Pékin en 1984, mais alors que la loi fondamentale (*basic law* ou *jibenfa*) de la future région administrative spéciale (RAS ou *xinzheng tequ*) était encore en discussion. Or, au-delà des nombreuses manifestations de soutien au mouvement étudiant chinois – une mobilisation politique sans précédent dans la colonie –, un accord dit consensus de l'Omelco<sup>86</sup> se dégagea aussitôt entre les forces démocratiques hongkongaises groupées autour de Martin Lee et de Szeto Wah, les notables hongkongais membres du *Legco* ou de l'*Exco*, et l'administration coloniale afin d'accroître la représentativité de l'assemblée parlementaire. Cette proposition trouva même un écho à Londres où un rapport de la commission des Affaires étrangères de la chambre des Communes alla au-delà sur certains

---

<sup>86</sup> *Office of the Members of the Legislative and Executive Council.*

points. Toutefois, après la reprise des pourparlers avec Pékin, la partie britannique ne s'opposa pas à ce que seuls des changements très limités soient apportés<sup>87</sup>.

C'est donc après que la loi fondamentale eut été promulguée et la configuration de la future RAS arrêtée, que la question de la démocratisation des institutions hongkongaises a été ouvertement posée par le colonisateur lorsqu'en 1992 le président du Parti conservateur, Christopher Patten, a été nommé dernier gouverneur de Hong Kong. Rompant avec la diplomatie du secret, le discours-programme prononcé par Patten le 7 octobre 1992 ne remettait pas directement en cause les dispositions de la loi fondamentale, mais en altérait l'esprit, puisqu'il proposait, entre autres, d'accroître la représentativité du *Legco* élu en septembre 1995<sup>88</sup> et d'abaisser l'âge légal de 21 à 18 ans. Ces réformes se sont en outre doublées d'une nouvelle pratique gouvernementale instaurant, *nolens volens*, le principe de la séparation des pouvoirs et un début de contrôle du législatif sur l'exécutif<sup>89</sup>.

Que la nomination de Patten ait correspondu à une reprise par le politique d'une question jusqu'alors laissée au diplomatique – les gouverneurs étaient traditionnellement issus d'un *Foreign Office* opposé à toute confrontation ouverte avec la Chine –, à une opération politicienne du Parti conservateur se faisant à peu de frais le héraut de la démocratie – la nouvelle législation sur la nationalité adoptée à Londres en 1981 restreignait par avance l'afflux de Hongkongais en Grande-Bretagne – ou à la volonté de préserver l'image d'Etat de droit en légitimant *in extremis* le gouvernement colonial, elle a eu des effets essentiellement ambivalents : radicalisant les dirigeants chinois, d'un côté, accélérant la structuration de la scène politique hongkongaise à la veille de la rétrocession, de l'autre. Mais face à la réaction

---

<sup>87</sup> L'élection au suffrage universel direct de 18 des 59 membres du *Legco* en 1991, puis de 20 sur 60 en 1995, dispositions reprises dans la loi fondamentale promulguée à Pékin le 4 avril 1990. Surtout, les Britanniques acceptèrent le principe dit de la convergence (*xianjie*), qui inscrivait par avance toutes les réformes mises en place avant la rétrocession dans le cadre limitatif de cette législation, la partie chinoise s'engageant, en contrepartie, à respecter celui dit du train direct (*zhitongche*), c'est-à-dire le maintien jusqu'en 1999 du *Legco* élu en 1995, mais à condition bien sûr que cette élection soit conforme aux dispositions de la loi fondamentale.

<sup>88</sup> Tout en laissant à 20 le nombre de sièges pourvus au suffrage direct (scrutin uninominal à un tour), la réforme élargissait l'électorat des collèges socio-professionnels élisant 30 autres députés (en ne limitant plus le droit de vote aux seuls membres des conseils d'administration mais en l'accordant à l'ensemble des travailleurs des secteurs intéressés). En outre, le comité électoral nommant les 10 députés restants devait être composé des membres des conseils de quartier et du conseil municipal, tous élus, et c'était la nouveauté, au suffrage universel direct.

<sup>89</sup> En interdisant aux membres de l'*Exco* de conserver leur siège au *Legco*, en instaurant un système de commissions parlementaires et en obligeant le gouverneur à venir périodiquement rendre compte de sa politique devant le *Legco*. Voir Jean-Philippe Béja, « La démocratisation impossible? », in J.-P. Béja (dir.), *Hong Kong 1997: Fin de siècle, fin d'un monde ?*, Bruxelles, Complexe, 1993, p. 103.

de Pékin<sup>90</sup>, Londres s'est aussitôt désolidarisé de son gouverneur : lorsqu'en octobre 1995, le ministre des Affaires étrangères Qian Qichen se rendit à Londres, son homologue britannique, Malcolm Rifkind, adopta un profil bas sur la question du maintien, après 1997, du *Legco* démocratiquement élu le mois précédent.

Cependant, une double structuration de la scène politique hongkongaise est apparue au cours des dernières années de la colonisation britannique avec la formation de clivages partisans et leur institutionnalisation concomitante en partis politiques constitués. Cette évolution remonte aux événements de Tiananmen mais a été précipitée par la perspective des premières élections législatives directes de 1991, et plus encore par les réformes de Patten. A la veille de la rétrocession, la scène politique de la colonie se structurait autour de trois formations principales après que les forces démocratiques eurent pris l'initiative de fonder, le 23 avril 1990, le premier parti politique hongkongais – *United Democrats of Hong Kong* – devenu à partir d'avril 1994 le Parti démocrate (*Democratic Party*). Autour d'un discours à tonalité sociale-démocrate, cette formation regroupe principalement des enseignants, des avocats, et des syndicalistes indépendants auxquels vont s'opposer, à partir de 1992, le Parti libéral (*Liberal Party*), expression politique des milieux d'affaires longtemps proches du pouvoir colonial, et la *Democratic Alliance for the Betterment of Hong Kong* (D.A.B.), parti ouvertement patriotique (pro-Pékin) qui, à la différence du précédent, recrute dans des groupes sociaux diversifiés et axe son discours sur des questions plus pragmatiques, tels les problèmes de circulation ou de ramassage des ordures ménagères<sup>91</sup>.

Ainsi, le processus de rétrocession n'a pas suscité la convergence des intérêts dits locaux, propre à toute décolonisation, mais il a au contraire favorisé l'apparition de clivages politiques forts. D'un côté, les milieux d'affaires ont transféré au pouvoir central chinois leur

<sup>90</sup> Pékin a en effet aussitôt dénoncé l'absence de concertation avec la partie chinoise, comme la remise en cause du principe de convergence. En août 1994, soit deux mois après que Patten eut fait adopter, à une seule voix de majorité, sa réforme électorale par les députés hongkongais et trois ans avant la rétrocession de la colonie, une résolution de l'Assemblée populaire nationale (RPC) s'affranchissait du principe du train direct en annonçant la dissolution le 1er juillet 1997 du *Legco* élu en 1995. De fait, celui-ci a dû céder la place à un parlement provisoire élu les 21 et 22 décembre 1996 à Shenzhen, donc en territoire chinois, par un collège électoral composé de personnalités proches du pouvoir central.

<sup>91</sup> Aux élections de 1995, le Parti démocrate a remporté 29 sièges, le Parti libéral 10 et la D.A.B. 6. Bien que le *Legco* de 1995 ait été dissout par les autorités chinoises dès le 1er juillet 1997, l'échiquier politique hongkongais ne s'était guère modifié le 24 mai 1998 lors du premier scrutin organisé après la rétrocession, et ces trois formations ont alors respectivement obtenu 13, 13 et 9 sièges dans la nouvelle assemblée législative. Etant donné que tous les sièges ne sont pas pourvus au suffrage direct, le Parti démocrate a obtenu un résultat, en termes de suffrages exprimés, (43%) très supérieur au pourcentage de sièges (22%) qui lui sont revenus dans la nouvelle assemblée.

allégeance initiale au colonisateur<sup>92</sup>. De l'autre, le processus de rétrocession a engendré la naissance d'une opposition démocratique qui, ne formulant aucune revendication indépendantiste, a d'emblée lié démocratisation à Hong Kong et démocratisation sur le continent chinois<sup>93</sup>.

La trajectoire coloniale de Macao – Aomen en mandarin – est souvent assimilée à celle de Hong Kong, un même processus de rétrocession, bien que décalé dans le temps, ayant été prévu pour les deux colonies. En fait, celui-ci vient se greffer sur des histoires coloniales qui sont loin d'être comparables. Située à l'autre extrémité de l'estuaire de la rivière des Perles, Macao a été un point d'ancrage des marchands et des missionnaires portugais dès le XVIème siècle. Mais c'est au lendemain de la Première guerre de l'opium que cette colonie a pris quelque ampleur, avant que le traité d'amitié et de commerce sino-portugais signé à Pékin le 26 mai 1887 reconnaisse l'occupation perpétuelle de Macao par le Portugal. Et, contrairement à Hong Kong, cette reconnaissance a porté sur l'ensemble des trois entités formant le territoire : la péninsule de Macao proprement dite et les deux îles de Coloane et de Taipa<sup>94</sup>. Surtout, contrairement à Hong Kong où les Britanniques, à quelques rares exceptions près, n'ont jamais immigré, il existait à Macao une minorité de colons, les *Macaenses*<sup>95</sup>.

A partir de la révolution culturelle toutefois, Macao est *de facto* passée sous le contrôle du pouvoir central chinois, même si son statut est resté inchangé. A la différence de son homologue britannique en effet, le gouvernement colonial portugais n'a pas cherché alors à réactiver un pacte colonial, tolérant au contraire l'activisme des forces d'extrême-gauche pro-chinoises (syndicats et associations de quartier) dans la colonie.

---

<sup>92</sup> Pour l'élite des affaires, le programme de Patten menaçait doublement la prospérité du territoire: en radicalisant les autorités chinoises, il était susceptible d'empêcher une transition en douceur, d'une part; en promouvant un modèle d'Etat-providence impliquant une hausse des impôts et des dépenses publiques, il transformait l'environnement économique du territoire, d'autre part. Dès le 1er octobre 1995, la *Hong Kong General Chamber of Commerce* ainsi que d'autres organisations patronales de moindre importance ont célébré la fête nationale de la RPC (*Far Eastern Economic Review*, 7 décembre 1995, p. 73).

<sup>93</sup> La déclaration faite par le président du Parti démocrate, Martin Lee, le 1er juillet 1997 au lendemain de la rétrocession est éclairante à cet égard: « [...] Les membres de mon parti, le Parti démocrate, ont été parmi les premiers à soutenir le retour de la souveraineté chinoise sur Hong Kong. Nous appuyons donc totalement la déclaration conjointe de 1984 et les garanties qu'elle apporte avec les formules 'un pays, deux systèmes' et 'Hong Kong gouverné par les Hongkongais avec un haut degré d'autonomie'. [...] Aujourd'hui, la Chine est un grand pays. Mais notre rêve est qu'un jour prochain elle soit aussi, véritablement, une *grande nation*: une nation dans laquelle les droits de chaque citoyen chinois soient respectés et protégés par la loi. » Extrait de « The Democratic Party of Hong Kong : July First Declaration », document communiqué par le Parti démocrate et traduit par moi ; souligné dans le texte.

<sup>94</sup> La superficie totale du territoire de Macao est de 16 km<sup>2</sup>.



En revanche, et sur le plan institutionnel, une réforme du système a été amorcée dès 1976 avec l'élection d'un tiers des membres de l'assemblée législative au suffrage universel direct selon le système de la représentation proportionnelle. Conséquence de la révolution des Oeillets, cette réforme ne pouvait guère susciter l'opposition de la R.P.C. puisque, préalablement, Lisbonne avait proposé de lui restituer sa colonie, offre jugée prématurée par Pékin.

En fait, bien moins consensuelles que celles de Hong Kong, les institutions de la colonie portugaise ont été un lieu d'affrontement opposant à l'administration coloniale, non pas tant une élite chinoise, mais les descendants de colons portugais<sup>96</sup>. Le trait dominant de ce régime colonial demeure en effet l'exclusion de la population chinoise des institutions locales. Contrairement à Hong Kong, la colonisation de Macao n'a pas engendré la formation d'une élite administrative locale, l'administration restant aux mains des *Macaenses*. C'est d'ailleurs en 1988 seulement, c'est-à-dire deux ans après la signature de l'accord sino-portugais sur la rétrocession, que le chinois est devenu une langue officielle à Macao, l'ensemble des documents étant jusqu'alors rédigé en portugais exclusivement.

### ***Une mise en abîme de la colonisation : la naissance d'un Etat-nation taiwanais***

Taiwan a été labourée par l'expérience coloniale : au cours de son histoire, cette île a tout à la fois été une terre de frontière de l'Empire dont les colons ont progressivement assujéti le peuplement aborigène, une terre de refuge, à deux reprises, pour des dirigeants loyalistes chinois, une terre de colonisation par les puissances étrangères, européennes et surtout japonaise, sans toutefois que ces différends ordres coloniaux se soient, en tant que tels, succédé dans le temps. La combinatoire impériale nippo-chinoise, c'est-à-dire l'enchevêtrement des legs coloniaux japonais (1895-1945) et sino-nationaliste post-1949 devrait suffire à l'analyse de la gouvernance contemporaine de l'Etat-nation taiwanais, car les autres expériences coloniales, sont reculées dans le temps et n'ont été que parcellaires. Mais parce qu'il y a eu mise en abîme du processus colonial – une terre recolonisée par ceux-là même qui avaient obtenu sa décolonisation –, la construction identitaire de l'Etat-nation ainsi engendré ne peut faire l'économie de toutes les strates coloniales précédentes, aujourd'hui

<sup>95</sup> Moins de 1% de la population, dont une partie était constituée de métis sino-portugais.

<sup>96</sup> Voir Lo Shiu Hing, *Political Development in Macau*, Hong Kong, The Chinese University Press, 1995, p. 243.

instrumentalisées par les tenants d'une décolonisation radicale, autrement dit d'une proclamation de l'indépendance de Taiwan.

Peuplée au début de l'ère chrétienne d'aborigènes d'origine malayo-polynésienne, l'île de Taiwan, située à quelque 120 km du continent<sup>97</sup>, n'était pas alors intégrée à proprement parler au système impérial, mais a rapidement figuré dans certaines représentations de son espace. C'est à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle seulement qu'elle est devenue la destination régulière de colons chinois qui ont repoussé progressivement les aborigènes dans les montagnes où les tribus sont restées isolées les unes des autres. Par les brassages de population qu'elle a produits, la révolution industrielle a achevé de marginaliser les aborigènes qui représentent désormais moins de 2% de la population<sup>98</sup>. Mais au-delà de l'objet ethnographique, ce peuplement dit autochtone peut être aujourd'hui instrumentalisé par la cause indépendantiste. A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, et jusqu'à la fin de l'Empire, les liens de l'île avec le continent ont été plus ou moins lâches, sans toutefois que l'appartenance de Taiwan à la Chine ait été remise en cause de part et d'autre. Taiwan est restée une terre de frontière pour le pouvoir central comme pour tous ceux qui l'ont progressivement peuplée, qu'ils aient été chassés du continent par la misère ou par quelque disgrâce. Les facteurs de troubles étaient nombreux sur cette île : heurts entre colons chinois et aborigènes, action des sociétés secrètes très influentes dans la population immigrée, révoltes fréquentes contre les fonctionnaires impériaux.

Parallèlement, sont venus se greffer des épisodes qui témoignent non seulement des convoitises étrangères dont la Chine a été l'objet, mais aussi de l'affrontement sino-mandchou, récurrent depuis l'avènement de la dynastie qing. Découverte dès le XVI<sup>ème</sup> siècle par les navigateurs portugais, auxquels elle doit son nom occidental, *Formosa*, la belle, et qui se sont installés un temps dans l'archipel des Pescadores<sup>99</sup> situé au large de ses côtes, l'île a été partiellement occupée au siècle suivant par les Espagnols – établis dans le Nord de 1626 à 1642 – et par les Hollandais, dans le Sud, autour de la forteresse Zeelandia bâtie en 1624. Cette deuxième séquence de l'histoire coloniale de Taiwan s'est achevée avec l'arrivée en 1661 du marchand Zheng Chenggong (Koxinga dans la littérature occidentale) qui, à la tête d'une petite flotte, a expulsé les Hollandais et fait de l'île le dernier bastion de la résistance ming à l'avènement de la dynastie mandchoue. A sa mort l'année suivante, son fils a

<sup>97</sup> D'une superficie de 36000 km<sup>2</sup>, l'île est située face à la province continentale du Fujian.

<sup>98</sup> Taiwan est aujourd'hui peuplée de 22,6 millions habitants.

<sup>99</sup> Penghu en chinois.



transformé Taiwan en principauté autonome que les Qing n'ont pu reconquérir qu'en 1683. Autour de cet épisode, dont la portée est certes plus symbolique que réelle, s'articule un double questionnement récurrent par la suite dans l'histoire de la Chine : celui du nationalisme han – Koxinga était membre de la Triade (la Société du Ciel et de la Terre, *Tiandihui*) – et celui de la libéralisation économique – le marchand ayant versé dans la piraterie pour briser les monopoles.

Deux siècles plus tard, au lendemain de l'expédition de l'amiral Courbet qui en 1884 et 1885 avait, dans le cadre de la campagne française d'Indochine, décrété le blocus de Formose et bombardé les ports de Keelung et de Tamshui, le pouvoir impérial a décidé de faire de Taiwan un avant-poste d'une modernisation administrative et économique de la Chine. Suscitées par la position stratégique de l'île dont l'expédition Courbet avait fait prendre conscience, ces réformes se sont concrétisées grâce à l'esprit entreprenant de Liu Mingchuan, gouverneur du Fujian pendant les hostilités et muté sur l'île – devenue une province à part entière en 1887 – pour superviser les transformations. L'expérience fut sans lendemain, le désaveu de son promoteur en 1891 étant suivi de la guerre sino-japonaise à l'issue de laquelle Formose et les Pescadores ont été, entre autres possessions chinoises, cédées au Japon par le traité de Shimonoseki signé le 8 mai 1895.

Mais les cinquante années de colonisation japonaise ont toutefois été précédées d'un court intermède qui, une nouvelle fois, a placé cette île à l'avant-garde de la modernité politique chinoise, une République de Taiwan (*Taiwan Gonghe*) ayant été proclamée dès le 23 mai 1895. L'objectif poursuivi par les lettrés à l'origine de cette initiative n'était pas l'indépendance de Taiwan – la République fut aussitôt placée sous la suzeraineté de l'empereur de Chine – mais la défense de la culture chinoise face à l'occupant nippon, non d'ailleurs sans qu'un sentiment fortement xénophobe ne se manifestât à cette occasion. Ce faisant, apparaissait la première république asiatique fondée sur des institutions représentatives, élues par le peuple (*renmin*) de Taiwan. Mais comme la retraite de Koxinga au XVII<sup>ème</sup> siècle, cet épisode devait avoir une portée avant tout symbolique puisque, dès le 21 octobre suivant, Paris n'ayant pas répondu à l'appel de renforts militaires lancé par les autorités de la toute jeune république, les Japonais assuraient leur contrôle sur l'ensemble de l'île.

Centrale pour la formation de ce qui deviendra la « conscience taiwanaise » (*Taiwan yishe*), la colonisation nipponne n'a toutefois pas donné naissance à un nationalisme taiwanais, les divers mouvements d'opposition exigeant une autonomie locale seulement<sup>100</sup>. Les cinquante années de colonisation japonaise ont en fait soumis l'île à une forme d'impérialisme classique, non d'ailleurs sans épisodes fortement conflictuels : une modernisation des infrastructures de l'île et une formation des élites dans les institutions impériales nipponnes, puis au cours de la dernière décennie une mise en place d'un embryon d'autonomie locale allant de pair avec une nipponisation forcée de la population locale, obligée, entre autres, d'adopter des patronymes japonais et de se vêtir à la japonaise. Au lendemain de la reddition japonaise et du retour de Taiwan à la Chine, les Taiwanais ont négligé la cause de l'indépendance mais aussitôt demandé la mise en place d'institutions représentatives au niveau local dans la continuité des premières réformes introduites par le Japon. Or, le retour à la mère patrie s'est rapidement soldé, et pour la première fois dans l'histoire de l'île, par un divorce profond entre la population insulaire et le pouvoir central chinois à la suite de l'« incident » (*shijian*) dit du 28 février 1947 (*er erba*), c'est-à-dire le massacre perpétré par les troupes nationalistes du Guomindang<sup>101</sup> qui, radicalisant les opposants taiwanais, a fait naître la revendication indépendantiste.

C'est dans ce climat hautement conflictuel que s'est opérée la retraite des nationalistes en 1949. Avec la reprise, dès 1946, de la guerre civile en Chine, et face aux avancées communistes, Taiwan est rapidement apparue comme une position stratégique de repli – et de reconquête – pour les nationalistes. Le 30 novembre 1949, deux mois après la proclamation de la RPC par Mao Zedong, et à l'instar de Koxinga au XVII<sup>e</sup> siècle, le régime de la République de Chine était transféré à Taiwan, Taïpei devenant sa capitale provisoire. Si le Xinjiang et le Tibet ont été « libérés » (*jiefang*) par les communistes quelques mois plus tard,

<sup>100</sup> A partir de 1921, et pendant près de quinze ans, des pétitionnaires ont demandé à la Diète impériale l'établissement d'un parlement local, tandis que les organisations gauchistes qui régulièrement se sont échappées de la mouvance réformiste, tel le Parti communiste taiwanais, ne s'en distinguaient que par leur idéologie, laissant de côté eux aussi la question du statut de Taiwan.

<sup>101</sup> L'interpellation d'une marchande de cigarettes soupçonnée de faire de la contrebande dégénéra le lendemain (28 février) en affrontements avec les forces de l'ordre, puis en un vaste mouvement de révolte de la population taiwanaise contre les méthodes corrompues des fonctionnaires du Guomindang. Dix jours plus tard, à la demande du gouverneur général de la province, Chen Yi, les troupes nationalistes débarquaient sur l'île et l'agitation était réprimée dans le sang faisant plusieurs dizaines de milliers de victimes. La répression nationaliste décima durablement l'élite taiwanaise, ceux qui avaient échappé du massacre s'exilant au Japon ou aux États-Unis, et radicalisa les mouvements d'opposition qui s'y formèrent puisque, cette fois, c'est en faveur de l'indépendance de Taiwan qu'ils ont commencé de militer.

Taiwan, l'archipel des Pescadores, comme les îles Kinmen et Matsu<sup>102</sup>, situées à quelques encablures des côtes du Fujian, n'ont pu l'être, plus de cinquante ans après l'instauration de la RPC.

Refusant de reconnaître le régime communiste, qualifié toujours de groupe séditieux (*panluan tuanti*), Chiang Kai-shek a fait de Taiwan la base de la reconquête du continent (*fangong dalu*). Or, la résistance nationaliste, sinon la reconquête du continent, a été rendue possible parce qu'elle s'est inscrite dès 1950 dans la logique de la Guerre froide : l'ouverture des hostilités en Corée a en effet retenu l'administration américaine de se désolidariser de Chiang Kai-shek – comme elle avait initialement projeté de le faire – et le 27 juin 1950 l'île de Taiwan était placée sous la protection de la VIIème flotte. Forte du soutien américain, la République de Chine a donc continué de représenter l'ensemble de la nation chinoise, au niveau bilatéral pour un nombre non négligeable de chancelleries, comme au niveau multilatéral, notamment à l'ONU où la Chine détient un siège permanent au conseil de sécurité. Au-delà du climat de terreur blanche (*baise kongbu*) – le démantèlement des réseaux communistes s'est doublé d'un système de délation organisée – et du renforcement de la législation d'exception<sup>103</sup>, la poursuite de la guerre civile s'est traduite par une véritable colonisation nationaliste de l'île avec, d'une part, la confiscation du pouvoir au profit d'une minorité non insulaire et, d'autre part, un processus d'invention d'un Etat-nation chinois consubstantiel à la fiction juridique sur laquelle reposait le régime de Taipei<sup>104</sup>. Capitale provisoire de la République de Chine réfugiée à Taiwan, Taipei était en réalité la métropole du régime colonial nationaliste institué sur l'île à partir de 1949.

Non seulement les institutions dites centrales (*zhongyang*), c'est-à-dire « chinoises » ou nationales, « importées » du continent ont été superposées aux institutions provinciales (*sheng*), « taiwanaises », mais la haute hiérarchie du parti, du gouvernement et de l'administration a été réservée à la minorité dite continentale<sup>105</sup>. Qualifié sur l'île de pouvoir

<sup>102</sup> La première est plus connue en Occident sous le nom de Quemoy. Elles ont fait l'objet d'affrontements armés entre forces communistes et nationalistes en 1954 et 1958.

<sup>103</sup> L'ensemble de la législation d'exception – telle la loi martiale proclamée en 1948 – a été maintenue, et même complétée au début des années 1950 par une panoplie de « dispositions provisoires en vue de la mobilisation pour la répression de la rébellion » (*dongyuan kanluan linshi tiaokuan*) qui ont introduit des brèches sans cesse plus larges dans l'application normale de la constitution adoptée à Nankin en 1947.

<sup>104</sup> Les modalités du repli nationaliste à Taiwan n'ont toutefois pas été sans susciter un processus conflictuel au sein même du Guomindang. Voir Françoise Mengin, « Taiwan: la question nationale et la démocratisation », in Christophe Jaffreot (dir.), *Démocraties d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2000, pp. 603 et 604.

<sup>105</sup> En outre, les mandats électifs obtenus sur le continent avant 1949 ont été transformés en mandats à vie à partir de 1954 afin que les assemblées restent officiellement représentatives de l'ensemble de la Chine.

d'origine étrangère (*wailai shengquan*), le régime nationaliste a donc institué un clivage communautaire fort entre la minorité dite continentale (*daluren*) ou extérieure à la province (*waishengren*) – ce sont les émigrés arrivés après 1945<sup>106</sup>, et plus particulièrement avec Chiang Kai-shek, et leurs descendants (14% environ du total de la population actuelle) – et une majorité d'insulaires, eux-mêmes se subdivisant en non-Han, les aborigènes (moins de 2% de la population), et en Han taiwanais dits Taiwanais de souche (*bendiren*)<sup>107</sup>. Ainsi, sur l'état-civil des enfants nés à Taiwan d'un père venu du continent après 1945 ne figurait que la province d'origine de celui-ci. De même, le mythe de la reconquête du continent a-t-il fait du provisoire une composante essentielle du repli nationaliste à Taiwan, et par là même renforcé le communautarisme propre à toute population immigrée. Ne possédant ni terres, ni entreprises – à l'exception de quelques grands capitalistes shanghaiens –, les continentaux se sont regroupés, principalement dans la capitale, et même dans certains de ses quartiers, tel celui de Ta An. Il n'y a toutefois jamais eu de ségrégation institutionnalisée, d'autant plus que le projet nationaliste reposait sur une « sinisation » (*hanhua*) de la population insulaire.

Conceptualisée par Benedict Anderson comme une communauté imaginée<sup>108</sup>, la nation procède, dans le cas d'un régime fictif, d'un redoublement du processus d'invention. La République de Chine de l'après-1949 serait en effet le second degré de cette communauté imaginée, dans la mesure où celle-ci n'est pas centrée sur une société repérable dans le réel, mais sur une société elle-même fictive, celle d'une Chine dont le gouvernement ne contrôle qu'une partie infime du territoire et dont l'histoire se serait interrompue en 1949. Dès lors, et quelle que fût par ailleurs la rhétorique nationaliste – face à l'ennemi communiste faisant du passé table rase la République de Chine se pensait comme l'héritière de l'Empire du Milieu –, le processus à l'œuvre après 1949 a été celui d'un Etat-nation et non d'un empire dont Taiwan n'aurait été qu'une province. Espaces ouverts à visée universaliste, les empires ne s'opposent pas à l'affirmation d'identités locales dans la mesure où elles s'insèrent dans le projet impérial ou du moins ne lui font pas obstacle. En revanche, en tant que « communauté identitaire totalisante et hégémonique »<sup>109</sup>, la formule de l'Etat-nation correspondait bien davantage au

<sup>106</sup> 1,2 millions de continentaux sont arrivés sur l'île au cours des années 1940 et au début des années 1950 (jusqu'en 1952, le couloir Shanghai-Hong Kong est resté ouvert).

<sup>107</sup> Ce sont les descendants des colons venus du sud du Fujian, Hokkiens (65%), ou du nord du Guangdong, Hakkas (20%).

<sup>108</sup> *L'imaginaire national, Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 44-46, traduction française de *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

<sup>109</sup> Christian Coulon, « Etat et identités », in Denis-Constant Martin (dir.), *Cartes d'identité: Comment dit-on « nous » en politique?*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 286.

projet nationaliste qui reposait sur la suppression de tout particularisme taiwanais, qu'il fût fondé sur des éléments de fait – le continent échappait au régime de Taipei – ou sur l'histoire – le passé distinctif de l'île récemment colonisée par le Japon. Transaction hégémonique d'un point de vue programmatique, le projet nationaliste devait se concrétiser en une transaction stato-nationale.

Les nationalistes ont donc réinventé une culture chinoise traditionnelle – dont l'île de Taiwan devait devenir le conservatoire face aux errements communistes sur le continent – et à partir de laquelle devait se dessiner, selon la formule de Sun Yat-sen, la conscience sociétale (*minzu yishe*) consubstantielle au nationalisme (*minzu zhuyi*). En d'autres termes, ils ont « nationalisé »<sup>110</sup> – ce faisant inventé – une culture chinoise pour en faire une allégorie de la communauté imaginée porteuse du projet nationaliste. Parallèlement à une politique coercitive visant à l'éradication de toute taiwanité avec, en particulier, la prohibition du japonais et des dialectes insulaires comme des pratiques religieuses locales, telles les processions et les prosternations<sup>111</sup>, la sinité de la population a été systématiquement valorisée à travers la généralisation du mandarin, rebaptisé de manière significative langue nationale (*guoyu*), et l'accent mis au cours des neuf années de scolarité obligatoire sur l'enseignement du confucianisme et sur l'histoire de la Chine impériale, celles de Taiwan et de la RPC étant complètement occultées<sup>112</sup>. De même, l'iconographie officielle a-t-elle été dédiée à « un ailleurs » – à travers la nouvelle toponymie de Taipei par exemple, c'est le continent chinois d'avant-1949 qui a été projeté sur l'espace de la capitale<sup>113</sup> – ou aux pères fondateurs de la reconstruction nationale (*jian guo*), Sun Yat-sen et Chiang Kai-shek principalement, tandis qu'un Musée du Palais (*Gugong bowuyuan*) a été édifié pour renfermer les collections des trésors impériaux qui, face à la progression communiste, avaient soigneusement été acheminées vers l'île en 1949 et donc incidemment soustraites aux excès de la Révolution culturelle.

<sup>110</sup> Selon la formule si juste d'Allen Chun, « From Nationalism to Nationalizing: Cultural Imagination and State Formation in Post-war Taiwan », *The Australian Journal of Chinese Affairs*, n° 31, Janvier 1994, p. 54.

<sup>111</sup> Voir, notamment, David K. Jordan, « The Popular Practice of Religion », in Stevan Harrell and Huang Chün-chieh (dir.), *Cultural Change in Post-war Taiwan*, Boulder (Co.), Westview Press, 1994, pp. 148 et 149, et Joseph Bosco, « The Emergence of a Taiwanese Popular Culture », in Murray A. Rubinstein (dir.), *The Other Taiwan : 1954 to the Present*, Armonk, M.E. Sharpe, 1994, pp. 396-397.

<sup>112</sup> Jusqu'aux années 1980, 2% seulement des manuels scolaires étaient consacrés à l'histoire de Taiwan, elle-même limitée aux hauts faits du Guomindang, tandis que les cartes du continent n'incluaient aucune des modifications apportées par le régime communiste (nouvelles appellations, subdivisions administratives ou infrastructures).

Au-delà de cette politique d'hégémonie culturelle, le pacte colonial s'est noué autour de la réforme agraire – point de départ de l'appropriation du secteur économique par les Taiwanais – et d'une cooptation de plus en plus large de Taiwanais au sein des organisations corporatistes et de l'appareil du Guomindang. Longtemps différée par Chiang Kai-shek sur le continent<sup>114</sup>, la réforme agraire a été hâtée après 1949 non seulement pour des raisons externes – effacer les errements passés auprès de la puissance tutélaire américaine et soutenir la lutte avec le rival communiste – mais aussi, sur le plan interne, pour trois séries de raisons : neutraliser les grands propriétaires terriens, seul groupe social susceptible depuis la répression de 1947 de se constituer en contre-pouvoir, rallier au régime la majorité rurale de la population, et faciliter la pénétration des zones rurales par l'administration continentale. Or, le succès de la réforme est étroitement lié aux modalités de la double colonisation japonaise et nationaliste. L'absence de toute collusion d'intérêts entre un gouvernement récemment immigré et les grands propriétaires fonciers a donné au premier une appréciable marge de manœuvre. En outre, grâce aux biens confisqués au colonisateur nippon, le colonisateur nationaliste a pu non seulement disposer d'une monnaie d'échange, mais aussi jeter les bases d'un capitalisme privé, les propriétaires fonciers ayant été dédommagés, à hauteur de 30%, en actions dans quatre des entreprises nationalisées en 1945 après la reddition japonaise. La monopolisation du secteur politico-administratif par les continentaux a donc hâté l'émergence d'une classe d'entrepreneurs privés, la carrière des affaires étant à cette époque la seule voie d'ascension sociale ouverte aux insulaires<sup>115</sup>.

Or, avant que cette nouvelle élite ait pu se constituer en contre-pouvoir, le Guomindang était parvenu à se rallier la majorité rurale de la population, puis les grands entrepreneurs eux-mêmes en les associant progressivement aux instances dirigeantes du parti<sup>116</sup>. Ce processus de cooptation, étendu au cours des années 1970 aux plus hautes sphères

---

<sup>113</sup> On pense notamment à la rue de la Paix du Nord (*Peipinglu*, ou *Beipinglu* selon la romanisation *pinyin*) puisque Pékin (*Beijing* ou capitale du Nord) avait été rebaptisé Peiping (paix du Nord) en 1928 par les nationalistes lorsque la capitale avait été transférée à Nankin (*Nanjing* ou capitale du Sud).

<sup>114</sup> Décrétée dès 1930, elle n'avait jamais été mise en œuvre.

<sup>115</sup> Tout le grand capitalisme de l'île n'appartient pas aux seuls Taiwanais, quelques grands industriels shanghaiens ayant suivi Chiang Kai-shek à Taiwan, mais les premiers sont largement majoritaires.

<sup>116</sup> Plus généralement, l'administration est parvenue à briser le pouvoir des anciennes élites foncières et à pénétrer les zones rurales en remodelant les organisations corporatistes auxquelles l'affiliation avait été rendue obligatoire (associations d'agriculteurs et de pêcheurs et associations pour l'irrigation, respectivement réorganisées en 1953, 1955 et 1956). Si celles-ci étaient étroitement contrôlées par le Guomindang, des candidatures indépendantes étaient autorisées, ce qui a renforcé le processus de cooptation des nouvelles élites rurales. De même, l'organisation des syndicats ouvriers a considérablement renforcé l'emprise du parti sur la société, tout en réduisant le clivage communautaire, les autorités s'efforçant de placer un continental au poste de secrétaire-général et un insulaire à celui de président.



de l'Etat, amorçait la taiwanisation (*taiwanhua*) ou encore l'indigénisation (*bentuhua*) du régime nationaliste. Cette taiwanisation aurait pu se limiter à la réduction du clivage communautaire sans que les fondements autoritaires du régime soient remis en cause. Mais elle était indispensable pour que la polarisation concomitante de la scène politique ne s'inscrive dans le clivage continentaux/taiwanais dont l'institutionnalisation sur un mode partisan aurait interdit le processus de décolonisation octroyée dont a procédé la démocratisation du régime au cours des années 1990.

Les modalités de la polarisation de la scène politique taiwanaise résultent de la colonisation nationaliste même. En effet, si les assemblées centrales élues sur le continent avant 1949 ont été « gelées » afin de continuer à représenter l'ensemble de la Chine, les assemblées locales ont été régulièrement renouvelées, au suffrage universel, dès les années 1950. Or, dès le début, un schéma dual a été mis en place qui, s'il ne remettait pas en cause la colonisation nationaliste, jetait les bases d'un système pluraliste. Tout en maintenant un régime de parti unique, les nationalistes ont autorisé des candidats non investis par le Guomindang à se présenter aux élections locales. A cet égard, la formulation utilisée est significative du projet schizophrénique de 1949, les candidats indépendants étant rassemblés sous l'étiquette *dangwai* (littéralement « extérieurs au parti ») tandis que la période électorale pendant laquelle certaines dispositions de la loi martiale pouvaient être partiellement ignorées était celle dite des vacances politiques (*zhengzhi jiaqi*). Si les *dangwai* remettaient indirectement en cause la colonisation nationaliste en exigeant la levée de la loi martiale et le renouvellement des assemblées au niveau central par le seul électorat effectivement sous souveraineté nationaliste, le double processus de déreconnaissance diplomatique de la République de Chine et de reconnaissance de la RPC a ouvert la voie à la reformulation du compromis constitutionnel.

En effet, l'annonce, en décembre 1978, en pleine campagne électorale à Taiwan, de la normalisation sino-américaine rejetait définitivement la République de Chine en dehors de la communauté des Etats<sup>117</sup>, frappant par là même d'obsolescence le credo nationaliste. Dans un premier temps, l'échec diplomatique de Taipei s'est traduit par un durcissement du régime

---

<sup>117</sup> Entre janvier 1971 et janvier 1979, la République de Chine a dû rompre ses relations avec 46 pays, les ruptures les plus importantes pour Taipei étant celle avec Tokyo le 29 septembre 1972, puis celle avec Washington le 1er janvier 1979. Ces défections se sont traduites sur le plan multilatéral par le remplacement de la République de Chine par la RPC dans la quasi-totalité des organisations internationales, qu'elles soient gouvernementales, l'ONU en particulier, ou non gouvernementales.



nationaliste – les élections ont été annulées *sine die* –, mais à terme, il a renforcé la mobilisation des *dangwai* qui, en 1986, enfreignant la loi martiale, ont fondé le *Minjindang* (Parti démocrate progressiste).

La nécessité de légaliser le nouveau parti<sup>118</sup> a conduit à la levée, le 15 juillet 1987, de la loi martiale en vigueur depuis 1948 et, progressivement, à une refonte complète du système<sup>119</sup>. Sur le plan de la politique étrangère, la décolonisation s'est traduite par le passage d'une politique étrangère nationaliste à une politique étrangère nationale, c'est-à-dire l'acceptation de la coexistence de la République de Chine aux côtés de la RPC sur la scène interétatique – une *Ostpolitik* à la taiwanaise – et donc de la reprise, à partir de 1987, des échanges avec la Chine, échanges maintenus jusqu'à aujourd'hui indirects afin de ne pas consacrer l'absence de frontière internationalement reconnue. Mais la double opposition de Pékin et de la vieille garde du Guomintang à une remise en cause radicale du principe de l'unité de la Chine explique que la constitution de 1947 ait simplement été amendée, chaque changement s'inscrivant de la sorte dans la continuité juridique de la République de Chine sans que l'architecture générale du système pensé par Sun Yat-sen ait été remise en cause.

Comme tel, ce processus aurait pu se satisfaire d'un régime autoritaire. Mais dans la mesure où le débat ne pouvait porter ouvertement sur une redéfinition *ex abrupto* des frontières de l'Etat issue de la décolonisation, c'est la démocratisation du régime – en tant qu'instauration d'un régime réellement représentatif – qui a permis de remodeler progressivement la souveraineté nationale. Autrement dit, s'il pouvait y avoir décolonisation sans démocratisation, il ne pouvait y avoir démocratisation sans décolonisation, la mise en œuvre effective du principe de la représentation impliquant *ipso facto* que la souveraineté revendiquée s'inscrive dans les limites du territoire occupé par la population représentée. Dès lors, les changements ont résulté d'un marchandage, au sein même du Guomintang, entre factions politiques rivales, l'aile libérale opposant à la vieille garde nationaliste la pression du

<sup>118</sup> Au mois de décembre 1986, soit quelques mois après sa constitution, et avant même d'avoir été officiellement autorisé, le *Minjindang* a obtenu 20% des sièges à pourvoir lors d'élections partielles au niveau central.

<sup>119</sup> Sur la démocratisation du régime nationaliste, voir en particulier: Chu Yun-han, *Crafting Democracy in Taiwan*, Taipei, Institute for National Policy Research, 1992; Jaushieh Joseph Wu, *Taiwan's Democratization: Forces Behind the New Momentum*, Hong Kong, Oxford University Press, 1995; Tien Hung-mao (dir.), *Taiwan's Electoral Politics and Democratic Transition: Riding the Third Wave*, Armonk et Londres, M. E. Sharpe, 1996; Shelley Rigger, *Taiwan: Voting for Democracy*, Londres, Routledge, 1999, et *Taiwan's Democratic Progressive Party: From Opposition to Power*, Boulder (Co.), Lynne Rienner, 2001; Françoise Mengin, « Taiwan: la question nationale et la démocratisation », art. cit., pp. 579-616.

nouveau parti d'opposition indépendantiste. C'est donc implicitement le chantage à l'indépendance – perçue comme décolonisation radicale – qui a autorisé les changements.

Dès lors, et face à la question de la partition chinoise, la démocratisation taiwanaise peut être diversement appréciée. Envisagée d'un point de vue historiciste, elle ancre les changements dans la trajectoire nationaliste et plus généralement dans la mouvance réformatrice née en Chine à l'époque du 4 mai 1919, l'aile libérale du Guomindang étant l'héritière d'un Hu Shi et d'un Lei Zhen. Elle est donc un surgeon, tout à la fois, du nationalisme anti-mandchou, de l'iconoclasme occidentaliste et du fascisme confucéen. Du point de vue institutionnel en revanche, elle achève d'autonomiser le champ politique taiwanais par rapport au continent chinois, avec la mise en place d'institutions représentatives de la seule population insulaire et la reformulation corrélative de la politique extérieure de Taipei, c'est-à-dire la redéfinition, pour l'heure toute symbolique parce que non reconnue, des frontières de la République de Chine.

Enfin, la décolonisation nationaliste ne pouvait pas ne pas engendrer un processus complémentaire d'invention d'un nouvel Etat-nation, consubstantiel cette fois aux institutions nationalistes réformées. Parallèlement à la levée de tous les interdits qui pesaient sur l'usage des dialectes et des pratiques religieuses locales, l'histoire de l'île a fait l'objet d'une (re)découverte progressive – les manuels scolaires notamment ont été réécrits en ce sens<sup>120</sup> – et un budget substantiel est alloué aux recherches taiwanaises (*Taiwan yanjiu*). Le moment fort de ce processus de réconciliation nationale a été la reconnaissance par le Guomindang en 1992 de la responsabilité du gouvernement nationaliste dans le massacre du 28 février 1947, véritable « événement traumatisme » – au sens où l'entend l'historien de la Révolution française Michel Vovelle – dans la construction de l'Etat-nation taiwanais. Au-delà du rétablissement de la vérité, il y a la place centrale que joue la destruction de ce tabou dans la reconstruction d'une mémoire nationale, avec, entre autres, l'édification au coeur de la capitale d'un ouvrage commémorant la tragédie.

---

<sup>120</sup> Le cinéma a joué également un rôle non négligeable dans ce domaine: on peut citer, pour l'« incident » du 28 février 1947, *La cité des douleurs* (*Beiqing chengshi*) et, pour les années de terreur blanche, *Good Men, Good Women* (*Haonan haonü*), que Hou Hsiao-hsien a réalisés en 1989 et 1995 respectivement. Il ne s'agit évidemment pas de réduire les films de cette figure emblématique de la « Nouvelle vague taiwanaise » à des fresques historiques. Tout au plus peut-on noter que la rupture constamment opérée dans le langage cinématographique de Hou entre le temps et l'espace traduit magistralement la configuration taiwanaise.

Mais reste la question centrale de l'identité taiwanaise. Toute lecture primordialiste de la nation taiwanaise à laquelle s'essayent les indépendantistes radicaux se heurte à la fois à l'apport continental de l'après-guerre – cette communauté s'identifie à Taiwan (*rentong Taiwan*) dans sa grande majorité – et au fait que l'indigénisation des continentaux a parallèlement fait réapparaître la forte différenciation du groupe dit taiwanais qui n'avait pu être appréhendé de manière holiste qu'en raison de la dichotomie imposée par la fiction nationaliste. Ainsi, l'usage retrouvé du dialecte *minnan* – qui dans une acceptation désormais courante est considéré comme la « langue taiwanaise » (*taiyu*) – ne peut faire oublier que les Hokkiens (ou *Minnanren* en mandarin) ne représentent que 65% environ de la communauté dite insulaire. Et le fait que des Hakkas (*Kejiaren*) – connus de longue date en Chine pour leur particularisme prononcé – s'expriment souvent à leur tour dans ce dialecte, renvoie aussitôt à un processus de substitution progressive d'un idiome (le taiwanais) à un autre (le mandarin), donc à une lecture de la nation comme construit et non comme donné. D'ailleurs, la morphologie communautaire et dialectale de Taiwan se rapproche de celle d'une province du continent, en particulier de celle du Fujian où le *minnan* n'est parlé que dans le Sud, ou de celle du Guangdong où les Hakkas sont nombreux, le mandarin étant par ailleurs appelé à rester la *lingua franca* comme dans l'ensemble du monde chinois. Enfin, les aborigènes sont certes instrumentalisés pour souligner le caractère non han du peuplement autochtone de Taiwan : à Taipei, l'imposante avenue qui mène au palais présidentiel – d'architecture coloniale japonaise soit dit en passant – et baptisée *Chiehshou lu* (du prénom de Chiang Kai-shek) par les nationalistes a ainsi été rebaptisée d'un nom aborigène (*Kaitakelan dadao*) en 1996 ; mais la faiblesse numérique de cette communauté (moins de 2% de la population) rend aussitôt inopérante toute lecture primordialiste de la nation taiwanaise.

En fait, avec l'interaction de la colonisation japonaise et du tropisme chinois, la difficulté de se penser Taiwanais est récurrente dans la production intellectuelle de l'île depuis le début du siècle. La formulation de l'identité taiwanaise, ou plus précisément de ce qui a été appelé la conscience taiwanaise (*Taiwan yishe*), s'est avant tout traduite par l'expression d'un sentiment de non-appartenance ayant engendré le complexe dit de la patate douce (*fanshu qingjie*). La patate douce, dont la culture a pendant longtemps été très répandue à Taiwan, serait emblématique de la forme de l'île : la métaphore apparaît dans le roman autobiographique, écrit en 1945 par l'écrivain hakka Wu Zhuoliu, *Yaxiya de guer* (Les

orphelins d'Asie)<sup>121</sup>. Le héros, l'intellectuel Hu Taiming, ne trouvant pas ses racines dans l'île colonisée par les Japonais, gagne secrètement la Chine où il est d'emblée considéré comme un étranger, comme il le sera au Japon à l'issue de son périple. Japonais pour les Chinois, mais Chinois pour les Japonais, Hu Taiming est rejeté par les uns et par les autres : seule subsiste pour lui l'identité de fils de patate douce (*fanshu zi*). L'exclusion de la République de Chine de la communauté internationale au cours des années 1970 devait par la suite nourrir ce sentiment d'abandon : la « culture de la patate douce » allait marquer une grande partie de la production littéraire et cinématographique de l'avant-garde taiwanaise et jouer un rôle fédérateur parmi les intellectuels et les opposants à la colonisation nationaliste<sup>122</sup>.

La métaphore a été filée très loin. Outre la similitude morphologique, la patate douce, dont la culture est très rudimentaire, serait un symbole de grande pauvreté : pauvreté de l'île, dépourvue de ressources naturelles, mais aussi pauvreté du citoyen, privé de nation. Surtout, avec cette métaphore, on verse dans le registre fantastique de l'imaginaire quand l'interrogation porte sur la réalité même de l'objet. Car la patate douce est aussi cet objet informe, voire monstrueux : séparée de la Chine, Taiwan devient un non-être et l'écrivain Song Zelai s'est attaché pour sa part<sup>123</sup> à décrire les déformations auxquelles l'âme taiwanaise serait sujette – notamment une propension à l'acculturation – du fait de l'impossible identification à un territoire. On ne s'étonnera donc pas que Hu Taiming, le héros de l'œuvre fondatrice de la « culture de la patate douce », sombre dans la folie au terme de sa quête désespérée, tandis que la guerre du Pacifique oblige les siens à se battre contre la Chine sous les couleurs du Japon. Et c'est encore l'absurde et le vide qui sont au centre de toute l'œuvre cinématographique de l'un des plus grand réalisateur taiwanais contemporain, Tsai Ming-liang<sup>124</sup>. Plus en phase avec la production scientifico-journalistique, nombreux sont les Taiwanais qui revendiquent une identité « transnationale », voire « globale »<sup>125</sup>, autant de

<sup>121</sup> Taipei, Yuanjing, 1977.

<sup>122</sup> On pense en particulier à l'ouvrage écrit en 1964 par Wang Yü-te, *L'histoire amère de Taiwan (Taiwan gumen de lishi)*, Taipei, Zili wanbao wenhua chubanbu, 1993. Pour un aperçu de la « culture de la patate douce », voir Thomas B. Gold, « Civil Society and Taiwan's Quest for Identity », in Stevan Harrell et Huang Chün-chieh (dir.), *Cultural Change in Post-war Taiwan*, Boulder (Co.), Westview Press, 1994, p. 63.

<sup>123</sup> Voir *Taiwanren de ziwo zhuixun* (A la recherche de l'identité des Taiwanais), Taipei, Qianwei, 1988.

<sup>124</sup> Voir en particulier *The Hole* (1998), *Good-bye Dragon Inn* (2003) et *La saveur de la pastèque* (2004)

<sup>125</sup> « (...) 'transnational mobility' is now regarded as a defining characteristic of the Taiwanese people, 'global culture' is viewed as a component of Taiwanese culture (as differentiated from Chinese culture), and the magic term 'globalization' is employed, both as rhetoric and as policy, to build the nation » in Horng-luen Wang, « Rethinking the Global and the National: Reflections on National Imaginations in Taiwan », *Theory, Culture & Society*, vol. 17, n° 4, 2000, p. 111.

tentatives pour penser le jeu à somme nulle qu'aurait légué la surcharge d'impérialismes et, surtout, pour échapper au projet de recouvrement de la souveraineté impériale chinoise.

## **Le retour de l'Empire : sa reconstitution virtuelle**

### ***La mission historique de réunification nationale et la « nationalisation » des enclaves coloniales***

Pendant la Seconde guerre mondiale, alors que la Chine est divisée entre le régime collaborateur pro-japonais de Wang Jingwei installé à Nankin et le régime nationaliste de Chiang Kai-shek réfugié à Chongqing, non seulement le système des traités est aboli<sup>126</sup>, mais, en décembre 1943 à la conférence interalliée du Caire, le dirigeant nationaliste obtient que la Chine fasse partie du concert des grandes puissances, ce qui lui vaudra un siège de membre permanent au conseil de sécurité des Nations unies. Mais si la révolution de 1949 a avant tout été nationaliste, la mise en place du régime communiste a ajourné la réunification nationale. La construction du socialisme a non seulement été prioritaire, mais elle a reposé sur un clivage par trop dichotomique pour permettre la réintégration des marches insulaires : les enclaves portugaise et surtout britannique servaient utilement l'économie chinoise, tandis que le recouvrement de Taiwan par la force se heurtait à la présence de la VIIème flotte dans le détroit de Formose. Mais à partir du moment où, après la mort de Mao Zedong, la modernisation du pays tablait sur les capitaux des Chines périphériques, les enclaves coloniales capitalistes pouvaient être réintégrées dans l'espace national.

Soustraites à la compétence de la Chine<sup>127</sup>, les questions de Taiwan, Hong Kong et Macao ont été « nationalisées » dans le sens où elles ont été requalifiées pour devenir des problèmes intérieurs chinois dont toute tierce partie s'est juridiquement désengagée. Ces victoires diplomatiques ont en fait sanctionné la très grande constance du projet de recouvrement de la souveraineté impériale, même s'il n'a pas toujours été à l'ordre du jour des

---

<sup>126</sup> Même si la restitution des concessions se fait au profit du gouvernement pro-japonais. En ce qui concerne celles de Shangahi : en juillet 1943, la concession française est restituée au gouvernement de Wang Jingwei (seul gouvernement que reconnaissait le gouvernement de Vichy) et en août de la même année, la concession internationale, occupée depuis 1941 par les forces japonaises, l'est également. Mais la France officialisera sa rétrocession par un traité signé avec le gouvernement de Chongqing le 28 février 1946.

<sup>127</sup> Excepté pour la partie des Nouveaux Territoires en ce qui concerne Hong Kong, puisqu'en 1898 ils avaient seulement été cédés à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans à la couronne britannique.

gouvernements successifs. Dès 1923, les nationalistes avaient qualifié d'« inégaux » les traités par lesquels les Qing avait accordé, sous la menace, des privilèges ou des territoires aux puissances étrangères et, à partir de cette date, les différents régimes chinois ont périodiquement affirmé la souveraineté de principe de la Chine sur Hong Kong, Macao et Taiwan. A cet égard, il est significatif que l'une des premières mesures exigées avec succès par la RPC en mars 1972 – c'est-à-dire quelques mois après son entrée aux Nations unies – ait été de faire retirer les territoires de Hong Kong et de Macao de la liste des colonies encore existantes. La souveraineté de fait de la Chine sur ces territoires étant par là même affirmée, Pékin pouvait se contenter, dans un premier temps du moins, de tirer parti de la présence d'enclaves capitalistes sur les marches de son empire. Surtout, en laissant aux puissances occidentales l'initiative de poser la question de l'avenir de ces territoires, le pouvoir central chinois se réservait la possibilité d'aborder tous pourparlers en position de force.

Zhou Enlai avait en fait défini une stratégie en trois étapes qui consistait à faire précéder les rétrocessions de Hong Kong et de Macao du règlement de la question de Taiwan: celle-ci a en effet été abordée dès que l'administration Nixon a décidé de se rapprocher de Pékin à la fin des années 1960, c'est-à-dire peu de temps après que Pékin eut refusé l'offre portugaise de restituer Macao. S'agissant de Taiwan, on cite volontiers la célèbre interview donnée par Mao Zedong au journaliste américain Edgar Snow en 1936 et dans laquelle le dirigeant communiste s'était prononcé en faveur de l'accession à l'indépendance des territoires colonisés par le Japon<sup>128</sup>. Il n'en reste pas moins que communistes et nationalistes – que ceux-ci fussent encore sur le continent ou réfugiés à Taipei après 1949 – ont affirmé avec constance, dès la reprise de la guerre contre le Japon, la thèse de l'appartenance chinoise de Taiwan. A partir de 1949, les argumentations développées par les deux parties ont été différentes, mais elles se rejoignaient pour exclure toute division de la nation chinoise de part et d'autre du détroit de Formose<sup>129</sup>.

<sup>128</sup> Edgar Snow, *Red Star over China*, Londres, Victor Gollancz, 1937, p. 102.

<sup>129</sup> Pour les nationalistes, c'est le 25 octobre 1945 que Taiwan serait redevenue chinoise, date à laquelle la Chine a pu exercer son contrôle effectif sur l'île après la reddition du Japon. Le Guomintang faisait valoir à l'appui de cette thèse les déclarations du Caire (1er juillet 1943) et de Potsdam (26 juillet 1945) dans lesquelles les puissances signataires s'étaient expressément engagées à restituer la Mandchourie, Formose et les Pescadores à la République de Chine. Pour le gouvernement communiste en revanche, c'est à compter de 1941 que Taiwan serait redevenue une possession chinoise, lorsque la Chine a déclaré la guerre au Japon et abrogé solennellement le traité de Shimonoseki. A cette argumentation peuvent être opposées certaines jurisprudences qui consacrent l'effet abrogatoire de la guerre sur les traités; mais l'impasse faite par la RPC sur les déclarations du Caire et de Potsdam s'explique aisément dans la mesure où le représentant de la Chine aux conférences interalliées était Chiang Kai-shek et non Mao Zedong.



Les impératifs de la Guerre froide en Asie ont toutefois amené les Etats occidentaux cosignataires des déclarations du Caire (1943) et de Potsdam (1945) à préserver la division *de facto* de la Chine jugée indispensable pour contenir le communisme en Extrême-Orient. La thèse dite du statut indéterminé a en effet permis aux chancelleries occidentales de nuancer leur position vis-à-vis de Pékin comme de Taipei, atténuant par là même le caractère manichéen du choix de l'une des deux capitales chinoises sur le plan diplomatique, tout en maintenant le *statu quo* dans le détroit de Formose<sup>130</sup>.

Principal obstacle à la normalisation entre les Etats-Unis et la Chine populaire, la question de Taiwan a été au centre des négociations bilatérales, depuis les premières conversations secrètes de 1971 jusqu'aux mises au point faites quelques heures avant l'annonce de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, le 15 décembre 1978. Les divergences entre Américains et Chinois au début du rapprochement apparaissent très clairement à la lecture du communiqué dit de Shanghai du 27 février 1972 publié à l'issue du voyage de Nixon en Chine. A la constance de la thèse chinoise s'oppose l'ambiguïté de la position américaine qui, pour la première fois, ne réaffirme pas la thèse du statut indéterminé : en 1972, les Etats-Unis reconnaissent l'existence d'une seule Chine dont Taiwan fait partie, sans toutefois admettre la souveraineté de la RPC sur l'île. Ce pas est franchi<sup>131</sup> dans le communiqué du 1er janvier 1979 par lequel la partie américaine reconnaît le gouvernement de la RPC comme le seul gouvernement légal de la Chine et, s'agissant de Taiwan, prend note de la position chinoise sans toutefois la reprendre à son compte : cette réserve disparaît cependant dans la version chinoise, le verbe *acknowledge* ayant été traduit par *chengren*

---

<sup>130</sup> Après avoir initialement affirmé, entre 1945 et 1950, la force obligatoire des déclarations du Caire et de Potsdam, les Etats-Unis ont donc développé une argumentation tendant à surseoir au règlement de la question de Taiwan, n'attribuant plus à la déclaration du Caire que la valeur d'une simple déclaration d'intention, formulée en raison des circonstances de la Seconde guerre mondiale, et non la valeur d'un texte de droit positif. Ce raisonnement faisait donc écho à la décision prise par le président Truman le 27 juin 1950 d'envoyer la VIIème flotte dans le détroit de Formose pour empêcher à la fois le débarquement des troupes communistes à Taiwan et une guerre de revanche aléatoire – sinon suicidaire – des forces nationalistes. Et les dispositions du traité de paix signé le 8 septembre 1951 – dit Traité de San Francisco – confirment la thèse du statut indéterminé, l'article 2(b) stipulant simplement que Taiwan et les Pescadores ne sont plus sous souveraineté japonaise, tandis que le Traité de défense mutuelle signé par Washington et Taipei le 2 décembre 1954 mentionne simplement que les autorités nationalistes exercent leur « contrôle sur l'île ». Pour la Grande-Bretagne, cette argumentation conciliait sa reconnaissance précoce (dès le 6 janvier 1950) de la RPC – décision motivée principalement par la défense de ses intérêts à Hong Kong – et sa solidarité atlantique.

<sup>131</sup> La diplomatie du président Carter a été vivement critiquée par Simon Leys, qui dénonça cet « incroyable marché de dupes » : « Ce que Carter annonça avec tant de fierté à la nation américaine, à la fin de l'an dernier, c'était tout simplement qu'il avait gratuitement abandonné le précieux avantage dont les Etats-Unis bénéficiaient dans leurs négociations avec la Chine populaire. En échange de quoi, il n'avait rien obtenu du tout, et il en semblait très satisfait. » *La forêt en feu, Essais sur la culture et la politique chinoises*, Paris, Hermann, 1983, p. 147.



(reconnaître, admettre) et non par *renshi* (connaître). Par ailleurs, et dans la foulée du communiqué de Shanghai, la Grande-Bretagne a reconnu pour sa part la pleine souveraineté de la Chine sur Taiwan<sup>132</sup>. Par la suite, la quasi-totalité des chancelleries, bien que non engagées dans le règlement de la question de Taiwan, ont approuvé des dispositions en ce sens<sup>133</sup>.

Parallèlement à la redéfinition du statut de Taiwan, la République de Chine a été exclue de la communauté interétatique : au niveau multilatéral, dès le 25 octobre 1971, lorsque la Chine populaire a remplacé la Chine nationaliste non seulement à l'ONU mais aussi dans toutes les institutions qui lui sont rattachées, ainsi que dans les organisations spécialisées; au niveau bilatéral également, Taipei ne conservant plus aujourd'hui de relations officielles qu'avec une trentaine d'Etats, dont aucun – à l'exception peut-être du Vatican – n'a de poids sur la scène internationale. Une minorité d'Etats est prête à se livrer à un jeu de bascule entre les deux capitales chinoises, l'aide financière qui justifie en général les revirements opérés depuis la fin de la Guerre froide venant aussitôt déprécier la reconnaissance ainsi acquise. Dès lors, les relations extérieures de Taiwan sont théoriquement cantonnées à la sphère marchande, à l'exclusion de tout acte tendant à la reconnaissance d'un Etat. A cet égard, la loi votée par le Congrès des Etats-Unis au lendemain de la normalisation entre Washington et Pékin (*Taiwan Relations Act* du 10 avril 1979) a transféré l'ensemble des relations américano-taiwanaises de la sphère officielle à la sphère non officielle<sup>134</sup>. La législation américaine représente la tentative la plus aboutie pour reconstituer *ab initio*, sur une base privée, l'ensemble des services et des procédures existant dans le cadre de relations officielles. Pour les autres partenaires officieux de Taipei, la puissance publique a laissé au secteur privé le soin de prendre des initiatives qu'elle est souvent venue institutionnaliser dans un second temps. Mais la mise en place de ces relations substitutives s'est faite sur la base d'un système dilatoire qui, tout en permettant de reconstituer des rapports fonctionnels à tous

<sup>132</sup> Communiqué sino-britannique du 13 mars 1972.

<sup>133</sup> Y compris la France qui, dans le communiqué conjoint du 12 janvier 1994, a « confirmé que le gouvernement français reconnaît le gouvernement de la République populaire de Chine comme l'unique gouvernement légal de la Chine et Taïwan comme une partie intégrante du territoire chinois », alors qu'en 1964 le général de Gaulle s'était précisément attaché à normaliser les relations franco-chinoises sans prendre partie sur la question de Taiwan. Voir Françoise Mengin, « La politique chinoise de la France : Du mythe de la relation privilégiée au syndrome de la normalisation », *Critique internationale*, n° 12, juillet 2001, pp. 89-110.

<sup>134</sup> Tout en leur assurant une double continuité : une continuité juridique d'abord, grâce au maintien de la législation nationale et internationale en vigueur, à l'exception du Traité de défense mutuelle de 1954 abrogé dès 1979. Une continuité fonctionnelle, ensuite, en confiant la gestion des échanges bilatéraux à un organisme (*American Institute in Taiwan*) dont les attributions recouvrent celles des institutions diplomatiques et consulaires, à l'exception de la fonction symbolique de la représentation d'Etat.

les niveaux, occulte la dimension étatique de l'entité Taiwan<sup>135</sup>. Avec le recours systématique au procédé des fictions, une logique du faux s'est installée afin de concilier des exigences contradictoires : à la fiction principale établissant le gouvernement de Pékin comme le gouvernement de l'ensemble de la Chine dont Taiwan fait partie, sont venues se greffer des fictions secondaires chaque fois que les transactions avec l'île contreviennent à la fiction principale, c'est-à-dire au principe de l'unité de la Chine<sup>136</sup>.

Ainsi se dessinent les contours, non d'un quasi-Etat, mais d'un non-Etat, le recours aux fictions juridiques ayant pour objet de dissimuler l'existence d'un Etat plutôt que de le supprimer ou de le réformer. Dès lors, tout arrangement pragmatique supplémentaire aboutit à consolider le *statu quo* et non à favoriser des évolutions décisives en termes de reconnaissance internationale. Autrement dit, le développement des relations extérieures de l'île s'effectue de manière tangentielle car, s'il renforce son intégration dans les échanges internationaux, il ne parvient pas à enrayer sa faiblesse diplomatique et, moins qu'un Etat non reconnu, Taiwan devient un non-Etat reconnu.

L'extension de la Guerre froide à l'Asie avait consacré le destin singulier de l'île et la normalisation sino-américaine a donc abouti à la redéfinition de la question de Taiwan en une question intérieure chinoise. Même parallélisme des formes causales, bien que n'étant pas du même ordre, dans le cas de Hong Kong. Né d'un contentieux opposant les marchands anglais à la bureaucratie impériale chinoise, le statut de la colonie allait être renégocié à la suite des garanties demandées par la communauté des affaires dès la fin des années 1970. En effet, la majorité des hypothèques étant à quinze ans, l'expiration du bail obtenu pour quatre-vingt-dix-neuf ans sur les Nouveaux Territoires lassait en suspens le renouvellement des baux fonciers et des crédits bancaires. A l'issue de la visite à Pékin du gouverneur MacLehose en mars 1979, les investisseurs reçurent des garanties de la part de Deng Xiaoping, la question cruciale de la souveraineté étant laissée de côté dans les déclarations officielles faites de part et d'autre.

<sup>135</sup> Sur ce processus, voir Françoise Menign : « Une privatisation fictive: le cas des relations avec Taiwan », in Béatrice Hibou (dir.), *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999, pp. 197-223.

<sup>136</sup> Les représentations paradiplomatiques – auxquelles sont dévolues des fonctions consulaires telle la délivrance de visas – sont considérées comme de simples associations de droit privé; les ministres se déplacent ou rencontrent leurs homologues taiwanais à titre privé; des négociations bilatérales sont conduites par des hauts fonctionnaires – baptisés « experts » –, en vue de la signature d'un accord intéressant deux gouvernements – mais liant effectivement deux entreprises privées; des livraisons d'armements sont présentées comme de simples contrats conclus entre deux entreprises du secteur civil alors que la procédure de vente de matériel militaire a bien été mise en œuvre.

Mais lorsque Margaret Thatcher se rendit en Chine en septembre 1982, la nouvelle constitution adoptée quelques mois plus tôt avait déjà prévu dans son article 31 la possibilité d'établir au sein de la RPC – selon la formule un pays, deux systèmes (*yiguo liangzhi*) – des régions administratives spéciales (*xingzheng tequ*) dotées d'un haut degré d'autonomie. Et les négociations bilatérales ont alors abouti à l'adoption d'une déclaration conjointe signée à Pékin le 19 décembre 1984<sup>137</sup> prévoyant le retrait de toute présence administrative et militaire britannique à partir du 1er juillet 1997 en échange de la mise en place dans la RAS d'un système (*zhi*) exorbitant du droit commun chinois, le maintien en particulier du statut de port franc, pendant une durée de cinquante ans.

D'aucuns se sont étonnés que Londres n'ait pas montré davantage de fermeté sur la question de Hong Kong puisque, quelques mois avant l'ouverture des négociations avec Pékin, la Grande-Bretagne avait accepté de défendre par les armes la souveraineté qu'elle revendique sur l'archipel des Malouines. En fait, dans la mesure où la partie chinoise avait posé comme préalable à la négociation la non-validité des traités inégaux, la délégation britannique a précipité son dénouement en la faisant d'emblée porter sur les droits que Londres estimait tenir des traités de 1842 et 1860. Dès lors en effet, le futur statut de Hong Kong était enfermé dans l'alternative souveraineté chinoise / souveraineté britannique – toute consultation de la population hongkongaise était en particulier écartée – ce qui n'a pu que renforcer la position des négociateurs chinois. Surtout, pour les diplomates du *Foreign Office*, les rapports anglo-chinois ont primé sur toute autre considération, étant entendu par ailleurs que le maintien d'une économie hongkongaise prospère correspondait très précisément aux impératifs de la Chine post-maoïste, ce qui semblait donc garantir l'avenir des intérêts britanniques dans la future RAS.

Certes, le processus de restitution de Hong Kong à la Chine populaire devait théoriquement aboutir à un dispositif classique d'autonomie locale, deux autorités distinctes se substituant à l'autorité coloniale : celle du pouvoir central chinois compétent en matière de défense – l'Armée populaire de libération était admise à entrer dans la RAS après 1997 – et celle d'un pouvoir hongkongais souverain pour toutes les questions relevant des affaires intérieures hongkongaises suivant la formule « Hong Kong gouverné par les Hongkongais » (*Gangren zhi gang*). Sur le plan économique en particulier, Hong Kong demeure un territoire

---

<sup>137</sup> Elle avait été publiée à Londres et à Pékin quelques mois plus tôt, le 26 septembre 1984.

douanier distinct de celui de la RPC et conserve une monnaie et des réserves propres. Mais, il reste que l'accord sino-britannique laissait les autorités chinoises seules compétentes pour définir *ab initio* les contours de l'autonomie locale hongkongaise, comme pour redéfinir ceux-ci. De fait, l'article 23 de la loi fondamentale adoptée par l'Assemblée populaire nationale en avril 1990 oblige le législateur de la RAS à prohiber tout acte de trahison, sécession, sédition ou subversion contre le gouvernement central; par ailleurs, il interdit aux organisations politiques hongkongaises d'entretenir des contacts avec leurs homologues étrangères. Surtout, le pouvoir central chinois a la faculté d'intervenir directement et doublement dans la gestion de la RAS : dans la mesure, tout d'abord, où seul le comité permanent de l'Assemblée populaire nationale peut interpréter la loi fondamentale, le régime spécial de Hong Kong est par nature fluctuant ; ensuite, il peut être arbitrairement suspendu dès que les autorités chinoises déclarent l'état d'urgence et appliquent la loi martiale.

Sur le plan formel enfin, l'accord sino-britannique (une déclaration conjointe) a consacré la nationalisation de la question de Hong Kong. En interdisant aux Britanniques de restituer leur colonie par un traité<sup>138</sup>, le gouvernement chinois les a contraints à reconnaître la non-validité des traités qui la leur avaient cédée au XIXème siècle. Et ce faisant, tout contentieux portant sur le non-respect de l'accord ne relève pas du droit mais du politique, c'est-à-dire d'un rapport de forces, donc de l'arbitraire.

La nationalisation de la question de Macao est en tout point similaire à celle de Hong Kong : Macao a été rétrocédée à la Chine, le 21 décembre 1999, sous forme de région administrative spéciale<sup>139</sup> et l'avenir de ce territoire a également été soustrait à toute compétence internationale puisque l'accord sino-portugais du 26 mars 1987 a pris la forme d'une déclaration conjointe. A cette occasion, la politique de recouvrement de la souveraineté impériale a marqué un point supplémentaire, puisque le Portugal a reconnu que le gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légal de la Chine dont Taiwan est une partie inaliénable.

---

<sup>138</sup> Même si cette déclaration conjointe a été ratifiée par les deux parties.

<sup>139</sup> La loi fondamentale applicable à la future RAS de Macao a été adoptée par l'Assemblée populaire nationale le 16 mars 1992.

Aucun bail ne venant à échéance dans le cas de Macao, la question de sa rétrocession aurait pu être différée par la partie portugaise. En fait c'est elle qui, à deux reprises déjà, avait pris l'initiative de restituer cette colonie à la Chine. A la suite du contrôle exercé par les Gardes rouges pendant la révolution culturelle, le Portugal avait en effet envisagé de se retirer, mais Pékin avait alors décliné l'offre pour que la question de Hong Kong ne soit pas soulevée prématurément à cette occasion, l'enclave britannique étant indispensable à l'économie chinoise. Et pour la même raison, la Chine a différé la rétrocession de Macao offerte derechef par Lisbonne en 1976 à la suite de la révolution des Oeillets. Au moment de la normalisation des relations sino-portugaises en 1979, le Portugal a toutefois reconnu la souveraineté de la RPC sur Macao, devenue à partir de cette date un « territoire chinois sous administration portugaise ». Après la signature de l'accord sino-britannique de 1984, rien ne s'opposait donc plus, pour la partie chinoise, à la restitution de Macao et les négociations avec Lisbonne ont été ouvertes en juin 1986. Sans doute faut-il voir dans l'insistance mise par les autorités chinoises pour que la restitution intervienne avant l'an 2000 – Lisbonne avait proposé 2004 pour clore 450 ans d'administration portugaise – la volonté de hâter le règlement de la question de Taiwan. De fait, depuis les rétrocessions de Hong Kong et de Macao, le retour de Taiwan sous souveraineté effective chinoise constitue le fil rouge de la diplomatie chinoise. Toute rencontre de quelque importance, quel que soit son objet, est précédée de pressions multiples exercées par les diplomates chinois, généralement couronnées de succès, pour que dans le communiqué final les parties souscrivent à la *one China policy*.

Enfin, la nationalisation des marches insulaires de l'empire procède également de l'appellation commune qui leur a progressivement été imposée par Pékin dans les quelques forums internationaux où elles coexistent aux côtés de la RPC. Ainsi, lorsqu'en 1984 Taipei a accepté pour la première fois que des équipes de la République de Chine participent aux Jeux olympiques auxquels prenaient part des équipes de la RPC – ce fut d'ailleurs l'un des premiers signes de l'*aggiornamento* du credo nationaliste –, c'est sous le nom de « *Chinese, Taipei* » (*Zhonghua, Taibei*) que les premières sont apparues. Mais, par la suite, Pékin s'est opposé à cette appellation, imposant celle de « *Taipei, China* » (*Taibei, Zhongguo*) qui, d'une part, fait plus clairement apparaître Taiwan, non comme une partie de la communauté des Chinois, mais comme un gouvernement local de la Chine, et qui, d'autre part, rejette implicitement l'île aux côtés des RAS dénommées de manière similaire dans ces organisations (*Xianggang, Zhongguo* et *Aomen, Zhongguo*).

La docilité avec laquelle la communauté internationale a accepté la position chinoise renvoie incontestablement au sentiment de culpabilité diffus face à l'entreprise coloniale et à la prégnance du mythe de l'Empire du Milieu dans l'appréhension de la Chine contemporaine. Le fait que les négociateurs occidentaux aient fait porter leurs exigences sur le maintien d'un système capitaliste dans les trois enclaves<sup>140</sup>, à l'exclusion de toute consultation préalable des populations concernées, en témoigne. Or, si les questions de Hong Kong et de Macao ont pu être réglées au cours des années 1980, c'est bien parce que le système politique chinois était désormais en mesure d'absorber les systèmes légués par les colonisateurs britanniques et portugais. La formule « un pays, deux systèmes » n'affranchissait pas Hong Kong et Macao du système communiste, mais au contraire devait les faire participer à la nouvelle nébuleuse chinoise : en Chine populaire en effet, le système avait cessé d'être monolithique.

### ***Retour aux concessions : la formation d'une Grande Chine***

Forts de la normalisation sino-américaine et de la nationalisation de la question de Taiwan, les dirigeants communistes ont mis fin à l'affrontement idéologique avec leurs homologues nationalistes – soit une dizaine d'années avant la fin de la Guerre froide – en intégrant la voie capitaliste taiwanaise au projet national chinois. Le 1er janvier 1979, c'est-à-dire le jour même où des relations diplomatiques étaient établies avec Washington, Pékin annonçait un cessez-le-feu dans le détroit de Formose et mettait fin aux bombardements, certes symboliques, sur les îles de Kinmen et de Matsu. Ayant réussi à forger un consensus entre factions rivales au sein du PCC, Deng Xiaoping substituait à la politique de libération (*jiefang*) de Taiwan, celle de réunification pacifique (*heping tongyi*) – sans toutefois renoncer à l'usage de la force pour récupérer l'île –, et proposait la reprise des réunions familiales et des échanges de visites, ainsi que l'ouverture de relations directes – dans les domaines du transport, du commerce et de la poste, soit les « trois communications » (*san tong*) – entre les deux parties. Surtout, le 30 septembre 1981, la déclaration dite en Neuf points du maréchal Ye Jianying<sup>141</sup> proposait à Taiwan un haut degré d'autonomie en tant que région administrative spéciale (point 3) selon la formule « un pays, deux systèmes ». Le texte associait déjà les colonies britannique et portugaise au retour de Taiwan à la mère patrie, puisqu'il invitait Hong Kong et Macao à jouer le rôle de trait d'union entre les deux rives du détroit de Formose.

<sup>140</sup> La déclaration sino-britannique du 26 septembre 1984 stipule ainsi que « le système et la politique socialistes ne seront pas pratiqués dans la RAS et le système et le mode de vie (*way of life*) capitalistes de Hong Kong demeureront inchangés pendant 50 ans » (annexe 1, article 1).

Irrecevable pour la partie taiwanaise – tant avant la démocratisation puisque les nationalistes n’avaient pas alors renoncé au projet de reconquête du continent, qu’après la démocratisation puisque Taipei revendique maintenant la pleine souveraineté de la République de Chine sur l’île de Taiwan –, la formule « un pays, deux système » demeure l’horizon indépassable de la politique taiwanaise de Pékin, même si sur le plan rhétorique quelques variations ont pu être notées.

Mais, surtout, la formule clef de la réunification nationale, « un pays, deux systèmes », sous-tend tout le lancement de la politique dite de réformes et d’ouverture (*gaige kaifang*) de Deng Xiaoping, dont l’adoption était concomitante de la normalisation sino-américaine<sup>142</sup>, dans la mesure où c’est sur le continent que divers « systèmes » ont d’abord été déclinés pour tenter de découpler l’économie du politique et attirer les capitaux des Chines périphériques.

Dès 1979, quatre zones économiques spéciales (*jingji tequ*, ZES) étaient instituées, positionnées sur le littoral face à Taiwan, Hong Kong et Macao (Xiamen dans le sud du Fujian, Shantou dans le nord du Guangdong, Shenzhen et Zhuhai de part et d’autre du delta de la rivière des Perles), toutes ayant été d’importants foyers d’émigration chinoise au cours des siècles précédents. Véritables enclaves dans le territoire de la Chine populaire, ces ZES offraient des conditions privilégiées aux négociants et entrepreneurs étrangers : une plus grande liberté d’action donnée aux bureaucrates locaux – les zones conservent notamment l’entière disposition de leurs revenus en devises – et tout un système dérogatoire en termes de droit du travail (embauche et licenciement), de fixation des prix et de taxation<sup>143</sup>. Et la technique de l’enclave a par la suite essaimé sur tout le littoral qui a été « découpé » en zones plus ou moins ouvertes sur l’extérieur.

---

<sup>141</sup> Alors président de l’Assemblée populaire nationale.

<sup>142</sup> Après être définitivement revenu aux affaires en 1977, Deng Xiaoping a rapidement imposé sa ligne dite pragmatique (en 1962 déjà, par un célèbre aphorisme, Deng avait indiqué que seuls les chats sachant chasser retenaient son attention) qui, sans que le monopole du parti soit remis en cause, axait son programme sur le développement économique. Et au moment même où la question de Taiwan était négociée par les envoyés de l’administration Carter à Pékin à l’automne 1978, le troisième plénum du XI<sup>ème</sup> congrès du PCC adoptait le programme de réformes économiques présenté par Deng.

<sup>143</sup> Les produits importés dans le cadre d’opérations internationales d’assemblage et de sous-traitance sont exemptés de droits de douane par exemple.



Fonctionnalistes par nature, ces zones ont donc été positionnées, à quelques exceptions près, à l'emplacement même des anciennes concessions coloniales. Conçues hier pour cantonner la présence étrangère sur le sol de l'Empire, elles étaient aujourd'hui destinées à réintégrer une population d'origine chinoise soustraite à la souveraineté des Qing par les puissances impérialistes. Et à l'image du *break-up of China* au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce découpage est allé croissant, aboutissant à une véritable colonisation intérieure de régimes dérogatoires au droit commun. En 1984 quatorze ports ont été ouverts<sup>144</sup> qui ont eux-mêmes créés leurs propres « zones de développement économique et technique » offrant des conditions d'investissement privilégiées aux étrangers, tandis que le plafond des investissements étrangers que certaines municipalités peuvent autoriser sans en référer au pouvoir central n'a cessé d'être relevé; en février 1985, ce sont trois grandes régions qui ont été ouvertes, dont les deltas du Yangzi et de la rivière des Perles ; à partir de 1988, l'île de Hainan devenait non seulement la trentième province du pays (face à l'insularité de Taiwan, faut-il voir dans ce changement la volonté de créer un précédent ?<sup>145</sup>), mais une ZES plus « spéciale » encore puisqu'elle a bénéficié, dès son institution, d'avantages très supérieurs aux autres. Ainsi, entre le statut de port ouvert et la large autonomie promise à Taiwan, c'est tout un continuum qui se dessine, censé assurer la transition vers l'économie de marché, mais aussi relativiser la césure que représentent les parenthèses coloniales qu'a connues chacune des marches insulaires.

Si le découpage du littoral a été perçu comme une ouverture de la Chine au capital étranger dans son ensemble, les avantages spécifiques réservés aux « compatriotes » (*tongbao*) de Taiwan, Hong Kong et Macao et, dans une moindre mesure, aux Chinois d'outremer signalent bien le projet de réunification nationale qui lui était associé. Tout en ayant le statut d'investissements étrangers – ce qui doit les soustraire à d'éventuelles nationalisations –, les opérations menées par les entrepreneurs des Chines périphériques ont été favorisées par toute une série d'avantages supplémentaires en termes d'exonérations fiscales ou de mise à leur disposition d'espaces réservés.

<sup>144</sup> Beihai, Canton, Dalian, Fuzhou, Lianyungang, Nantong, Ningbo, Qingdao, Qinghuangdao, Shanghai, Tianjin, Wenzhou, Yantai, Zhanjiang.

<sup>145</sup> Elle avait été placée jusqu'alors sous la juridiction du Guangdong. Face à l'indépendantisme taiwanais, la création d'une trentième province pourrait permettre de désamorcer tout argumentaire fondé sur l'insularité et sur la faible taille de Taiwan face aux normes chinoises puisque Hainan est encore moins étendue (34300 km<sup>2</sup>) et surtout beaucoup moins peuplée (6,7 millions d'habitants au recensement de 1992). Il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Dès lors, la reprise des échanges interchinois a procédé par cercles concentriques avec la colonie de Hong Kong, future RAS, pour épïccentre. Dans la mesure où le credo nationaliste proscrivait encore, au tournant des années 1970-1980, toute relation avec la RPC, ce sont les colonies portugaise et britannique qui les premières ont bénéficié de l'ouverture du marché chinois. Mais à partir du moment où Taipei a progressivement autorisé ses entreprises à délocaliser leurs activités sur le continent, Hong Kong est devenu la plaque tournante de ces opérations en l'absence de relations directes à travers le détroit de Formose. Dans les premières années de l'ouverture, les investissements hongkongais ont représenté 64% du montant total de l'investissement direct étranger en Chine et, plus de la moitié des exportations chinoises étant réexportées à Hong Kong, la colonie britannique représentait le premier poste d'exportation de la Chine. Quant aux exportations taiwanaises vers la Chine, inférieures à 4% du montant total des exportations de l'île à la veille de la reprise des échanges sino-taiwanais, elles en représentaient plus de 16% six ans plus tard en 1993 et 20% en 2001, tandis que les investissements taiwanais sur le continent ont atteint un montant cumulé de 22 milliards de dollars en 2002, selon les estimations les plus basses. Et, parallèlement à la multiplication des flux portant sur des activités licites – qu'ils soient ou non déclarés –, le crime organisé a fleuri autour de l'ouverture des frontières et leurs déclinaisons multiples. La structure tentaculaire des triades a profité à la fois de l'accroissement des échanges, de l'exploitation du différentiel que représentent les frontières, comme de leur grande diversité.

Plus généralement, la reprise des échanges a engendré la diffusion, sur le continent, de ce que Thomas Gold a appelé la culture populaire *Gang-Tai*<sup>146</sup> qu'il s'agisse des chansons, des séries télévisées, mais aussi des modes vestimentaires de Hong Kong et de Taiwan. Elle s'est également accompagnée d'une réactivation de certains réseaux, dont la morphologie était le reflet des logiques économiques et sociales à l'œuvre dans chacun des espaces. Un exemple éclairant dans ce domaine est celui des réseaux de culte taoïste<sup>147</sup>. Malgré l'absence pendant près de quarante ans de tout contact entre communautés situées de part et d'autre du détroit de Formose et la condamnation des pratiques religieuses dans la Chine maoïste, les réseaux de culte taiwanais sont restés liés aux réseaux originels. Or, au moment de l'ouverture, ces

<sup>146</sup> Néologisme formé à partir de la contraction de Xianggang (Hong Kong) et de Taiwan: Thomas B. Gold, « Go with your Feelings : Hong Kong and Taiwan Popular Culture in Greater China », *The China Quarterly*, n° 136, décembre 1993, pp. 907-925.

<sup>147</sup> Sur ce point voir l'étude de Brigitte Berthier, « Les réseaux de partage de l'encens », *Notes de recherche et documents*, n° 8, juin 1994, Paris, Centre de recherches et de documentation sur la Chine contemporaine, pp. 1-7.

derniers dépendaient eux-mêmes des premiers, moins pour retrouver des pratiques qui n'avaient guère été oubliées, que pour mobiliser les capitaux indispensables à la reconstruction des temples. Ainsi, les liens qui se sont noués entre organisations liturgiques ont permis la reconstitution d'un système de représentation commun de part et d'autre du détroit et ont contribué à l'émergence d'une communauté sino-taiwanaise spatialisée. En effet, bâtie autour d'un temple, chaque société (*hui*) se structure en fonction de critères socio-professionnels pour constituer une communauté économique qui prélève des impôts, tandis que la majorité des bienfaiteurs des temples reconstruits au Fujian sont Taiwanais et dirigent les principaux réseaux d'import-export.

Enfin, et sur le plan idéologique, il y a eu, dès les premières années de l'ouverture, une revalorisation de la Chine des marchands et de l'ouverture : la Chine dite bleue par opposition à la Chine dite jaune, celle de la tradition agraire et bureaucratique. Or, cette nouvelle oscillation a autorisé la réappropriation d'un double héritage occulté pendant la période maoïste – très présent en revanche après 1949 dans les marches insulaires, à Taiwan en particulier –, la tradition confucianiste, d'une part, l'héritage révolutionnaire non communiste, d'autre part. D'une manière allégorique, la célèbre série télévisée *Heshang* (L'élégie du fleuve) diffusée en 1988 présentait une vision dichotomique de la Chine – dans le temps comme dans l'espace –, le cours du fleuve Jaune parcourant toute la distance qui sépare la sclérose du progrès, c'est-à-dire la Chine jaune de la Chine bleue<sup>148</sup>. C'est dans cette perspective qu'il faut sans doute replacer aussi bien, sur un plan historiographique, l'accent mis sur les expéditions maritimes de découvertes de Zheng He au début du XV<sup>e</sup> siècle que, sur un plan symbolique, la dispersion en mer des cendres de Deng Xiaoping en février 1997. Il y a eu également réappropriation par la Chine denguiste du confucianisme, tel qu'il avait été retravaillé en un « néo-confucianisme contemporain » à la périphérie de la Chine communiste, à Taiwan en particulier<sup>149</sup>. Pour ce qui est de la figure tutélaire, c'est bien sous l'égide de Sun Yat-sen – dont l'itinéraire personnel est emblématique de la Chine bleue et qui, pour avoir fondé la République de Chine en 1912, a été consacré « père de la nation » (*guofu*) – que les quatre modernisations promues par Deng Xiaoping ont été conduites. Idéologie officielle du Guomindang, les Trois principes du peuple de Sun ont fait l'objet d'une véritable relecture en

<sup>148</sup> Les conservateurs ont obtenu que la projection de cette série soit interrompue.

<sup>149</sup> Voir Yves Chevrier, « Le génie du confucianisme? De l'invention d'une tradition à la traditionalisation du moderne », in David Camroux et Jean-Luc Domenach (dir.), *L'Asie retrouvée*, Paris, Le Seuil, 1997, pp. 206-224, et plus particulièrement la note 1.

Chine populaire, à partir des années 1980, conforme à la politique de réformes et d'ouverture. « C'est donc en fonction des impératifs de la stratégie réformiste que se développe le nouvel intérêt porté à Sun Yat-sen. Contrairement à ce qui se passait dans les années 1950-1960, l'accent n'est plus mis sur l'alliance conclue par Sun avec les communistes chinois à partir de 1923, mais sur la carrière antérieure de Sun, sur son rôle d'éveilleur de la conscience nationale à une époque où la Chine vivait encore sous le joug de la dynastie mandchoue et de l'impérialisme étranger. »<sup>150</sup> Dans cette entreprise, la grande plasticité du sunisme pouvait en effet servir, comme dans la Chine nationaliste des années 1950 et 1960, à légitimer le projet modernisateur, tout en l'inscrivant dans la continuité d'une histoire qui se lit sur le double registre du national et du révolutionnaire.

Avant même que Hong Kong et Macao aient été restituées à la Chine et au-delà du contentieux sino-taiwanais, la Grande Chine avait donc virtuellement été reconstituée en un ensemble qui fait système. Pour Hong Kong, la reprise des échanges interchinois a participé directement du projet colonial, car, dès les premières ouvertures décidées par Deng Xiaoping, le territoire a retrouvé sa fonction première d'interface avec la Chine. Par là même, les réformes de la période denguiste ont compensé la faiblesse de la politique industrielle du colonisateur puisque l'industrie de main-d'œuvre qui s'est développée au lendemain de la guerre de Corée a pu délocaliser ses activités dans la province voisine du Guangdong au moment où l'exiguïté du territoire et la hausse des coûts de production allaient freiner son développement. Et l'essor des activités de commerce et de service est venu très opportunément compenser la faiblesse des investissements industriels dans des secteurs à haute valeur ajoutée au cours de la période précédente. En outre, ces délocalisations ont préparé la rétrocession en tournant la colonie vers son arrière-pays cantonais, le delta de la rivière des Perles se transformant progressivement en Grand Hong Kong (*Da Xianggang*)<sup>151</sup>. En fait, si la colonie britannique a permis à la Chine maoïste de poursuivre ses échanges avec le reste du monde, avec la réforme denguiste, et avant même sa rétrocession, elle a servi d'utile creuset pour privatiser des fonds publics. La Chine est devenue le premier investisseur

<sup>150</sup> « C'est donc en fonction des impératifs de la stratégie réformiste que se développe le nouvel intérêt porté à Sun Yat-sen. Contrairement à ce qui se passait dans les années 1950-1960, l'accent n'est plus mis sur l'alliance conclue par Sun avec les communistes chinois à partir de 1923, mais sur la carrière antérieure de Sun, sur son rôle d'éveilleur de la conscience nationale à une époque où la Chine vivait encore sous le joug de la dynastie mandchoue et de l'impérialisme étranger. » Marie-Claire Bergère, *Sun Yat-sen*, Paris, Fayard, 1994, p. 474.

<sup>151</sup> Entre 1979 et 1994, les investissements hongkongais ont représenté 64% du montant total de l'investissement direct étranger en Chine. Voir James T. H. Tang, « Hong Kong in Transition: Globalization versus Nationalization », in Ming K. Chan, *The Challenge of Hong Kong's Reintegration with China*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 1997, p. 190.

étranger de la colonie, devançant en 1993 le Japon et les Etats-Unis : le montant de ces investissements s'élevait à 10 milliards de dollars en 1989, au double en 1993<sup>152</sup> et, à cette date, la Chine détenait plus du tiers des titres de 39 des 444 compagnies cotées à la bourse de Hong Kong<sup>153</sup>. Ainsi, au-delà de l'intégration de Hong Kong à son arrière-pays cantonais, confortant toute la politique coloniale britannique centrée sur la fonction commerciale du territoire, la reprise des échanges a également préparé la rétrocession par la formation *ex ante* de conglomérats sino-hongkongais, prélude au transfert d'allégeance de l'élite entrepreneuriale du colonisateur vers le pouvoir central chinois<sup>154</sup>.

Pour Taiwan, la reprise des échanges avec la Chine était triplement nécessaire. Sur le plan économique tout d'abord, l'ouverture vers le continent a aussitôt permis le maintien de la croissance au moment où les PME exportatrices devaient impérativement délocaliser leur production. Depuis le début des années 1980, elles étaient confrontées à une hausse brutale de leurs coûts de production du fait de l'augmentation des loyers due à la pression inflationniste provoquée par l'accumulation d'une importante réserve de devises, de la promulgation en 1984 d'une nouvelle législation du travail imposant le paiement d'un salaire minimum et d'un certain nombre de charges sociales, d'une réglementation anti-pollution plus contraignante et, enfin, de la forte appréciation de la monnaie taiwanaise par rapport au dollar qui menaçait la compétitivité de ces entreprises, exportatrices pour la plupart. La reprise des échanges avec la Chine était également une nécessité d'ordre institutionnel. La libéralisation des échanges avec le continent sanctionnerait en effet l'édification progressive d'un Etat-nation insulaire puisque la séquence qui se jouerait serait celle d'une « banalisation », autrement dit d'une « normalisation », des relations extérieures de l'île jusqu'alors conditionnées par le principe de l'unité de la Chine. Enfin, sur le plan sociologique, les délocalisations sur le continent ont favorisé la réappropriation du pouvoir par le groupe sub-ethnique majoritaire. De manière certes paradoxale, alors que ce sont les continentaux qui ont entretenu à partir de 1949 le mythe de l'unité de la Chine, ce sont les Taiwanais qui ont été en mesure de réactiver des réseaux familiaux sur le continent pour y faciliter leurs investissements. Ce sont eux, en effet, qui sont originaires des provinces méridionales de la Chine où ont été positionnées les

<sup>152</sup> Hing Lin Chan, « Chinese Investment in Hong Kong, Issues and Problems », *Asian Survey*, 1995, vol. 35, n° 10, p. 941.

<sup>153</sup> *Ibidem*, p. 942.

<sup>154</sup> Dès les toutes premières années de l'ouverture, Deng Xiaoping a su s'attacher le concours des grands barons du capitalisme hongkongais, tel Li Ka-shing nommé dès 1979 membre du conseil d'administration de la *China International Trust and Investment Corporation*, holding public chargé des investissements à l'étranger. Les exemples dans ce domaine pourraient être multipliés.

premières ZES et qui parlent certains de leurs dialectes (*minnanhua* et *kejiahua*). Mais ce sont eux également qui ont nourri les rangs des indépendantistes (*dangwai* puis Minjindang) ou qui, au sein du Guomindang, ont fait pression pour une réforme des institutions.

Enfin, en Chine même, au fur et à mesure qu'une croissance enclavée renforce les autonomismes locaux, un discours nationaliste se nourrissant en grande partie du projet de recouvrement de la souveraineté impériale, dont Taiwan est aujourd'hui l'unique mais décisif objet, est venu se substituer à la rhétorique communiste comme discours légitimant du pouvoir central. Progressivement toutefois, il ne s'agit plus, comme au cours des années 1980, d'insuffler un processus réformiste, mais de corriger les déséquilibres induits par celui-ci, une croissance largement enclavée ayant, entre autres, réactivé les autonomismes locaux. De didactique, dans les premières années du denguisme, le discours se charge donc d'une tonalité sans cesse plus nationaliste. Il s'agit, chaque fois, de rappeler que les Chines périphériques sont associées à un moment fort de l'humiliation nationale : la Première guerre de l'opium avec les cessions de l'île de Hong Kong et du territoire de Macao, la Seconde avec celle de Kowloon. L'importance des festivités organisées en Chine le jour de la rétrocession de Hong Kong témoigne de l'enjeu symbolique de celle-ci<sup>155</sup>. Plus complexe, mais se prêtant par la même à toutes les instrumentalisation, la question de Taiwan nourrit aisément le propos revanchard de tout nationaliste chinois. Si l'opprobre n'est plus jetée sur le frère ennemi d'hier, l'heure est au contraire au rapprochement avec une frange du Guomindang, bien que ce soit à des fins tout électorales que celle-ci se prête à ce jeu, il reste de la période de la colonisation nationaliste le rôle central joué par la puissance tutélaire américaine entre 1950 et 1979 pour différer le dénouement de la guerre civile chinoise. Surtout, le nationalisme anti-nippon peut aisément stigmatiser l'influence jugée délétère des cinquante années de colonisation japonaise de l'île. La référence récurrente aux années d'apprentissage à l'université de Kyoto du principal artisan de la démocratisation taiwanaise, l'ancien président de la République Lee Teng-hui, en témoigne. Toutefois, depuis les rétrocessions de Hong Kong et de Macao, ce nationalisme revanchard puise de moins en moins dans le passé hypocolonial de la Chine pour mieux s'affirmer comme celui d'une Chine restaurée dans ses frontières impériales. C'est donc bien davantage en termes de legs d'une guerre civile inachevée qu'est aujourd'hui perçu le contentieux sino-taiwanais en Chine populaire.

---

<sup>155</sup> Outre le chronomètre installé place Tiananmen plus de deux ans avant la rétrocession pour scander le compte à rebours, 100 000 personnes avaient été conviées sur cette place pendant plus de sept heures le 30 juin 1997 pour célébrer l'événement.



### *L'hypothèse d'un empire distendu*

L'importation de capitaux des Chines de l'extérieur ne s'est pas accompagnée, en tant que telle, d'une quelconque greffe de nouveaux modes de gouvernement, d'un nouveau rapport au politique en Chine populaire. Certes, l'émergence de la Chine dites des réformes est concomitante de la reconstitution virtuelle de la Grande Chine. Elle lui est même intrinsèquement liée comme on a tenté de le démontrer. Pour autant, et quelle que soit la rupture opérée par le lancement de la politique de réformes et d'ouverture, l'histoire de la construction de l'Etat en Chine s'affranchit, comme toute autre, de césures chronologiques, tout comme elle ne peut se résumer à la succession ordonnée de cycles comme certains se sont plu à le croire, le « vieil homme » (Bergère) chassant le « nouvel homme » de l'utopie maoïste. La clef de l'énigme de la transition post-totalitaire ne doit être cherchée « (...) ni dans les transformations économiques ni dans l'évolution sociale, encore moins dans la 'nature' du pouvoir, mais dans une histoire de la construction de l'Etat. (...) La trajectoire de pouvoir du communisme en Chine s'inscrit en priorité dans une histoire de l'Etat, caractérisée au présent par le dépassement de la phase révolutionnaire et par l'institutionnalisation d'une post-révolution, en sorte que l'acteur historique de la révolution chinoise – l'Etat communiste – reste celui des réformes denguistes et post-denguistes. (...) la 'masse' de l'Etat, ses structures et ses modes de fonctionnement sont encore directement hérités du maoïsme ou réformés à partir de son socle. L'idée reçue d'un retour du passé, d'un cycle faisant succéder la tradition à la révolution, est par là même renvoyée à son caractère fantasmatique : la Chine d'aujourd'hui se trouve dans une histoire visitée par la révolution et par le communisme, qui y ont laissé plus que des traces. »<sup>156</sup> En participant à la reconstitution de l'Empire, les Chines périphériques participent à la formation des modes de gouvernement propres à la période des réformes, eux-mêmes « visités » par le communisme.

Il convient de dissiper un premier malentendu : la reconstitution virtuelle de la Grande Chine par importation de capitaux des Chines périphériques prévenait toute prétendue « contagion » démocratique. Consubstantielles du projet de réunification nationale sous l'égide de la seule Chine populaire, les libéralités économiques offertes aux investisseurs des Chines périphériques étaient, par là même, étroitement contrôlées par le parti. Mais, surtout, si les entrepreneurs hongkongais, taiwanais ou d'outremer ont répondu à l'appel, c'était

<sup>156</sup> Yves Chevrier, « De la révolution à l'Etat par le communisme », *Le Débat*, n° 117, novembre-décembre 2001, pp. 94 et 95.



précisément pour s'affranchir de régimes juridiques et politiques plus contraignants pour leurs entreprises. L'*homo democraticus* taiwanais qui milite pour la transparence des institutions de la République de Chine, l'extension de la couverture sociale, la liberté syndicale et une législation anti-pollution, redevient simple *homo economicus* de l'autre côté du détroit. L'absence de toute solidarité à Taiwan avec les dissidents chinois lors du massacre de Tiananmen en juin 1989 témoigne avant tout du processus de construction d'un Etat-nation taiwanais et donc de la logique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'une RPC devenue, non plus rivale en termes de régime, mais voisine en terme d'Etat souverain<sup>157</sup>. Mais, au même moment, l'interdiction à la demande des investisseurs taiwanais de la ZES de Xiamen de manifestations étudiantes à l'université locale au financement de laquelle ils venaient de puissamment contribuer<sup>158</sup> confirme que l'entrepreneur est le plus ardent partisan de l'ordre établi. A cet égard, les Hongkongais ne dérogent pas à la règle. Si le Parti démocrate hongkongais a d'emblée lié la démocratisation de la RAS à celle du continent, son électorat est limité aux professions intellectuelles et libérales, et ce sont bien les milieux d'affaires qui, lors de la rétrocession, ont transféré aux dirigeants chinois leur allégeance initiale au colonisateur.

La colonisation intérieure du régime dérogatoire au droit commun par laquelle s'est opérée l'ouverture de la Chine des réformes s'est doublée de la colonisation du capitalisme exploiteur des entrepreneurs des Chines périphériques. Les conditions de travail dans les entreprises délocalisées dans les ZES puis dans les « régions ouvertes », notamment dans les provinces méridionales comme le Fujian ou le Guangdong, sont désormais connues : bas salaires et heures supplémentaires encore plus mal payées, usines cernées de barbelés et gardées par des entreprises de sécurité, discipline militaire et fouilles des ouvriers, conditions très limitatives de sortie, etc.<sup>159</sup> Une situation qui n'est pas sans renvoyer à celle qui prévalait dans nombre d'entreprises étrangères avant 1949, mais qui procède aujourd'hui à la fois de l'héritage communiste comme des nouveaux modes de gouvernement dans la Chine des réformes. Ainsi, les entrepreneurs ont-ils avant tout bénéficié de la survivance du système du

<sup>157</sup> Voir Françoise Mengin, *Trajectoires chinoises : Taiwan, Hong Kong et Pékin*, Paris, Karthala, 1998, p. 113 et pp. 115-121.

<sup>158</sup> Guerassimoff, *L'Etat chinois et les communautés chinoises d'outre-mer*, op. cit., p. 174.

<sup>159</sup> Voir, entre autres, l'étude ethnographique comparative sur les conditions de travail dans deux usines d'une même entreprise implantées respectivement à Hong Kong et dans la ZES de Shenzhen, de Ching Kwan Lee, « Factory Regimes of Chinese Capitalism : Different Cultural Logics in Labor Control », in Aihwa Ong et Donald Nonini (dir.), *Underground Empires : the Cultural Politics of Modern Chinese Transnationalism*, New York, Routledge, 1997, pp. 115-142, et *Gender and the South China Miracle : Two Worlds of Factory Women*, Berkeley, Los Angeles et Londres, University of California Press, 1998.

permis de résidence (*hukou*) institué dans les années 1950<sup>160</sup> qui a permis d'affranchir largement la population rurale dite migrante (*mingong*)<sup>161</sup> de la législation du travail et de gérer cette réserve de main-d'œuvre au gré des besoins<sup>162</sup>. Or, même si quelques mesures protectrices sont sporadiquement adoptées par les autorités centrales<sup>163</sup>, elles se heurtent à l'opposition des autorités locales<sup>164</sup> qui tirent doublement profit de cette réserve de main-d'œuvre dans leurs localités. N'étant que résidents temporaires et ne pouvant, à ce titre, faire venir leurs familles, les *mingong* ne pèsent pas sur le budget des charges sociales de la localité (en termes de logements, d'allocations chômage, etc.), tout en alimentant les rentrées fiscales puisqu'ils attirent les entreprises délocalisées. De fait, dans les localités du littoral, la population *mingong* a souvent été majoritaire dès les premières années de l'ouverture : en 1990, elle représentait 58,7 % de la population totale de la ZES de Shenzhen.

A cette première vague de délocalisations, s'est surimposée une deuxième en provenance des Chines périphériques également, fondée non plus sur la recherche d'une main-d'œuvre à bon marché mais sur l'emploi d'un personnel hautement qualifié, dans le domaine de l'électronique en particulier<sup>165</sup>. Mais comme la première, cette deuxième vague profite de frontières fortement différentielles grâce à la multiplication de parcs industriels aux statuts fiscaux dérogatoires au droit commun. Comme la première également elle bénéficie d'une réserve de main-d'œuvre adaptée à ses besoins : les diplômés chinois d'universités étrangères auxquels les autorités offrent des conditions dérogatoires – mais privilégiées cette

<sup>160</sup> Le système du *hukou* a été institué dans le cadre de l'économie planifiée, car les tickets de rationnement dans les villes ne pouvaient être échangés que dans la localité d'émission.

<sup>161</sup> En surnombre à la suite de la première décollectivisation.

<sup>162</sup> Il s'agit même d'une situation de travail forcé puisque le *mingong* s'est lourdement endetté pour être embauché. Il, ou plutôt elle, car il s'agit d'une population essentiellement féminine, a dû acheter un permis pour quitter sa région, un certificat de célibat, un certificat prouvant qu'elle n'était pas née hors planning familial, un permis de résidence temporaire et un permis de travail, auxquels s'ajoute un dépôt à l'entreprise lors de l'embauche. Or la pratique des arriérés de salaire, voire la confiscation pure et simple de ses papiers, l'enchaînent à l'entreprise. Voir Anita Chan, *China's Workers under Assault : the Exploitation of Labor in a Globalizing Economy*, Armonk, M.E. Sharpe, 2001 et « Toujours plus bas ! Les effets de la mondialisation sur les conditions de travail en Chine », *Perspectives chinoises*, n° 75, janvier-février 2003, pp. 43-52.

<sup>163</sup> Comme par exemple inciter les *mingong* à se syndiquer (mais dans les syndicats d'Etat étroitement contrôlés par le parti) : voir Anita Chan, « Condition ouvrière : les signes d'une évolution », *Perspectives chinoises*, n° 86, novembre-décembre 2004, pp. 25-34 et Chloé Froissart, « Travailleurs migrants : l'émergence de mouvements sociaux. Une difficile quête d'autonomie », *Perspectives chinoises*, n° 90, juillet-août 2005, pp. 33-44.

<sup>164</sup> « In effect, local officials provided merciless social control over migration and transformed the floating population into a disciplined and efficient labor force. » in Jieh-min Wu, « Strange Bedfellows : Dynamics of Government-business Relations between Chinese Local Authorities and Taiwanese Investors », *Journal of Contemporary China*, vol. 6, n°15, 1997, p. 341.

<sup>165</sup> Voir Tse-Kang Leng, « Global Networking and the New Division of Labor Across the Taiwan Straits », in Françoise Mengin (dir.), *Cyber China : Reshaping National Identities in the Age of Information*, New York, Palgrave Macmillan, 2004, pp. 192-197, et Ngai-Ling Sum, « Informational Capitalism and the Remaking of 'Greater China' : Strategies of Siliconization », in *Ibidem*, pp. 205-235.

fois – pour favoriser leur retour : passeports à entrées multiples, logements, prise en charge de l'éducation des enfants, etc.<sup>166</sup>

Or, quelle que soit le mode d'exploitation de la main-d'œuvre, la politique de réformes et d'ouverture en général, la mise en place des régimes dérogatoires en particulier, sont allées de pair avec une forte décentralisation du pouvoir et, corrélativement, un développement du patronage bureaucratique et de la corruption<sup>167</sup>. Les autorités des différentes localités concernées disposent non seulement d'une autonomie en termes d'autorisation des investissements, d'ajustement des taux d'imposition, de fixation des salaires<sup>168</sup> et de contrôle à l'accès aux ressources, mais, conservant la majorité des revenus générés par ces opérations, elles sont fortement incitées à moduler les coûts d'accès au marché en fonction bien sûr de la demande. D'où la surenchère entre autorités locales, certaines valorisant le bas coût de la main-d'œuvre, d'autres au contraire la « transparence » de leur administration<sup>169</sup>. Pour autant, les autorités centrales ne sont pas sans tenter, périodiquement, d'aplanir ces disparités locales<sup>170</sup>.

Et sur les dérogations liées aux différents statuts des localités viennent se greffer autant de dérogations acquises à titre individuel. La stratégie de nombreux grands investisseurs taiwanais qui ont divisé leurs entreprises en plusieurs filiales afin de garder pour interlocuteurs des bureaucrates locaux de circonscriptions moyennes, voire petites, en témoigne<sup>171</sup>. En témoigne également le fait que les investisseurs taiwanais n'ont pas cherché à se regrouper lorsqu'ils ont commencé à délocaliser leurs activités en Chine. C'est à l'initiative des autorités chinoises qu'un réseau d'« Associations d'investisseurs taiwanais » (*Taishang xiehui*) a été institué à la fin des années 1980. Mais pour prévenir la formation d'un lobby taiwanais en Chine, le gouvernement refuse d'intégrer ces différentes associations en une

<sup>166</sup> Entretiens, Kunshan, janvier 2005 et Shanghai, décembre 2005.

<sup>167</sup> Pour des études de cas précises, voir You-tien Hsing, *Making Capitalism in China : The Taiwan Connection*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1998.

<sup>168</sup> En termes d'heures supplémentaires illégales ou d'arriérés de salaire. Il est ainsi de notoriété publique que l'avantage comparatif de la localité de Dongguan est la réserve de main-d'œuvre migrante disposée à faire des heures supplémentaires payées à un prix dérisoire. Voir Godfrey Yeung, « Foreign Direct Investment and Investment Environment in Dongguan Municipality of Southern China », *Journal of Contemporary China*, vol. 10, n° 26, 2001, p. 137, et entretiens, Shanghai et Kunshan, janvier 2005.

<sup>169</sup> Entretiens, Kunshan, janvier 2005.

<sup>170</sup> Chung-Hua Jingji Yanjiu Yuan (Chung-Hua Institute for Economic Research), *Taishang yu waishang zai dalu touzi jingyang zhi diaocha yanjiu: yi zhizaoye wei lie* (Etude comparative des investissements taiwanais et étrangers en Chine continentale), Taipei, 1994, p. 25.

structure pyramidale ce qui n'entame donc en rien la collusion entre entrepreneurs et bureaucrates locaux<sup>172</sup>.

En outre, les autorités locales ont renoué avec la tradition impériale consistant à impliquer, par des donations importantes, les émigrés originaires de leurs localités dans le développement des infrastructures (écoles, hôpitaux, bâtiments publics). Or ces dons sont aujourd'hui, comme hier, encouragés par l'offre, d'une part, de titres honorifiques, voire de positions officielles, et, d'autre part, par de meilleures conditions d'investissement<sup>173</sup>. S'il est impossible, lors d'entretiens par exemple, de faire la part entre le don désintéressé et la stratégie d'investissement, celle-ci ne peut être écartée.

Dans tous les cas, l'exploitation des conditions dérogatoires offertes aux entrepreneurs des Chines périphériques, participent largement du processus d'autonomisation des pouvoirs locaux par accaparement rentier de l'économie<sup>174</sup>. D'où un second malentendu qu'il convient de dissiper : la libéralisation économique ne porte pas en elle les ferments d'une libéralisation politique. Depuis le lancement de la politique de réformes et d'ouverture, la croissance économique chinoise est due essentiellement au dynamisme des autorités locales ce qui permet le maintien du pouvoir bureaucratique par sa reconversion en pouvoir économique. Il est très difficile de mettre en évidence un processus d'autonomisation de l'élite économique vis-à-vis du pouvoir politique. Les réformes économiques en Chine ont abouti, non pas tant à une privatisation de l'économie chinoise et à un processus d'autonomisation de l'élite économique, qu'à un processus de décentralisation du gouvernement central vers les gouvernements locaux (que ce soit au niveau provincial ou municipal). Et ce n'est pas la propriété privée des moyens de production qui caractérise l'élite entrepreneuriale chinoise, mais la facilité d'accès à la bureaucratie et aux ressources d'Etat (foncier, énergie, autorisations diverses, etc.).

---

<sup>171</sup> Entretiens, Taipei, décembre 2001, Shanghai, janvier et décembre 2005.

<sup>172</sup> Entretiens, Xiamen, octobre 1997, Shanghai, novembre 2003, décembre et janvier 2005.

<sup>173</sup> *Idem*.

<sup>174</sup> David Wank, « The Making of China's Rentier Entrepreneur Elite: State, Clientelism, and Power Conversion, 1978-1995 », in Françoise Mengin et Jean-Louis Rocca (dir.), *Politics in China : Moving Frontiers*, New York, Palgrave, 2002, pp. 118-139.

Or, le renouvellement des nouveaux modes de gouvernement de la Chine des réformes se joue précisément dans le chevauchement des sphères privées et officielles (les bureaucraties locales) dans lequel se dessine la nouvelle hiérarchie sociale<sup>175</sup>. « Le capitalisme n'est pas porté par une nouvelle classe mais par de nouvelles pratiques et de nouveaux discours à l'intérieur même des cercles du pouvoir. La reconversion des cadres dans les affaires et la cooptation des entrepreneurs privés dans des associations reconnues par l'Etat, voire dans les organes du parti permettent de lier business et bureaucratie. »<sup>176</sup> Dès lors, refusant toute approche normative de la corruption, Jean-Louis Rocca considère qu'en tant qu'action visant à l'exploitation des fonctions publiques à des fins privées, elle « constitue à la fois une condition de l'accumulation – nécessité de lier pouvoir économique et pouvoir politique –, un mode de formation des élites locales – par captation des sources d'enrichissement – et un canal de redistribution de ces richesses au profit des différentes clientèles, notamment par création d'emplois. »<sup>177</sup>

Si comme hier sous l'Empire, on voit se reformer une sphère publique à la chinoise (*gong*) chevauchant les sphères privée (*si*) et officielle (*guan*), Yves Chevrier en conclut que la Chine réformatrice se caractérise par « le passage d'un empire tendu à un Etat distendu où, précisément, le pouvoir se diversifie et les intérêts se pluralisent sans que les institutions suivent *officiellement* le même chemin, mais non sans tensions idéologiques et politiques. (...) les espaces d'autonomie (le 'capitalisme', le 'marché') et d'informel ne sont pas seulement tolérés parce que les axes du pouvoir n'en sont pas gênés : ils sont constitutifs d'une structure qui ne les officialise pas positivement dans ses institutions alors qu'elle ne fonctionne que grâce à eux. »<sup>178</sup> Et refusant toute approche dichotomique opposant l'Etat à la société, il montre que c'est précisément « dans cet entre-deux que se joue l'essentiel : la 'montée' d'un social urbain et marchand, d'une part, d'autre part, une évolution de l'institution du social qui fait place aux mouvements de la société et de l'économie en décentralisant l'Etat *de facto* plutôt qu'en institutionnalisant *de jure* la nouvelle donne socio-économique. (...) En variant du maximum maoïste au minimum dengouiste, la relation politique est passée, sans

<sup>175</sup> *Ibidem* et Id., *Commodifying Communism : Business, Trust, and Politics in a Chinese City*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999; Jean-Louis Rocca, « L'entreprise, l'entrepreneur et le cadre. Une approche de l'économie chinoise », *Les études du CERI*, n° 14, Avril 1996, 38 pages; « Le capitalisme chinois ou les paradoxes du flou », *Pouvoirs*, n° 81, pp. 21-30.

<sup>176</sup> Jean-Louis Rocca, *La condition chinoise : Capitalisme, mise au travail et résistances dans la Chine des réformes*, Paris, Karthala, à paraître.

<sup>177</sup> *Ibidem*. Souligné dans le texte.

<sup>178</sup> Chevrier, « L'empire distendu », chapitre cité, pp. 276 et 277.

rupture...politique, de l'Etat universalisant, mais envahissant (et voué à une 'détotalisation' inexorable) au social particulariste et au mode d'institution dichotomique qui gouvernent l'empire distendu. »<sup>179</sup>

Encore faut-il bien se garder de voir dans la résurgence d'un empire distendu le retour du « vieil homme », car c'est précisément avec l'héritage du communisme que compose aujourd'hui la Chine des réformes élargie aux frontières de l'Empire. Entre autres exemples, l'instrumentalisation pour gérer l'ouverture de la Chine du système du *hukou* en témoigne. Plus généralement, Yves Chevrier rappelle que loin « d'être un résidu ou une bizarrerie identitaire, qui serait désormais 'greffée' sur une histoire autre, la nature socialiste du régime est le pôle qui a permis aux réformes de faire surgir le non-officiel à côté de l'officiel dans une configuration distendue. »<sup>180</sup>

## **Conclusion : legs impériaux et gouvernance contemporaine**

Pour paraphraser Jean-François Bayart et Romain Bertrand, le siècle d'hypocolonisation de la Chine n'a nullement arasé l'historicité irréductible de la société chinoise, mais a modifié les conditions de son extraversion<sup>181</sup>.

### ***Continuités***

L'étude de l'articulation entre la pénétration des puissances occidentales en Chine entre 1842 et 1943 et la formation de l'Etat chinois invalide définitivement l'hypothèse d'une Chine « ouverte » de force, dépecée et mise en dépendance par l'impérialisme conquérant et, par voie de conséquence, le paradigme de la « réponse à l'occident » dans la construction ultérieure du politique chinois. Si l'« ouverture » de la Chine à la suite de la Première guerre de l'opium a résulté de la politique de la canonnière, du soutien apporté par Londres à ses négociants, les modalités pratiques de la pénétration européenne en Chine procèdent, tout à la fois, du malentendu opératoire initial entre système westphalien et système tributaire, et du

<sup>179</sup> *Ibidem*, p. 282 et p. 386.

<sup>180</sup> *Ibidem*, p. 277.

<sup>181</sup> « L'ampleur de la mise en dépendance de l'Afrique et de l'Asie a été longtemps exagérée. Le moment colonial n'a en fait nullement arasé l'historicité irréductible de leurs sociétés, mais a modifié les conditions de leur extraversion » in « La problématique du legs colonial », chapitre introductif de la présente étude, *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, p. 34.



pouvoir déclinant de la Cour mandchoue face à la montée du nationalisme chinois. A cet égard, il convient de garder à l'esprit qu'en Chine même, la défaite imposée par les puissances impérialistes européennes fut largement éclipsée par la sanglante révolte des Taiping. En outre, l'impérialisme conquérant s'est certes nourri de l'exploitation de la main-d'œuvre et des ressources chinoises, mais aussi de la vitalité des entreprises et des institutions économiques de l'Empire. Et la formation d'un capitalisme sino-étranger a reposé sur la participation active de multiples acteurs chinois – donneurs d'ordre, intermédiaires ou exécutants – et, à terme, a contribué à un remodelage des relations de pouvoir au sein de la sphère économique chinoise.

L'hypocolonisation de la Chine doit donc, avant tout, s'analyser comme un processus largement contingent fait d'emprunts et de réappropriations, et qui s'inscrit dans une histoire de la « formation de l'Etat » définie par John Lonsdale comme un « processus historique en grande partie inconscient et contradictoire de conflits, de négociations et de compromis entre différents groupes. »<sup>182</sup> Dès lors, pour sinueuses qu'elles soient, ce sont avant tout des lignes de continuité que l'analyse de la combinatoire des legs impériaux européens et chinois permet de mettre en évidence. On peut évoquer la consolidation du modèle dual dont procède la sphère publique chinoise après que les compradores au service des maisons de commerce étrangères eurent fait fortune et rejoint la classe des « gentry-merchants ». Et la « deuxième ouverture » de la Chine, celle des réformes denguistes est, dans son épure, en exact rapport de symétrie avec la première. Cette fois, le capital a été importé des marches coloniales de l'Empire (Hong Kong, Macao et Taiwan) et des communautés chinoises formées par les colonisateurs européens en Asie du Sud-Est. Son importation s'est faite *via* le procédé central du système tributaire, c'est-à-dire un découpage fonctionnaliste du territoire en zones plus ou moins ouvertes sur l'extérieur, positionnées à l'emplacement même des anciennes concessions étrangères. Conçu hier pour cantonner la présence étrangère sur le sol de l'Empire, ce découpage fonctionnaliste a été réutilisé pour réintégrer une population d'origine chinoise soustraite à la souveraineté des Qing par les puissances impérialistes. Enfin, la pénétration des capitaux des Chines périphériques a contribué à réactiver le schéma dual central à la gouvernamentalité chinoise : le chevauchement des sphères privée et officielle (les bureaucraties locales) à partir duquel s'ordonne la nouvelle hiérarchie sociale.

---

<sup>182</sup> Bruce Berman et John Lonsdale, *Unhappy Valley : Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992, p. 5.



Au-delà des parallèles, voire des rapports de symétrie, chaque situation ne peut s'analyser qu'en terme d'historicité du politique. Ainsi, ne peut-on comprendre le processus de rétrocession de Hong Kong à la Chine sans prendre en compte la spécificité du pacte colonial britannique tout entier centré sur la préservation de la fonction commerciale du territoire. L'absence de nationalisme hongkongais, le report de l'allégeance initiale des milieux d'affaires au colonisateur vers le pouvoir central chinois et la formation d'une opposition démocratique liant démocratisation des institutions locales à celles de la Chine populaire sont le produit de la *rule of law* léguée par les Britanniques. Et dans le jeu de ces combinatoires impériales, encore faut-il extraire la période maoïste de la parenthèse dans laquelle trop d'analyses la cantonnent désormais. Ainsi, c'est bien parce que les colonies britannique et portugaise – symboles s'il en est dans le répertoire nationaliste chinois de l'humiliation infligée par l'impérialisme européen – ont été tout entières au service des intérêts économiques du régime communiste, que la question de leurs rétrocessions a été différée pendant l'ère maoïste.

### ***Ruptures***

Pour autant, la rencontre de la Chine avec les impérialismes occidentaux doit simultanément s'analyser en termes de rupture. L'« ouverture » forcée de la Chine au XIXème siècle a véritablement constitué un « événement traumatisme » (Michel Vovelle). Comme on a tenté de le montrer, l'anti-impérialisme a été la véritable matrice de la révolution chinoise, celle qui s'étend de l'insurrection des Boxeurs en 1900 à la Révolution culturelle de 1966. Et l'avènement de la Chine des réformes dans les années 1980 est lui même intrinsèquement lié à la restauration de la Chine dans les frontières de l'Empire à la veille de l'« ouverture » forcée par les Européens au XIXème siècle.

Par voie de conséquence, et au-delà de toutes les lignes de continuité qui peuvent être mises en évidence, le lancement de la politique de réformes et d'ouverture doit être compris comme une rupture forte, celle qui signe la fin de la séquence historique de l'agression impérialiste et de l'anti-impérialisme qu'elle a nourri. Restaurée dans ses frontières impériales tout en souscrivant pleinement au système westphalien, la Chine est aujourd'hui une puissance dont le registre nationaliste a tourné la page de l'agression subie au XIXème siècle. C'est ainsi qu'il faut aborder les deux questions autour desquelles se noue toute la politique étrangère chinoise : les rapports avec le Japon et la réunification de Taiwan à la mère patrie.

Si la défaite de l'Empire face au Japon en 1895 a bien précipité la « curée », la ruée des puissances impériales rivales en Chine, c'est aujourd'hui le legs de la Seconde guerre mondiale, qui dans sa partie sino-japonaise s'étend de 1937 à 1945, qui nourrit l'essentiel du nationalisme chinois, qu'il s'agisse du massacre de Nankin ou des visites controversées des dirigeants nippons au sanctuaire Yasukuni. C'est donc tout le registre belliciste et non celui de la domination coloniale qui est désormais convoqué. De même, la question de Taiwan est-elle, depuis sa requalification en question intérieure chinoise, de plus en plus appréhendée dans les termes du legs de la guerre civile chinoise. Si la question de Taiwan est cruciale pour tous les dirigeants chinois, c'est bien parce que la Chine des réformes a renoué avec le projet impérial sino-centré. Comme le rappelle Jacques Gernet « c'est surtout à l'idée d'unité politique que les Chinois ont toujours été le plus attachés. En vertu des conceptions antiques dont l'Empire a hérité, il ne peut y avoir qu'un souverain sous le ciel. (...) Les périodes de division et d'occupation étrangère – celle des Royaumes combattants à la fin de l'Antiquité et, sous l'Empire, les IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup>, Xe, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles – sont considérées avec une extrême défaveur comme des périodes de désordre, et la légitimité des Mandchous de 1644 à 1911 a toujours fait l'objet d'une sourde contestation. »<sup>183</sup>

A cet égard, les diplomaties occidentales ont elles-mêmes largement aidé la Chine à tourner la page de l'agression occidentale. C'est du moins notre hypothèse pour expliquer la pusillanimité avec laquelle la communauté internationale a accepté la nationalisation des questions de Taiwan, de Hong Kong et de Macao : une pusillanimité qui renvoie au sentiment de culpabilité face à l'entreprise coloniale comme à la prégnance de l'Empire du Milieu dans l'appréhension de la Chine contemporaine.

---

<sup>183</sup> Gernet, « Comment se présente en Chine le concept d'empire ? », chapitre cité, p. 403.

## CHRONOLOGIES

### Chine

1368-1644 : Dynastie ming (capitale à Nankin, puis à Pékin à partir de 1409)

- 1405-1433 : Expéditions maritimes de découverte de Zheng He
- 1514 : Arrivée des Portugais à Macao
- 1582 : Le premier jésuite, Matteo Ricci, arrive en Chine
- 1643 : Les Mandchous entrent à Pékin et commencent la conquête de toute la Chine

1644-1911 : Dynastie qing ou mandchoue (capitale à Pékin)

- 1839-1842 : Première guerre de l'opium et traité de Nankin (1842)
- 1856-1858 : Seconde guerre de l'opium et traité de Tianjin (1858)
- 1884-1885 : Guerre franco-chinoise
- 1894-1895 : Guerre sino-japonaise et traité de Shimonoseki (1895)
- 1897-1898 : Etablissement des sphères d'influence étrangères en Chine
- 1898 : Echec de la réforme des Cent jours à Pékin
- 1899-1900 : Soulèvement des Boxeurs
- 1905 : Suppression des examens mandarinaux

1911 : Révolution républicaine et chute de l'Empire

1912 : Fondation de la République de Chine à Nankin

- 1912 : Fondation du Guomindang (Parti nationaliste) par Song Jiaoren

1916-1926 : Période des Seigneurs de la guerre

- 1919 : Mouvement du 4 mai
- 1921 : Fondation du Parti communiste chinois
- 1925 : Mouvement anti-impérialiste du 30 mai
- 1927 : Commune de Shanghai (21 mars-12 avril) et instauration du gouvernement nationaliste de Chiang Kai-shek à Nankin

1927-1949 : Régime nationaliste dirigé par Chiang Kai-shek

- 1931 : Invasion japonaise de la Mandchourie
- 1934-1935 : Longue marche des communistes
- 1937-1945 : Guerre sino-japonaise
- 1938 : Repli du gouvernement nationaliste à Hankou puis à Chongqing
- 1940 : Etablissement du gouvernement collaborateur de Wang Jingwei (pro-japonais) à Nankin
- 1943 : Les puissances occidentales renoncent aux privilèges que leur ont concédés les traités du XIXème siècle
- 1945 : Capitulation japonaise
- 1946-1949 : Guerre civile (nationalistes contre communistes)

### 1949 : Victoire communiste et proclamation de la République populaire de Chine

- 1950-1960 : Alliance sino-soviétique
- 1958 : Lancement du Grand Bond en avant
- 1966 : Lancement de la Révolution culturelle
- 1971 : Entrée à l'ONU
- 1972 : Voyage de Nixon en Chine et signature du communiqué de Shanghai
- 1976 : Mort de Zhou Enlai et de Mao Zedong
- 1978 : Victoire de la ligne Deng Xiaoping : le 3<sup>ème</sup> plénum du 11<sup>ème</sup> comité central du PCC confirme la politique de réformes et d'ouverture
- 1979 : Etablissement des relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis
- 1989 : Massacre de Tiananmen

### Taiwan

- 1626-1642 : Occupation du nord de Taiwan par les Espagnols
- 1624-1661 : Occupation du sud de Taiwan par les Hollandais
- 1661-1683 : Occupation de Taiwan par les loyalistes ming
- 1887 : Taiwan devient une province à part entière de la Chine (rattachée auparavant à la province du Fujian)
- 1895-1945 : Cession de Taiwan au Japon (traité de Shimonoseki) et colonisation japonaise de l'île
- 1945 : Restitution de Taiwan à la Chine
- 1947 : Massacre du 28 février
- 1949 : Repli des nationalistes à Taiwan qui devient le siège provisoire de la République de Chine
- 1971 : La République de Chine est remplacée à l'ONU par la République populaire de Chine
- 1975 : Mort de Chiang Kai-shek
- 1979 : Rupture des relations diplomatiques avec les Etats-Unis
- 1986 : Formation du parti d'opposition *Minjindang*
- 1987 : Levée de la loi martiale et début de la libéralisation des relations avec la Chine continentale
- 1990-1996 : Démocratisation des institutions de la République de Chine à Taiwan

### Hong Kong

- 1842 : Cession de l'île de Hong Kong au Royaume Uni
- 1860 : Cession de la presqu'île de Kowloon au Royaume Uni
- 1898 : Cession à bail pour 99 ans des Nouveaux Territoires au Royaume Uni
- 1941-1945 : Occupation des troupes japonaises
- 1974 : Le chinois devient langue officielle
- 1982 : A Pékin, Margaret Thatcher et Deng Xiaoping décident l'ouverture de négociations bilatérales sur l'avenir de Hong Kong
- 1984 : Déclaration conjointe sino-britannique sur la rétrocession de Hong Kong à la Chine le 1<sup>er</sup> juillet 1997
- 1989 : Importantes manifestations de soutien au mouvement démocratique en Chine
- 1990 : Adoption à Pékin de la Loi fondamentale de la future Région administrative spéciale de Hong Kong

- 1992 : Arrivée du dernier gouverneur britannique Christopher Patten et amorce d'une démocratisation des institutions de la colonie
- 1997 : Rétrocession de Hong Kong à la Chine sous forme de Région administrative spéciale

### **Macao**

- 1514 : Arrivée des Portugais
- 1887 : Reconnaissance de l'occupation perpétuelle de Macao par le Portugal
- 1987 : Déclaration conjointe sino-portugaise sur la rétrocession de Macao à la Chine le 21 décembre 1999
- 1999 : Rétrocession de Macao à la Chine sous forme de Région administrative spéciale